

2021

Rapport sur
**le prix et la qualité
du service public
de l'eau potable**

RÉGIE DU SDDEA

Régie du Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif,
de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques
et de la démoustication (Régie du SDDEA)





RÉGIE DU
SDDEA

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Délibération du Conseil d'Administration
de la Régie du SDDEA du 23 septembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	8
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	11
Usagers de la Régie du SDDEA	11
Les volumes	14
Équipements	18
2. TARIFICATION	49
Modalités de tarification	49
Détails des tarifs	51
Économie du service	53
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	56
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	56
Rendement de réseau	58
Indice linéaire de pertes en réseau	67
Taux de renouvellement des réseaux	71
Indicateurs liés à la qualité des eaux	74
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	85
Préservation de la ressource en eau	91
Indice linéaire des volumes non comptés	94
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	98
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai	103
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	103
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamation	103



4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	105
Montant des travaux engagés	105
Montant des subventions et concours versés	106
Encours de dette et annuités	106
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	106
Montant des amortissements	106
Projets à l'étude et montants prévisionnels	107
Programmes pluriannuels de travaux	107





PRÉAMBULE

En 2021, quelques communes ont rejoint le SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube) sous forme de COPE (Conseils de la Politique de l'Eau) pour conserver une gestion locale de leur service d'eau et/ou d'assainissement. D'un point de vue global le périmètre Eau potable de la Régie du SDDEA est resté relativement stable par rapport à 2020.

L'année 2016, avait marqué un tournant dans la vie du SDDEA avec d'une part, la création du nouveau SDDEA (Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication) par l'arrêté préfectoral de mars 2016, et d'autre part, la création de sa Régie lors de l'Assemblée Générale du 2 juin 2016. Ces structures ont été créées pour répondre à l'évolution des missions des collectivités et donc aux transferts de leurs compétences.

À l'origine, le SDDEA avait été créé en 1945, pour prendre le relais de l'Association Départementale des Distributions d'Eau de l'Aube fondée en 1943.

Le SDDEA est actuellement maître d'ouvrage sur les 5 compétences suivantes :

- Eau potable ;
- Assainissement collectif ;
- Assainissement non collectif ;
- GeMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ;
- Démoustication.

La Régie du SDDEA exerce les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif.



Aujourd'hui, le SDDEA réunit 481 communes et assure sur le grand cycle de l'eau, soit directement soit à travers de sa Régie, des opérations techniques (exploitation, travaux, gestion du patrimoine, ...) et administratives (facturation, secrétariat, ...) pour les collectivités qui y adhèrent.



Préambule

La Régie du SDDEA est un acteur majeur de l'alimentation en eau potable dans le département. Depuis le 1^{er} janvier 2022, près de 270 000 habitants sont approvisionnés par la Régie dans l'Aube.

La Régie est maître d'ouvrage sur 372 communes, 162 captages actifs et 279 ouvrages de stockage d'eau potable actifs, 4 162 km de linéaire réseau pour un volume annuel consommé par les abonnés de près de 14,8 millions de m³. Ses équipes interviennent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en moins de 2 heures sur le département de l'Aube.

La gouvernance du SDDEA est organisée de la façon suivante :

- Niveau syndical/global : Assemblée Générale, Bureau Syndical du SDDEA et Conseil d'Administration de la Régie ;
- Niveau territorial : Assemblée Territoriale (eau potable, assainissement collectif) ou Assemblée de Bassin (GeMAPI) ;
- Niveau local : le Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Le COPE assure la gestion quotidienne du service d'eau, choisit le mode de gestion (régie directe, prestations, délégation de service public...), décide de sa politique d'investissements, du prix du service public (prix de la vente d'eau aux abonnés) et des achats et ventes d'eau en gros. Il dispose d'une comptabilité analytique propre. Le COPE doit s'assurer de l'équilibre financier de son service, du respect de la réglementation (dont la qualité de l'eau), et de la sécurité d'accès aux ouvrages.

La Régie du SDDEA est aujourd'hui organisée en 153 COPE Eau potable et Assainissement collectif.

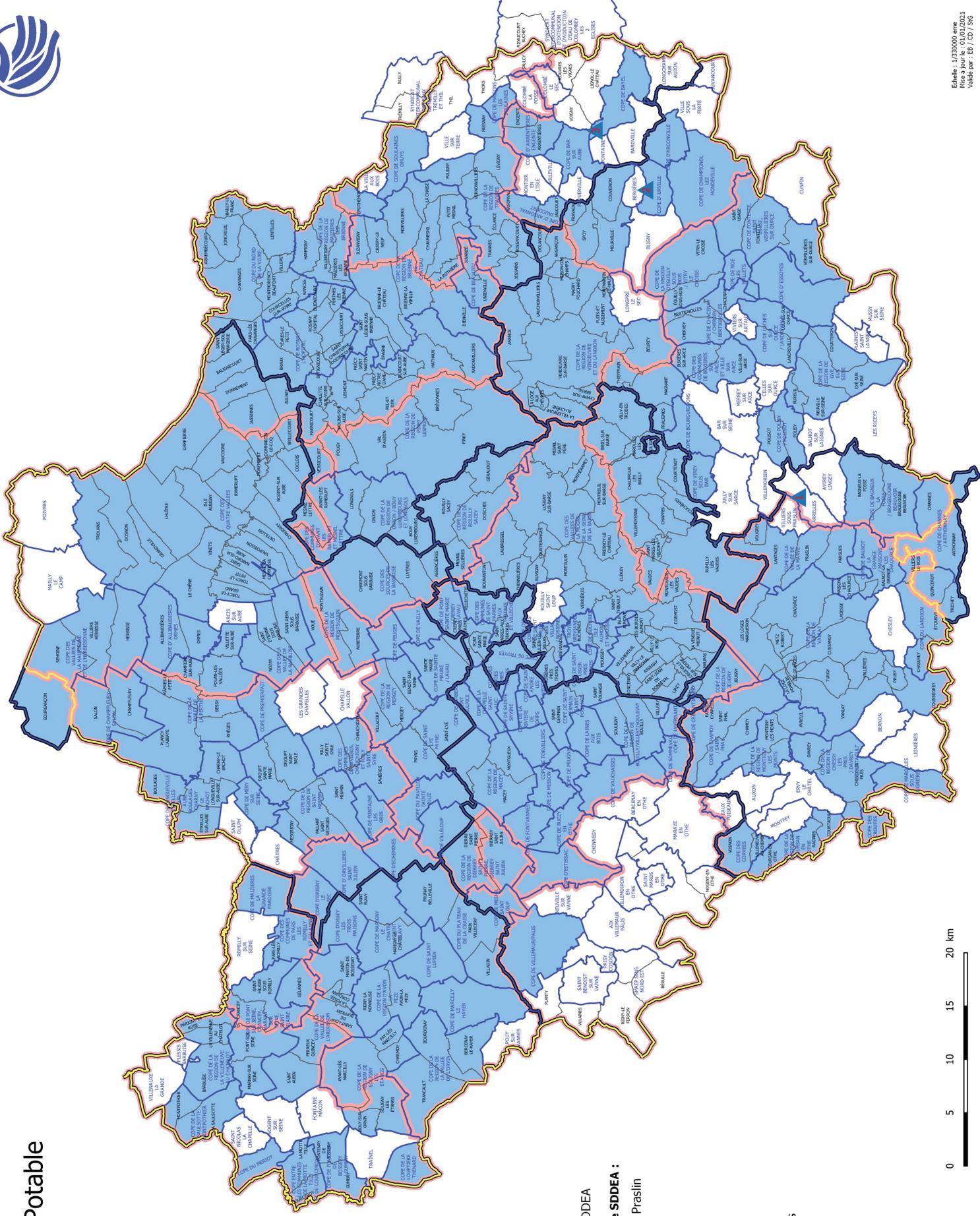
Les données et analyses contenues dans ce document s'inscrivent dans le cadre des obligations définies par l'Article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ont pour objet de présenter les indicateurs figurant à l'annexe V de ce même code.

En raison des spécificités de la Régie du SDDEA – et notamment de l'organisation en COPE – une adaptation de la méthodologie a été retenue, comprenant notamment :

- une analyse des données à la fois consolidées et réparties par COPE afin de permettre une lecture pertinente de l'activité syndicale ;
- une mise en perspective des données variant selon les indicateurs : avant le transfert de compétence, les informations produites par les COPE pouvaient varier de l'un à l'autre. Seules les années à partir de 2015 constituent une base consolidée fiable ;
- de même la mise en perspective par rapport aux années précédentes corrige les variations de périmètre dues à l'intégration de nouveaux COPE.

Le présent rapport traite de l'exercice 2021, durant lequel 120 COPE eau potable étaient constitués (voir la carte du périmètre présentée ci-après).

(Attention : pour considérer les indicateurs de l'intégralité du périmètre de la Régie du SDDEA, le COPE DE LA FERME DES MEES qui est piloté directement par le Conseil d'Administration de la Régie du SDDEA est présenté dans le présent rapport).



Légende :

- Compétence exercée par le SDDEA
- Production sous maîtrise d'ouvrage SDDEA :
 - COPE d'Arrelles / Villiers sous Praslin
 - COPE de Bergères / Urville
 - COPE de la Ferme des Mées
- Limites des services d'eau
- Limites des intercommunalités
- Limites des territoires
- Finages des communes
- Limite départementale





SYNTHÈSE

DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE
2021 - RÉGIE DU SDDEA

PÉRIMÈTRE DE COMPÉTENCE



- **263 272 habitants desservis**
- **120 COPE Eau potable**
(Conseils de la Politique de l'Eau)
- **369 communes desservies**
- **104 753 usagers**
(Clients)

OUVRAGES, RÉSEAU ET VOLUMES

- **155 points de production**
(forages, sources...)
- **537 732 m³/j : Capacité totale de production d'eau potable**
- **249 réservoirs de stockage**
(Réservoirs sur tour ou semi-enterrés et bâches de reprise)
- **102 980 m³ : Volume total de stockage**
- **3 957 km : longueur de réseau**



Volume total d'eau potable vendu :
(Hors vente en gros)

- **14 700 000 m³/an**
- **149 l/j/hab. tous les usages confondus**

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Indicateurs réglementaires (Arrêté du 2 mai 2007 modifié - annexe II)		Valeur 2021 Régie du SDDEA	Valeurs nationales 2020 ¹
DESCRIPTIF DU SERVICE			
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	263 272	/
[D102.0]	Prix du service d'eau potable (hors assainissement) au m ³ pour 120 m ³ (€ TTC)	1,99 € TTC	2,11 € TTC
QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER			
[D 151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	<15 jours	/
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (unité pour 1 000 abonnés)	2,24	2,48
[P155.1]	Taux de réclamations (unité pour 1 000 abonnés) (inclues les réclamations écrites pour la valeur nationale et les sollicitations téléphonique de la direction de la relation aux usagers pour la valeur à l'échelle de la régie)	40	3,9
QUALITÉ DE L'EAU			
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,8 % (117 sur 118 COPE)	98,4 %
[P102.2]	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	91,2 % (76 sur 118 COPE)	97,7 %
GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE			
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,28 %	0,67 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	81	101
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0,00008	0,005
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette du service de l'eau potable de la collectivité	0,70	3
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,4 %	2 %
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE			
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	84,2 %	80,1 %
	Nombre de COPE avec un écart par rapport aux rendements seuil du décret « fuites »	5	/
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)	2,6	3,2
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	2,3	3,6
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	84 %	75,6 %



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE



Le nombre d'abonnés sur le périmètre de la Régie du SDDEA a connu une augmentation de 1 % soit plus de 1 000 abonnés supplémentaires en 2020.

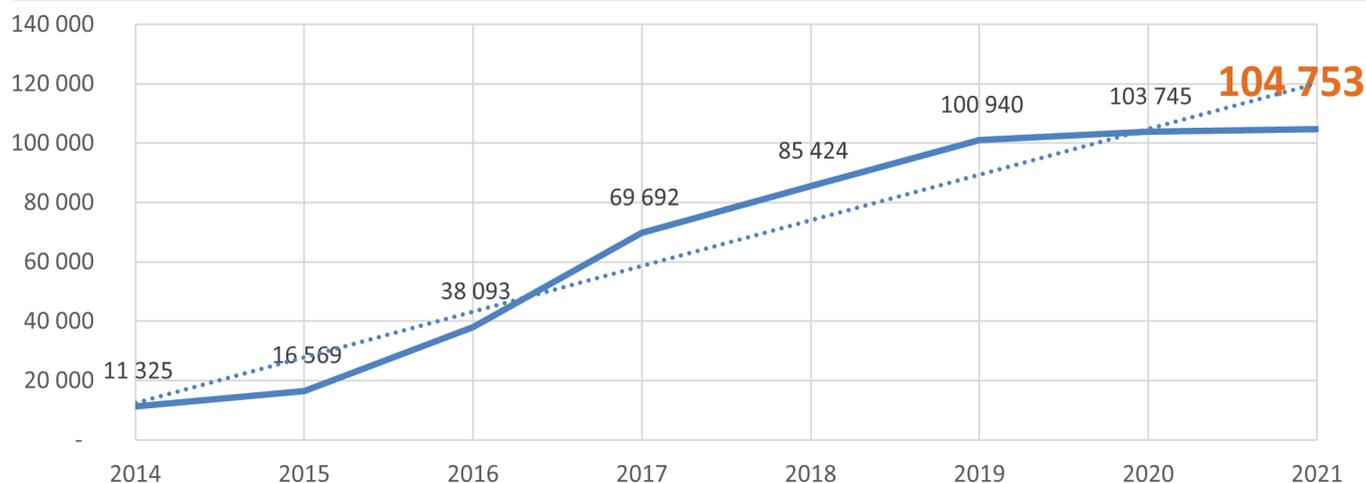
1.1 USAGERS DE LA RÉGIE DU SDDEA

Les premiers transferts de compétence en eau potable au SDDEA ont été effectifs à partir du 1^{er} janvier 2014. L'historique des abonnés de la Régie du SDDEA se limite donc à l'année 2014. Il est à noter que l'évolution du nombre d'abonnés est très importante en raison des nouveaux transferts de compétence effectifs chaque année depuis 2014.

Tableau 1 : nombre d'abonnés de la Régie du SDDEA et évolution

Années	Abonnés	Évolution (en nombre)	Évolution (en pourcentage)
2014	11 325		
2015	16 569	5 244	46 %
2016	38 093	21 524	130 %
2017	69 692	31 599	83 %
2018	85 424	15 732	23 %
2019	100 940	15 516	18 %
2020	103 745	2 805	3%
2021	104 753	1 008	1%
Moyenne		13 347	43%

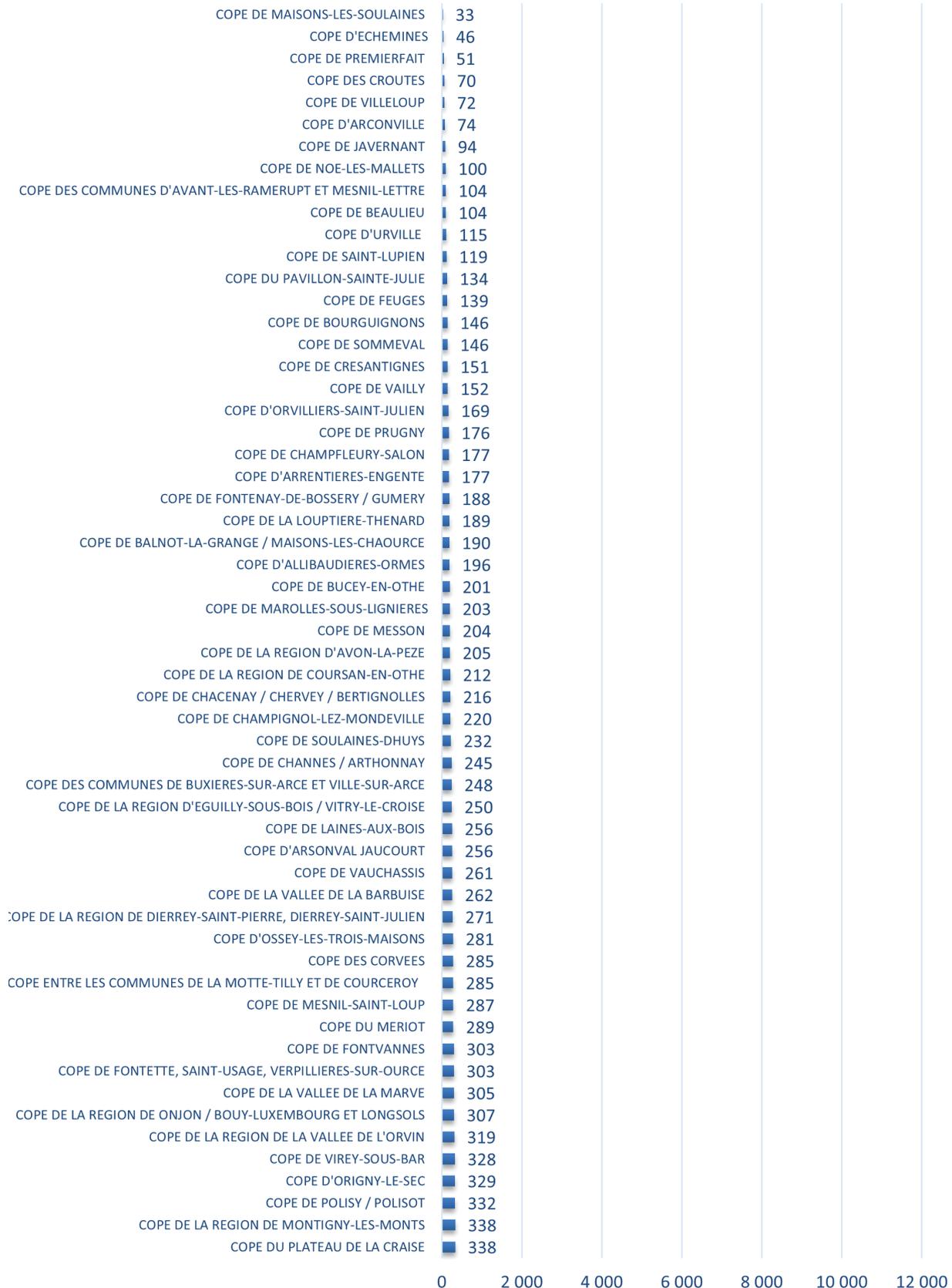
Figure 1 : évolution du nombre d'abonnés de la Régie du SDDEA depuis 2014

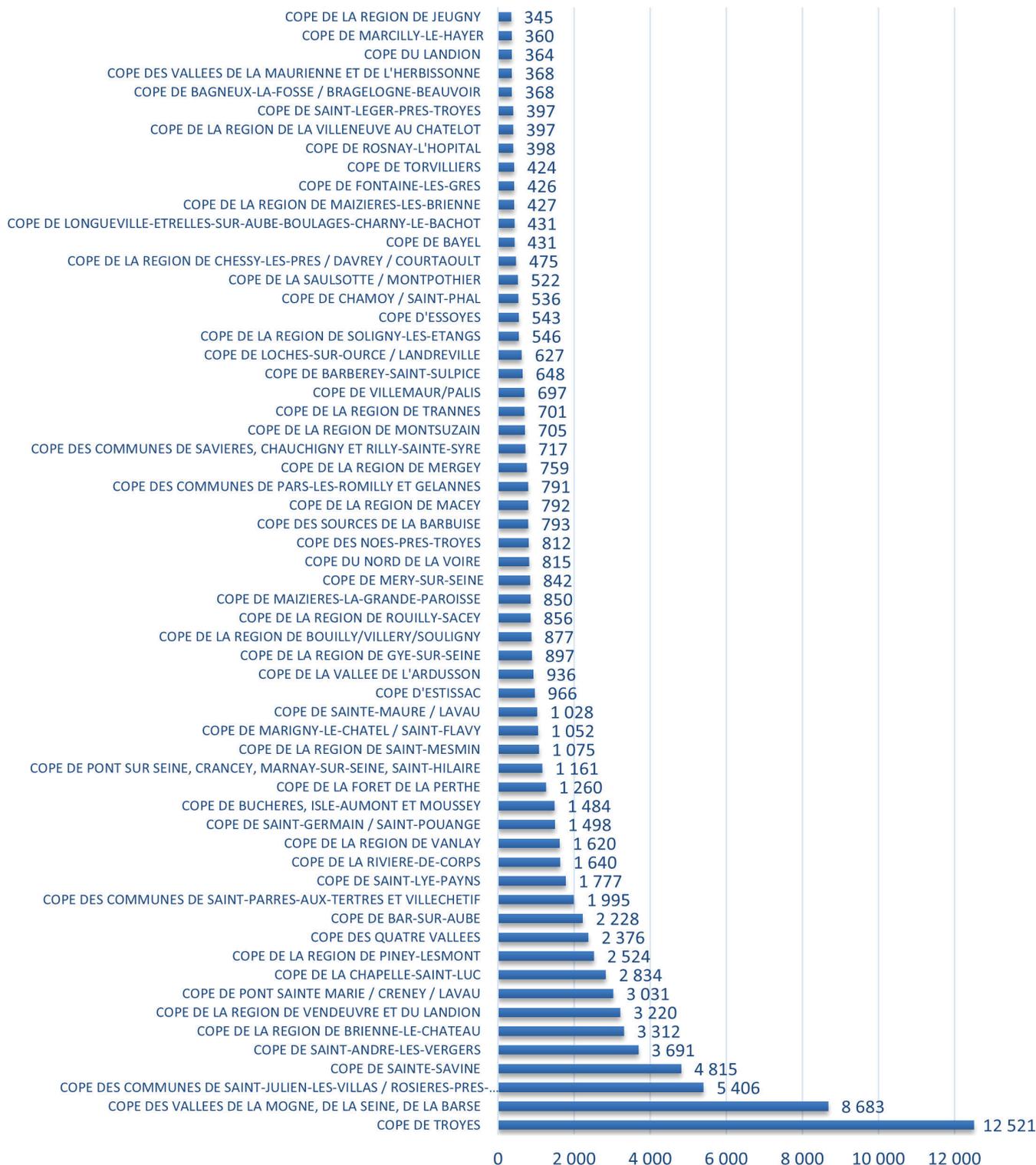




En 2021, la Régie du SDDEA dessert 263 272 habitants en eau potable ce qui correspond à 104 753 abonnés.

Figure 2 : répartition du nombre d'abonnés desservis pour l'année 2021





Les COPE DE TROYES et DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE représentent respectivement 12 % et 8 % du total des abonnés 2021, soit 21 204.

Les autres COPE sont de taille plus réduite :

- Le COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES représente le troisième COPE avec 5 406 abonnés, soit 5 % ;
- On note le cas particulier des COPE DE LA FERME DES MEES, d'ARRELLES / VILLIERS-SOUS-PRASLIN et de BERGERES / URVILLE qui agissent dans le cadre de ventes d'eau en gros et ne comptent que des abonnés « collectivités ».



Le taux de desserte, qui reflète le nombre d'abonnés potentiels effectivement abonnés au service, n'est pas calculable, l'ensemble des variables ne pouvant être déterminé.

Néanmoins, le rapport entre le nombre d'habitants sur les COPE Eau potable et le nombre d'abonnés indique qu'un abonnement est souscrit sur le territoire pour 2,5 habitants en moyenne. Considérant que la taille moyenne d'un ménage dans l'Aube est de 2,12 personnes¹, l'écart qui apparaît par rapport à la moyenne départementale s'explique par la présence de COPE urbains qui ont un ratio entre 5 et 3 habitants/abonné. Il apparaît donc justifié de dire que le **taux de desserte avoisine les 100 % sur le territoire étudié** – (déduction faite des abonnements souscrits par des professionnels et collectivités).

1.2 LES VOLUMES

En 2021, **17 674 926 m³** ont été produits sur le territoire des 120 COPE Eau potable et **925 151 m³** ont été achetés en gros², soit un total de volumes entrants égale à **18 600 076 m³**.

• Volumes consommés autorisés comptabilisés	14 682 469 m³	soit	79 % ;
• Volumes consommés autorisés estimés ³	411 111 m³	soit	2 % ;
• Volumes des pertes	3 355 771 m³	soit	18 % ;
• Volumes vendus en gros ⁴	230 115 m³	soit	1 %.

L'écart de 0,43 % constaté entre les volumes entrants et les volumes sortants est expliqué par une différence dans les périodes de relève des compteurs.

Un schéma synthétique « **emplois-ressource** » est présenté en figure 3 (ci-après) afin d'explicitier plus clairement les liens entre les différents volumes considérés.

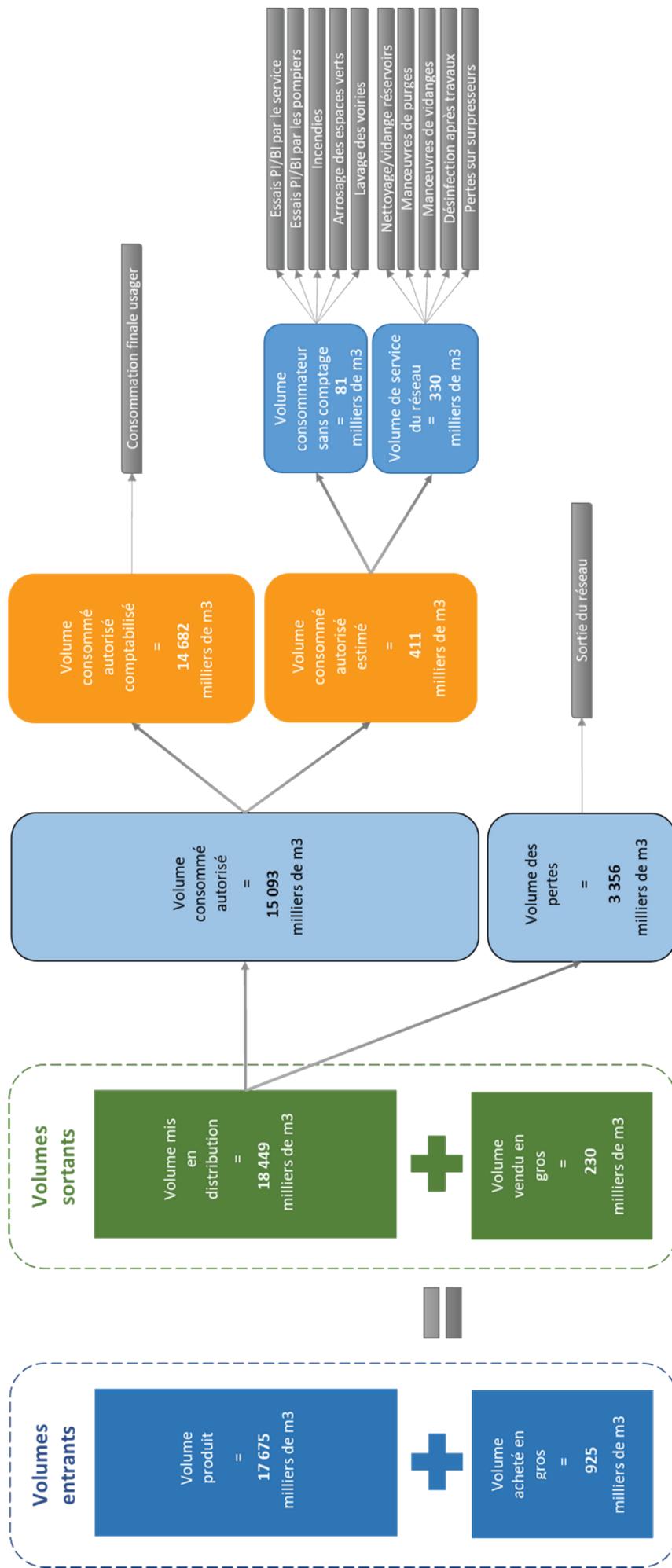
1. Source : Insee, 2019

2. Les volumes achetés en gros considérés résultent des échanges entre la Régie du SDDEA et un service d'eau extérieur (hors périmètre du SDDEA).

3. C'est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, les manœuvres incendie, les ouvertures des services des espaces verts sans compteur, les fontaines sans compteur, le lavage de la voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.

4. Les volumes vendus en gros considérés résultent des échanges entre la Régie du SDDEA et un service d'eau extérieur (hors périmètre du SDDEA).

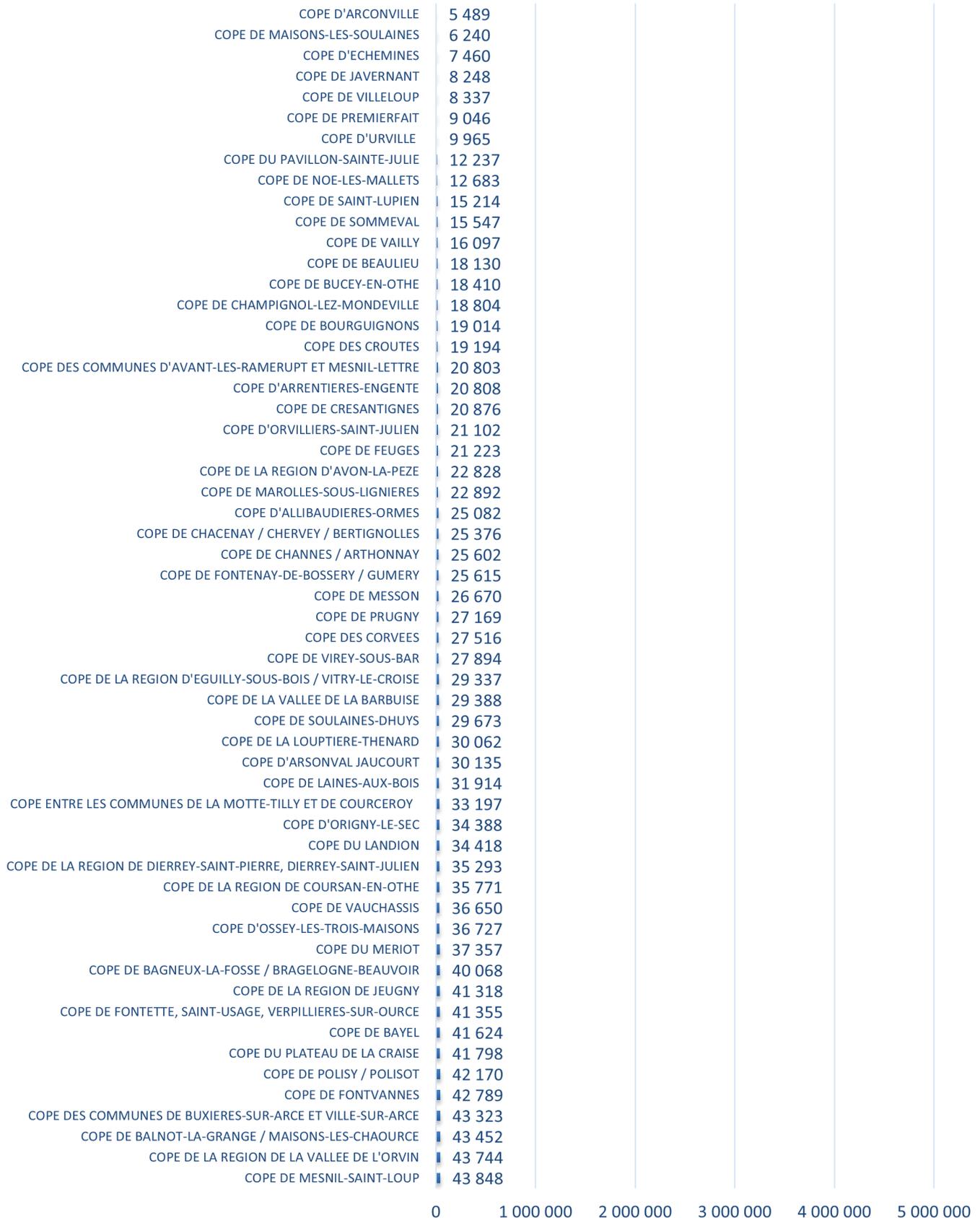
Figure 3 : origine et destination des volumes

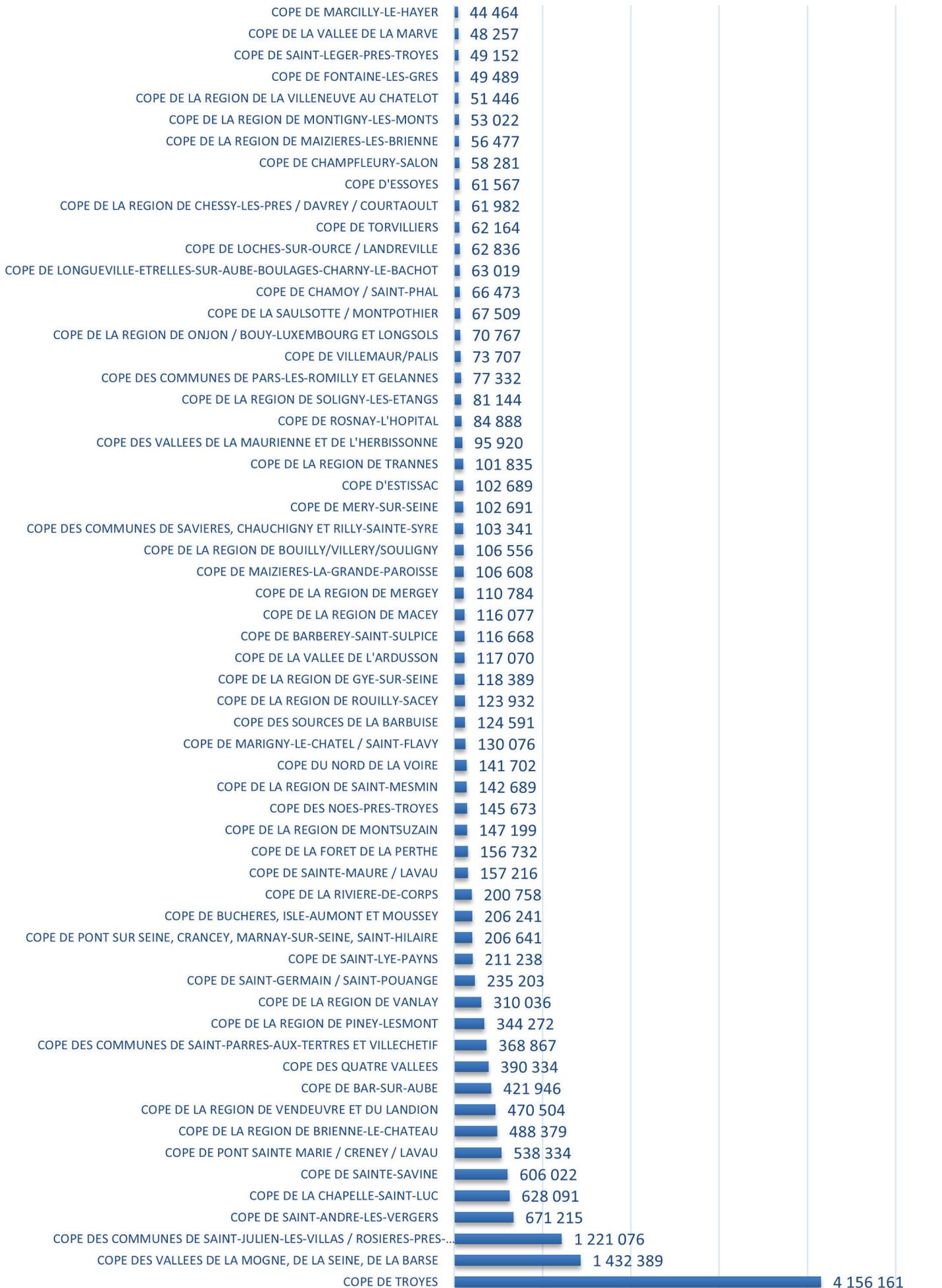




Les volumes **mis en distribution pour le service** (volumes produits + volumes achetés en gros – volumes vendus en gros) se répartissent entre les 117 COPE (voir commentaire ci-dessous) eau potable de la manière suivante :

Figure 4 : répartition des volumes mis en distribution en 2021







1.3 ÉQUIPEMENTS

Les principaux ouvrages liés à l'activité eau potable au sein de la Régie du SDDEA sont des équipements de production, de stockage et de traitement ainsi que les réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable. D'autres équipements comme les surpresseurs sont nécessaires au bon déroulement de la distribution en eau potable mais ne sont pas détaillés dans le présent rapport. Afin d'améliorer la lisibilité, les tableaux présentant les équipements sont découpés ci-après par territoire.

1.3.1 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



Les équipements représentent une capacité totale de production d'eau potable d'au moins
537 731 m³/jour

Dans le département de l'Aube, et *a fortiori* sur le territoire de la Régie du SDDEA, la production d'eau est exclusivement souterraine. Elle est réalisée à l'aide de forages ou de captages dont est présenté un détail dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.1 : équipements de production Territoire Centre

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE DE BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY	Eau/Production	Champs de captage	1 000
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	Eau/Production	Puits	1 000
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	Eau/Production	Puits	1 000
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	Eau/Production	Puits	1 000
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	Eau/Production	Puits	3 000
COPE DE LA REGION DE ROUILLY-SACEY	Eau/Production	Forage	300
COPE DE LA REGION DE ROUILLY-SACEY	Eau/Production	Puits	100
COPE DE SAINT-LEGER-PRES-TROYES	Eau/Production	Puits	96
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Production	Galerie drainante	96
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Production	Puits	5 000
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Production	Puits	5 000
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Production	Puits	5 000
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Production	Puits	5 000

Tableau 2.2 : équipements de production Territoire Est

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE D'ARSONVAL JAUCOURT	Eau/Production	Galerie drainante	NC
COPE D'ARSONVAL JAUCOURT	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE BAR-SUR-AUBE	Eau/Production	Puits	4 000
COPE DE BAR-SUR-AUBE	Eau/Production	Puits	4 000
COPE DE BAYEL	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE BEAULIEU	Eau/Production	Puits	NC
COPE DES COMMUNES D'AVANT-LES-RAMERUPT ET MESNIL-LETTRE	Eau/Production	Forage	NC
COPE DE LA FERME DES MEES	Eau/Production	Puits	1 300
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Eau/Production	Champs de captage	2 500
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Eau/Production	Champs de captage	2 500
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Eau/Production	Forage	1 000
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Eau/Production	Forage	1 400
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	Eau/Production	Puits	250
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	Eau/Production	Forage	1 200
COPE DE LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS	Eau/Production	Forage	250
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	Eau/Production	Puits	3 000
COPE DE LA REGION DE TRANNES	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE LA REGION DE TRANNES	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE LA REGION DE TRANNES	Eau/Production	Forage	NC
COPE DE LA REGION DE TRANNES	Eau/Production	Puits	NC
COPE DU NORD DE LA VOIRE	Eau/Production	Puits	1 500
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	Eau/Production	Puits	20 000

Tableau 2.3 : équipements de production Territoire Nord

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	Eau/Production	Puits	2 400
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	Eau/Production	Forage	2 400
COPE DES COMMUNES DE SAVIERES, CHAUCHIGNY ET RILLY-SAINTE-SYRE	Eau/Production	Puits complexe	452
COPE D'EHEMINES	Eau/Production	Puits complexe	NC
COPE D'EHEMINES	Eau/Production	Forage	NC
COPE DE FEUGES	Eau/Production	Puits complexe	100
COPE DE FONTAINE-LES-GRES	Eau/Production	Puits	400
COPE DE FONTAINE-LES-GRES	Eau/Production	Forage	400



COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	Eau/Production	Forage	NC
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	Eau/Production	Forage	533
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	Eau/Production	Forage	533
COPE DE LA REGION DE MERGEY	Eau/Production	Forage	1 500
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	Eau/Production	Forage	NC
COPE DE LA REGION DE SAINT-MESMIN	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	Eau/Production	Forage	1 600
COPE DE MERY-SUR-SEINE	Eau/Production	Forage	987
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	Eau/Production	Puits complexe	NC
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	Eau/Production	Forage	300
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	Eau/Production	Forage	80
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Production	Forage	2 000
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Production	Forage	2 000
COPE DE SAINTE-MAURE / LAVAU	Eau/Production	Forage	1 400
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	Eau/Production	Forage	3 000
COPE DE VAILLY	Eau/Production	Puits complexe	120
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSE	Eau/Production	Forage	1 200
COPE DE VILLELOUP	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE VAILLY	Eau/Production	Puits complexe	120
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSE	Eau/Production	Forage	1 200
COPE DE VILLELOUP	Eau/Production	Puits	NC

Tableau 2.4 : équipements de production Territoire Nord-Ouest

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	Eau/Production	Forage	1 500
COPE DE LA LOUPTIERE-THENARD	Eau/Production	Puits	192
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	Eau/Production	Forage	200
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	Eau/Production	Puits	342
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	Eau/Production	Source	NC
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	Eau/Production	Forage	411
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	Eau/Production	Forage	411
COPE DE LA VALLEE DE L'ARDUSSON	Eau/Production	Puits	600
COPE DU MERIOT	Eau/Production	Forage	1 000

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	Eau/Production	Forage	1 400
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	Eau/Production	Forage	2 000
COPE DE MARCILLY-LE-HAYER	Eau/Production	Puits complexe	164
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	Eau/Production	Puits	800
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	Eau/Production	Forage	800
COPE D'OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	Eau/Production	Forage	800
COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE	Eau/Production	Galerie drainante	60
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	Eau/Production	Forage	700
COPE DE SAINT-LUPIEN	Eau/Production	Puits	NC

Tableau 2.5 : équipements de production Territoire Ouest

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE DE BUCEY-EN-OTHE	Eau/Production	Puits	360
COPE DES COMMUNES DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ET VILLECHETIF	Eau/Production	Puits	5 000
COPE DES COMMUNES DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ET VILLECHETIF	Eau/Production	Puits	5 000
COPE DE CRESANTIGNES	Eau/Production	Puits complexe	NC
COPE DE CRESANTIGNES	Eau/Production	Forage	1 000
COPE D'ESTISSAC	Eau/Production	Forage	600
COPE D'ESTISSAC	Eau/Production	Puits	1 200
COPE DE FONTVANNES	Eau/Production	Forage	521
COPE DE JAVERNANT	Eau/Production	Galerie drainante	NC
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Eau/Production	Puits complexe	75
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Eau/Production	Puits	350
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Eau/Production	Source	400
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	Eau/Production	Puits	411
COPE DE LAINES-AUX-BOIS	Eau/Production	Forage	120
COPE DE LAINES-AUX-BOIS	Eau/Production	Galerie drainante	216
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	Eau/Production	Puits complexe	NC
COPE DE MESSON	Eau/Production	Puits	100
COPE DE MESSON	Eau/Production	Forage	100
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Eau/Production	Puits	3 000



COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Eau/Production	Puits	6 000
COPE DE PRUGNY	Eau/Production	Forage	96
COPE DE SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE	Eau/Production	Puits complexe	700
COPE DE SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE	Eau/Production	Forage	700
COPE DE SOMMEVAL	Eau/Production	Galerie drainante	60
COPE DE TORVILLIERS	Eau/Production	Galerie drainante	100
COPE DE VAUCHASSIS	Eau/Production	Forage	400
COPE DE VAUCHASSIS	Eau/Production	Galerie drainante	NC
COPE DE VAUCHASSIS	Eau/Production	Forage	NC
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	Eau/Production	Galerie drainante	100
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	Eau/Production	Forage	NC

Tableau 2.6 : équipements de production Territoire Sud-Est

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DE BERGERES / URVILLE	Eau/Production	Forage	NC
COPE DE BOURGUIGNONS	Eau/Production	Puits	1 600
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	Eau/Production	Forage	274
COPE DES COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR-ARCE	Eau/Production	Puits	650
COPE DES COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR-ARCE	Eau/Production	Puits	650
COPE D'ESSEY	Eau/Production	Puits complexe	200
COPE DE FONTETTE, SAINT-USAGE, VERPILLIERES-SUR-OURCE	Eau/Production	Forage	164
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Production	Puits	5 000
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Production	Puits	5 000
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Production	Source	247
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Production	Forage	800
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Production	Forage	800
COPE DE LA REGION D'EGUILLY-SOUS-BOIS / VITRY-LE-CROISE	Eau/Production	Puits	250
COPE DE LOCHES-SUR-OURCE / LANDREVILLE	Eau/Production	Forage	411
COPE DE NOE-LES-MALLETS	Eau/Production	Puits complexe	160
COPE DE NOE-LES-MALLETS	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE POLISY / POLISOT	Eau/Production	Source	200

Tableau 2.7 : équipements de production Territoire Sud-Ouest

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE D'ARRELLES / VILLIERS-SOUS-PRASLIN	Eau/Production	Puits	150
COPE DE BALNOT-LA-GRANGE / MAISONS-LES-CHAOURCE	Eau/Production	Puits complexe	NC
COPE DE CHAMOY / SAINT-PHAL	Eau/Production	Galerie drainante	NC
COPE DE CHAMOY / SAINT-PHAL	Eau/Production	Forage	200
COPE DE CHANNES / ARTHONNAY	Eau/Production	Puits complexe	96
COPE DE CHANNES / ARTHONNAY	Eau/Production	Puits	96
COPE DE CHANNES / ARTHONNAY	Eau/Production	Forage	96
COPE DES CORVEES	Eau/Production	Forage	151
COPE DE LA REGION DE CHESSY-LES-PRES / DAVREY / COURTAULT	Eau/Production	Puits	250
COPE DE LA REGION DE COURSAN-EN-OTHE	Eau/Production	Forage	200
COPE DE LA REGION DE COURSAN-EN-OTHE	Eau/Production	Forage	200
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Eau/Production	Puits	2 500
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Eau/Production	Forage	2 500
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Eau/Production	Puits	2 500
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Eau/Production	Puits	2 500
COPE DE LA VALLEE DE LA MARVE	Eau/Production	Forage	160
COPE DU LANDION	Eau/Production	Forage	120
COPE DE MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	Eau/Production	Puits	NC

Tableau 2.8 : équipements de production Territoire Troyes

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DE TROYES	Eau/Production	Puits complexe	50 000
COPE DE TROYES	Eau/Production	Puits complexe	
COPE DE TROYES	Eau/Production	Puits	50 000
COPE DE TROYES	Eau/Production	Puits	
COPE DE TROYES	Eau/Production	Puits	
COPE DE TROYES	Eau/Production	Puits	
COPE DE TROYES	Eau/Production	Puits	
COPE DE TROYES	Eau/Production	Source	24 000
COPE DE TROYES	Eau/Production	Source	5 000

1.3.2 ÉQUIPEMENTS DE STOCKAGE

Les ouvrages de stockage sont appelés réservoirs.

Ils peuvent être placés en haut d'une tour (réservoir sur tour aussi appelé « château d'eau ») lorsque le territoire est plat et ne présente donc pas d'élévation naturelle.

Lorsque la topographie permet d'élever naturellement l'ouvrage, on parle alors de réservoir semi-enterré.

Les trois missions principales d'un ouvrage de stockage sont les suivantes :

1. La mise en pression en tête du réseau ;
2. Servir de tampon entre la production et la demande ;
3. Maintenir une sécurité d'approvisionnement en cas d'arrêt du remplissage.

La bache de reprise est un réservoir semi-enterré équipé de pompes de reprise pour mettre en pression le réseau à l'aval.



Capacité de stockage : : 102 980 m³. Soit 2,6 jours de consommation.

Tableau 3.1 : équipements de stockage Territoire Centre

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE DE BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR BUCHERES	1 000
COPE DE LA REGION DE ROUILLY-SACEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE LES MONTE-LOUP	600
COPE DE LA REGION DE ROUILLY-SACEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR ET STATION DE POMPAGE VIGNES DE AUCHES	250
COPE DE SAINT-LEGER-PRES-TROYES	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE SAINT-LEGER-PRES-TROYES	200
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR	640
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE HAUT DE VILLENEUVE	100
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE DE SAINT THIBAULT	200
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE VILLY EN TRODES R10	500
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR DE THENNELIERES R14	200
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR D'EQUILIBRE DE FOUCHERES	200

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR D'EQUILIBRE DE LIREY R2	200
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LAUBRESSEL R15	250
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE HAUT DE MAROLLES R8	120
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE CLEREY R5	1 200
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE COURTENOT R4	200
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE LUSIGNY R12	500
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE MESNIL SAINT PERE R13	200
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE MONTCEAUX R3	300
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE VERRIERES R11	1 000
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR LES BORDES R1	500

Tableau 3.2 : équipements de stockage Territoire Est

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE D'ARRENTIERES-ENGENTE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'ENGENTE	200
COPE D'ARSONVAL JAUCOURT	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'ARSONVAL	350
COPE D'ARSONVAL JAUCOURT	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE JAUCOURT	60
COPE DE BAR-SUR-AUBE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE FONTAINE	1 400
COPE DE BAR-SUR-AUBE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE SAINTE GERMAINE 1	300
COPE DE BAR-SUR-AUBE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE SAINTE GERMAINE 2 ET SURPRESSEUR	500
COPE DE BAYEL	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE BAYEL	500
COPE DE BEAULIEU	Eau/Stockage	STATION DE REPRISE ET DE SURPRESSION	50
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BRIENNE-LE-CHATEAU	1 000



COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE JUVANZIGNY	150
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'EPAGNE	150
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE LA CHAISE	60
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE LA GIBERIE	250
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR ET SURPRESSEUR	750
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	Eau/Stockage	BACHE D'EPOTHEMONT	30
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE VALLENTIGNY	400
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR D'EPOTHEMONT	300
COPE DE LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS	Eau/Stockage	RESERVOIR DE LONGSOLS	200
COPE DE LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE ONJON	300
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VILLEHARDOUIN	1 000
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE LESMONT	100
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE PRECY-SAINT-MARTIN	200
COPE DE LA REGION DE TRANNES	Eau/Stockage	BACHE DE LEVIGNY	60
COPE DE LA REGION DE TRANNES	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE DE FRESNAY ET SURPRESSEUR	50
COPE DE LA REGION DE TRANNES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE JESSAINS	100
COPE DE LA REGION DE TRANNES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE TRANNES	250
COPE DE LA REGION DE TRANNES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VERNONVILLIERS	250
COPE DE LA REGION DE TRANNES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE ET SURPRESSEUR DE LEVIGNY	100
COPE DE LA REGION DE TRANNES	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR D'ECLANCE	300
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MAISONS-LES-SOULAINES	200
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE ROSNAY	500

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DES COMMUNES D'AVANT-LES-RAMERUPT ET MESNIL-LETTRE	Eau/Stockage	CAPTAGE, TRAITEMENT PHYTOSANITAIRES ET RESERVOIR SUR TOUR D'AVANT LES RAMERUPT	150
COPE DU NORD DE LA VOIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MONTMORENCY-BEAUFORT	800
COPE DU NORD DE LA VOIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE PARS-LES-CHAVANGES	150
COPE DU NORD DE LA VOIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE CHASSERICOURT	250

Tableau 3.3 : équipements de stockage Territoire Nord

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'ORMES	300
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE SALON	200
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	Eau/Stockage	SURPRESSEUR ET BACHE DE REPRISE DE LA FERME DU BEAUTEMPS	30
COPE DE FEUGES	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE FEUGES	200
COPE DE FONTAINE-LES-GRES	Eau/Stockage	CAPTAGE HACCARDS ANCIEN ET RESERVOIR SUR TOUR DE FONTAINE LES GRES	500
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE PLANCY	800
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR ET SURPRESSEUR DE RHÈGES	350
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR ET SURPRESSEUR DE VILLETTE	250
COPE DE LA REGION DE MERGEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT-BENOÎT	200
COPE DE LA REGION DE MERGEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VILLACERF	300
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE CHAUDREY R2	200
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MESNIL LA COMTESSE R3	100



COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MONTSUZAIN R1	450
COPE DE LA REGION DE SAINT-MESMIN	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR R1 DE SAINT MESMIN	350
COPE DE LA REGION DE SAINT-MESMIN	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR R2 DE VALLANT SAINT GEORGES	250
COPE DE LA REGION DE SAINT-MESMIN	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR R3 ET SURPRESSEUR DE DROUPT-SAINT-BASLE	200
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT-REMY	300
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE LONGUEVILLE	500
COPE DE MERY-SUR-SEINE	Eau/Stockage	NOUVEAU RESERVOIR SUR TOUR DE MERY	300
COPE DE PREMIERFAIT	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE PREMIERFAIT	150
COPE DE SAINTE-MAURE / LAVAU	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINTE-MAURE	500
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE SAINT-LYE	300
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR ET SURPRESSEUR DE PAYNS	300
COPE DE VAILLY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VAILLY	200
COPE DE VILLELOUP	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VILLELOUP	150
COPE D'EHEMINES	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR D'EHEMINES	50
COPE DES COMMUNES DE SAVIERES, CHAUCHIGNY ET RILLY-SAINTE-SYRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE CHAUCHIGNY	150
COPE DES COMMUNES DE SAVIERES, CHAUCHIGNY ET RILLY-SAINTE-SYRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE RILLY	150
COPE DES COMMUNES DE SAVIERES, CHAUCHIGNY ET RILLY-SAINTE-SYRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR ET STATION DE POMPAGE DES GREVES DE SAVIERES	250
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR ENTERRE DE BALIGNICOURT	200
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MOREMBERT	150
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE JASSEINES	300

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	150
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE TROUANS	400
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'ISLE-AUBIGNY	1 000
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE ET SURPRESSEUR DE BRILLECOURT	250
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE ET SURPRESSEUR DE DAMPIERRE	250
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	SURPRESSEUR ET BACHE DE DONNEMENT	ND
COPE DES SOURCES DE LA BARBUISE	Eau/Stockage	BACHE D'ASSENCIERES	200
COPE DES SOURCES DE LA BARBUISE	Eau/Stockage	BACHE DE CHARMONT, SURPRESSEUR ET COMP-TAGE VENTE A FEUGES	10
COPE DES SOURCES DE LA BARBUISE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'ASSENCIERES	175
COPE DES SOURCES DE LA BARBUISE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE CHARMONT	200
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SEMOINE	300
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR ET CAPTAGE DU PETIT CANTON SUD ANCIEN D'ORIGNY LE SEC	250
COPE DU PAVILLON-SAINTE-JULIE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE 1 LE PAVILLON SAINTE JULIE	ND
COPE DU PAVILLON-SAINTE-JULIE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE 2 LE PAVILLON SAINTE JULIE	ND



Tableau 3.4 : équipements de stockage Territoire Nord-Ouest

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE DE FONTENAY-DE-BOSSERY / GUMERY	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE GUMERY	175
COPE DE LA LOUPTIERE-THENARD	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LA LOUPTIERE	200
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'AVON-LA-PEZE	200
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE ET SURPRESSEUR DE RIGNY	150
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BOURDENAY	250
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE COURTAVANT R1	300
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE PERTELAINE	500
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE CHARMOY	300
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE COURTIOUX	200
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LA SAULSOTTE	500
COPE DE LA VALLEE DE L'ARDUSSON	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT LOUP DE BUFFIGNY	300
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE POUSSEY	200
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR L'HESSY	300
COPE DE MARCILLY-LE-HAYER	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR ET STATION DE POMPAGE DE MARCILLY	200
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MARIGNY LE CHATEL	600
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LONGUEPERTE	200
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE PONT-SUR-SEINE	250
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MARNAY	200
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	1 000
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	300

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DE SAINT-LUPIEN	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT LUPIEN	200
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE GELANNES	200
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE PARS LES ROMILLY	200
COPE DU MERIOT	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LE MERIOT	370
COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LA CRAISE	300
COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LA CROIX SAINT JACQUES	40
COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VILLADIN	200

Tableau 3.5 : équipements de stockage Territoire Ouest

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DE BUCEY-EN-OTHE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BUCEY PRINCIPAL	200
COPE DE BUCEY-EN-OTHE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BUCEY SECONDAIRE	75
COPE DE CRESANTIGNES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE CRESANTIGNES	300
COPE DE FONTVANNES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE FONTVANNES	450
COPE DE JAVERNANT	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE DE JAVERNANT	15
COPE DE JAVERNANT	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE JAVERNANT	100
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BOUILLY	1 000
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SOULIGNY	300
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VILLERY	300
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE DIERREY-SAINT-JULIEN	400
COPE DE LA REGION DE MACEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE R1 DE MACEY	540
COPE DE LA REGION DE MACEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE R2 DE MONTGUEUX	500



COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE DE LA REGION DE MACEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE R3 DE MESNIL-VALLON	75
COPE DE LA REGION DE MACEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR R4 DE MONTGUEUX	75
COPE DE LA RIVIERE-DE-CORPS	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE DE LA RIVIERE-DE-CORPS	250
COPE DE LA RIVIERE-DE-CORPS	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE LA RIVIERE-DE-CORPS	300
COPE DE LAINES-AUX-BOIS	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE DE LAINES-AUX-BOIS	15
COPE DE LAINES-AUX-BOIS	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LAINES-AUX-BOIS	180
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR AVEC SURPRESSEUR LES HANTEES	175
COPE DE MESSON	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MESSON NORD	ND
COPE DE MESSON	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MESSON SUD	150
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE	80
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE DU STADE	ND
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE PONT-SAINTE-MARIE	1 500
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR ET SURPRESSEUR DE CRENEY	350
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Eau/Stockage	SURPRESSEUR ET BACHE DE REPRISE CITE EDF	70
COPE DE PRUGNY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE PRUGNY	100
COPE DE PRUGNY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE PRUGNY 2	60
COPE DE SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LEPINE	100
COPE DE SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT-GERMAIN	200
COPE DE SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT-POUANGE	500
COPE DE SOMMEVAL	Eau/Stockage	RESERVOIR ENTERRE DE SOMMEVAL	120
COPE DE TORVILLIERS	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR ET SURPRESSEUR DE TORVILLIERS	140
COPE DE VAUCHASSIS	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VAUCHASSIS	200

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VILLEMAUR	150
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE PALIS	100
COPE DES COMMUNES DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ET VILLECHETIF	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE DE BAIRES	1 000
COPE DES COMMUNES DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ET VILLECHETIF	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE SAINT-PARRES	300
COPE D'ESTISSAC	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE BEAUREGARD	200
COPE D'ESTISSAC	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LA BELLE ALLEE	300
COPE D'ESTISSAC	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE THUISY	300

Tableau 3.6 : équipements de stockage Territoire Sud-Est

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DE BERGERES / URVILLE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'URVILLE	100
COPE DE BOURGUIGNONS	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BOURGUIGNONS	150
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BERTIGNOLLES	150
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE CHACENAY	150
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE CHERVEY	150
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	Eau/Stockage	STATION DE POMPAGE ET BACHE DE REPRISE	20
COPE DE FONTETTE, SAINT-USAGE, VERPILLIERES-SUR-OURCE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VERPILLIERES ET SUR-PRESSEUR	250
COPE DE FONTETTE, SAINT-USAGE, VERPILLIERES-SUR-OURCE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE FONTETTE	250
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BUXEUIL	200
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE COURTERON	300
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE GYE	500
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE NEUVILLE	300



COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	BACHE DE COUVIGNON	ND
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE ET STATION DE TRAITEMENT DE LA PETITE PRAIRIE	ND
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE FERME DU GAGNAGE	ND
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	BACHE D'EAU TRAITEE LE PRE CHARDOT 1	50
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE COUVIGNON	60
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE FRAVAUX	ND
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MAGNANT	100
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MEURVILLE	175
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MONTMARTIN	1 000
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SPOY	250
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VAL PERDU	50
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR D'AMANCE	150
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE FRALIGNES	150
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE VENDEUVRE	1 000
COPE DE LA REGION D'EGUILLY-SOUS-BOIS / VITRY-LE-CROISE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VITRY	150
COPE DE LA REGION D'EGUILLY-SOUS-BOIS / VITRY-LE-CROISE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'EGUILLY	100
COPE DE LOCHES-SUR-OURCE / LANDREVILLE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LANDREVILLE	250
COPE DE LOCHES-SUR-OURCE / LANDREVILLE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LOCHES-SUR-OURCE	250
COPE DE NOE-LES-MALLETS	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE DE NOE-LES-MALLETS	ND
COPE DE NOE-LES-MALLETS	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE NOE-LES-MALLETS	150
COPE DE POLISY / POLISOT	Eau/Stockage	BACHE DE POLISY	200
COPE DE POLISY / POLISOT	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE POLISOT	250
COPE DE VIREY-SOUS-BAR	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VIREY	75

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DES COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR-ARCE	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE ET STATION DE POMPAGE VIEILLE FONTAINE L'HOPITAL	ND
COPE DES COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR-ARCE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BUXIERES	120
COPE DES COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR-ARCE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VILLE-SUR-ARCE	100
COPE D'ESSEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'ESSEY NOUVEAU	ND

Tableau 3.7 : équipements de stockage Territoire Sud-Ouest

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DE BAGNEUX-LA-FOSSE / BRAGELOGNE-BEAUVOIR	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BAGNEUX-LA-FOSSE	500
COPE DE BALNOT-LA-GRANGE / MAISONS-LES-CHAOURCE	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE DE BALNOT	150
COPE DE BALNOT-LA-GRANGE / MAISONS-LES-CHAOURCE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BALNOT	200
COPE DE BALNOT-LA-GRANGE / MAISONS-LES-CHAOURCE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MAISONS-LES-CHAOURCE	75
COPE DE BALNOT-LA-GRANGE / MAISONS-LES-CHAOURCE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DU VAUDRON	40
COPE DE CHAMOY / SAINT-PHAL	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT-PHAL	200
COPE DE CHAMOY / SAINT-PHAL	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE SAINT-PHAL	100
COPE DE CHAMOY / SAINT-PHAL	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR ET SURPRESSEUR DE LA FORET CHENU	75
COPE DE CHANNES / ARTHONNAY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE ARTHONNAY	150
COPE DE CHANNES / ARTHONNAY	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE CHANNES	200
COPE DE LA REGION DE CHESSY-LES-PRES / DAVREY / COURTAULT	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DES QUATRE VENTS	400
COPE DE LA REGION DE CHESSY-LES-PRES / DAVREY / COURTAULT	Eau/Stockage	SURPRESSEUR ET BACHE DE REPRISE DE LOGE BORGNE	50
COPE DE LA REGION DE COURSAN-EN-OTHE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE RACINES	250
COPE DE LA REGION DE JEUGNY	Eau/Stockage	BACHE REPRISE DE LONGUEVILLE	120



COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /jour)
COPE DE LA REGION DE JEUGNY	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE FAYS	100
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE	ND
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE LA NAVARRE	120
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LA LOGE-PLOMBIN	150
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DES SADONS	1 000
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE ET SURPRESSEUR DE COUSSEGREY	50
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE LA GORVELLE	350
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE LAGESSE	350
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE VALLIERES ET BACHE DE REPRISE	500
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR LES GRANGES	220
COPE DE LA VALLEE DE LA MARVE	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE LES HERBUES	ND
COPE DE LA VALLEE DE LA MARVE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VOUGREY	200
COPE DE LA VALLEE DE LA MARVE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE LANTAGES	200
COPE DE LA VALLEE DE LA MARVE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE PRASLIN	200
COPE DE MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE MAROLLES	120
COPE DES CORVEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VOSNON	200
COPE DES CROUTES	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DES CROUTES	75
COPE DU LANDION	Eau/Stockage	BACHE DE REPRISE D'ETOURVY	140
COPE DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE CHASEREY	150
COPE DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE QUINCEROT	70
COPE DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE TRICHEY	50

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'ETOURVY	150
COPE DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE BINENTE	50
COPE DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE VILLIERS-LE-BOIS	175

Tableau 3.8 : équipements de stockage Territoire Troyes

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³/jour)
COPE DE TROYES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE TROYES MONTGUEUX	1 500
COPE DE TROYES	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DES HAUTS-CLOS	6 000
COPE DE TROYES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DES HAUTS-CLOS	30 000

1.3.3 ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT

Ne sont pas précisés dans les tableaux ci-dessous les équipements dédiés exclusivement à la désinfection présents sur l'ensemble des réseaux d'alimentation en eau potable :

- Chlore gazeux : 29 unités ;
- Javellisation : 145 unités ;
- UV : 1 unité.

Tableau 4.1 : équipements de traitement Territoire Est

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Type de traitement
COPE DE LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS	Eau/Traitement	UNITE DE TRAITEMENT	Nitrates
COPE DES COMMUNES D'AVANT-LES-RAMERUPT ET MESNIL-LETTRE	Eau/Traitement	STATION DE TRAITEMENT	Pesticides

Tableau 4.2 : équipements de traitement Territoire Nord

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Type de traitement
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	Eau/Traitement	STATION DE TRAITEMENT DE LA REGION DE MONTSUZAIN	Nitrates, Pesticides

Tableau 4.3 : équipements de traitement Territoire Nord-Ouest

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Type de traitement
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	Eau/Traitement	STATION DE TRAITEMENT POUSSEY	Fer, Manganèse

Tableau 4.4 : équipements de traitement Territoire Sud-Est

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Type de traitement
COPE DE LA REGION D'EGUILLY-SOUS-BOIS / VITRY-LE-CROISE	Eau/Traitement	STATION DE TRAITEMENT DES LANDES	Pesticides
COPE DE LOCHES-SUR-OURCE / LANDREVILLE	Eau/Traitement	CAPTAGE STATIONS DE POMPAGE ET DE TRAITEMENT DE LOCHES	Turbidité, Pesticides
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE	Eau/Traitement	STATION DE TRAITEMENT DE LA PETITE PRAIRIE	Pesticides
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Traitement	STATION DE TRAITEMENT LE PRE CHARDOT 1	Fer

Tableau 4.5 : équipements de traitement Territoire Sud-Ouest

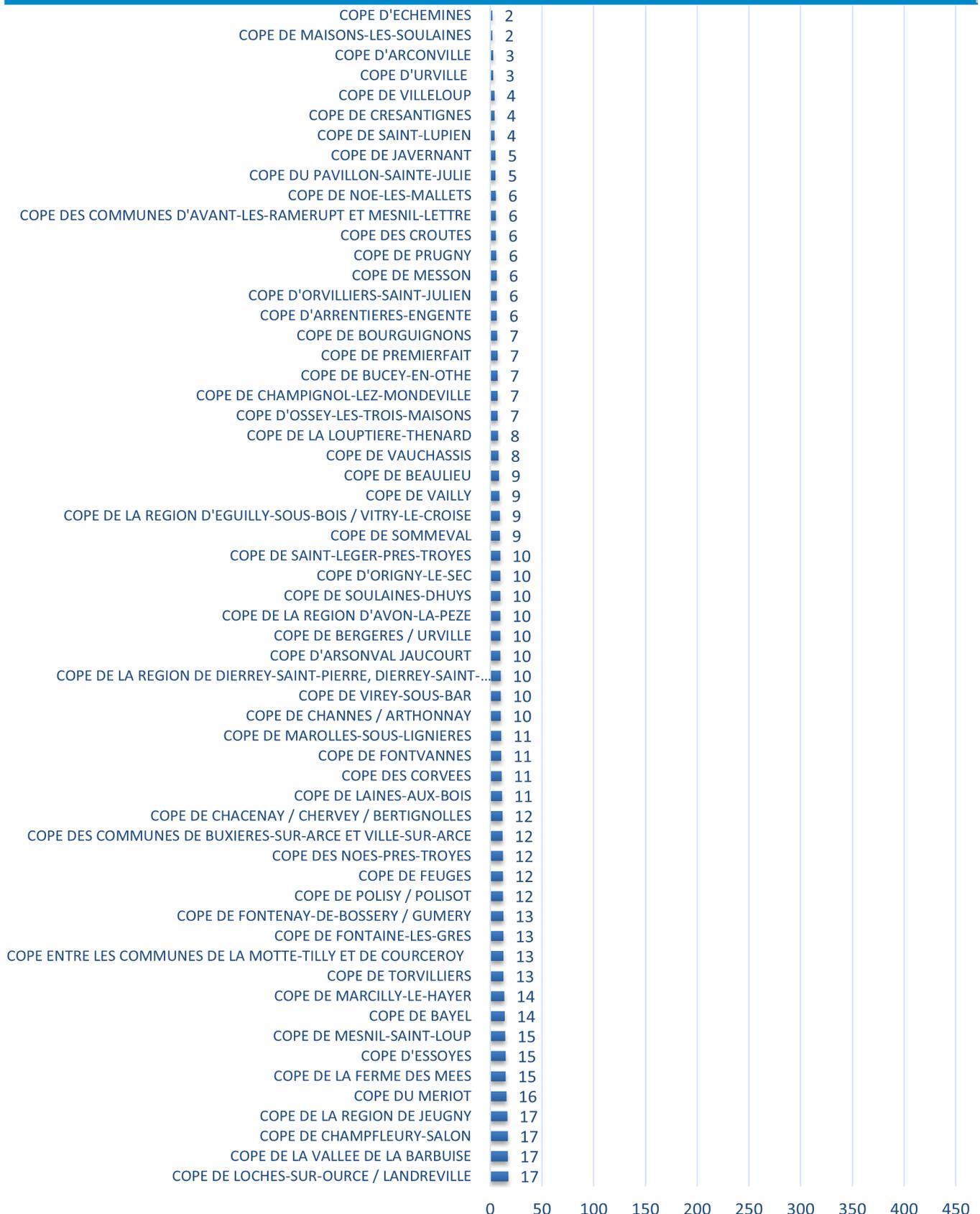
COPE	Catégorie	Type d'équipement	Type de traitement
COPE DE CHAMOY / SAINT-PHAL	Eau/Traitement	STATION DE LA HAIE MOUCHEUSE	Pesticides
COPE DE LA VALLEE DE LA MARVE	Eau/Traitement	UNITE DE TRAITEMENT DES BORDES	Décarbonatation sur résines

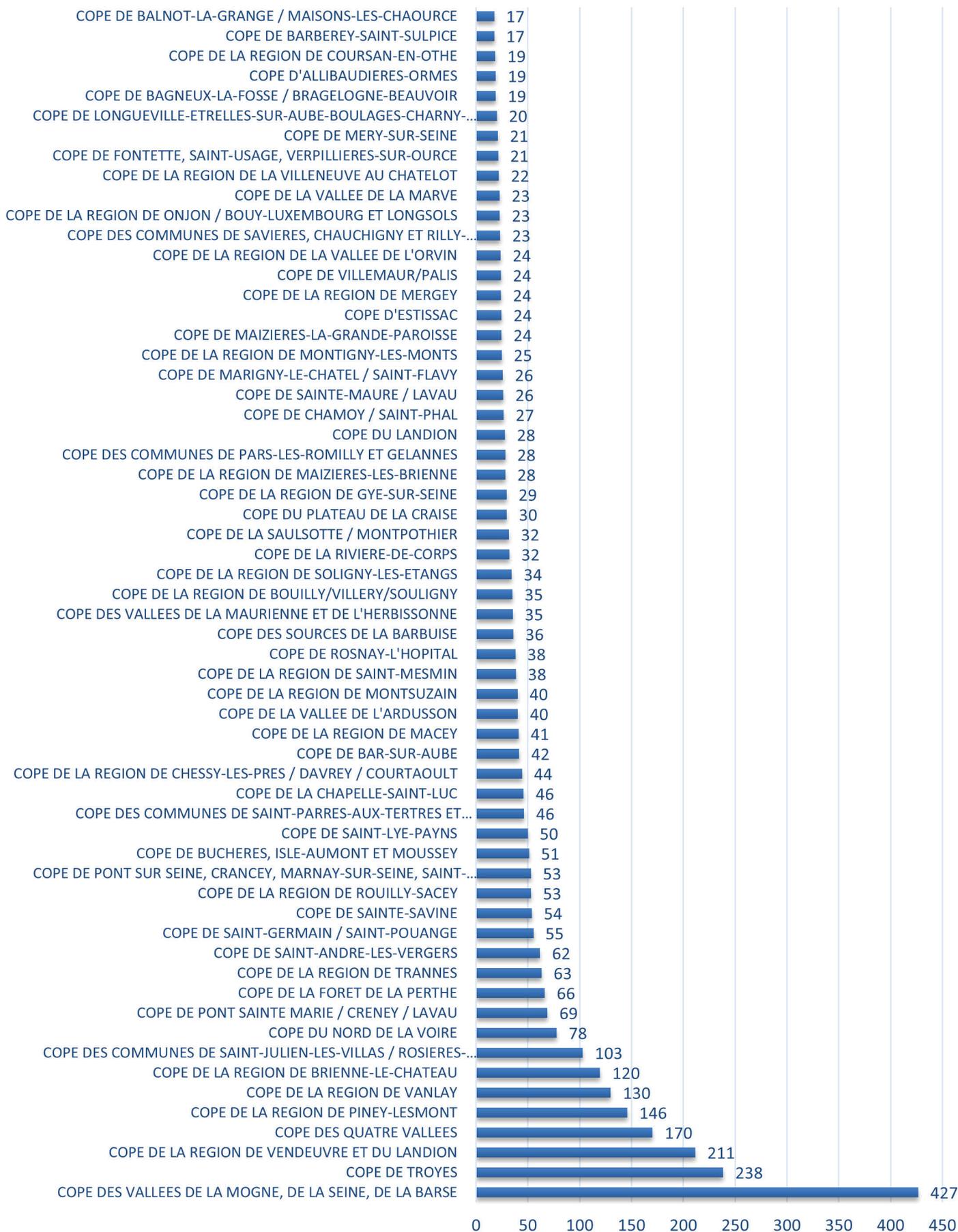




Le linéaire de réseau « eau potable » de la Régie du SDDEA s'étend sur une longueur totale de 3 957 km.

Figure 5 : longueur de réseau en km





Le COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE présente la longueur de réseau la plus importante : 427 km, soit 11 % du linéaire total de la Régie du SDDEA pour l'eau potable en 2021.

102 COPE eau potable sur 120 ont une longueur de réseau inférieure à 50 km.

Le linéaire de réseau cumulé de ces 102 COPE représente moins de la moitié (46 %) du linéaire total.

1.3.5 LA DENSITÉ DE LA POPULATION

Le critère de densité de la population appliqué aux réseaux d'eau est mesuré en nombre d'habitants (population totale) par kilomètre de réseau total (production et distribution). Il permet de qualifier un territoire comme étant :

- Rural : densité < 25 hab./km ;
- Intermédiaire ou semi-urbain : 25 hab./km < densité < 50 hab./km ;
- Urbain : densité > 50 hab./km.



Au niveau global, la Régie du SDDEA peut être considérée comme relevant du régime urbain avec une moyenne pondérée de 67 hab./km de réseau.

Les différents COPE eau potable de la Régie du SDDEA présentent les caractéristiques suivantes :

Tableau 5 : densité par COPE

COPE	Habitants	Linéaire de réseau (en km)	Densité	Régime
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	19 351	426,52	45	Intermédiaire
COPE DE TROYES	63 124	238,30	265	Urbain
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	5 440	211,33	26	Intermédiaire
COPE DES QUATRE VALLEES	4 368	170,26	26	Intermédiaire
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	4 649	145,72	32	Intermédiaire
COPE DE LA REGION DE VANLAY	2 956	129,89	23	Rural
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	5 727	119,67	48	Intermédiaire
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	14 599	102,90	142	Urbain
COPE DU NORD DE LA VOIRE	1 249	77,77	16	Rural
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	7 670	68,83	111	Urbain
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	2 403	66,29	36	Intermédiaire
COPE DE LA REGION DE TRANNES	1 074	63,23	17	Rural



Chap.1. Présentation générale du service

COPE	Habitants	Linéaire de réseau (en km)	Densité	Régime
COPE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	12 768	61,73	207	Urbain
COPE DE SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE	3 502	55,36	63	Urbain
COPE DE SAINTE-SAVINE	10 818	53,88	201	Urbain
COPE DE LA REGION DE ROUILLY-SACEY	1 645	53,02	31	Intermédiaire
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	2 511	52,96	47	Intermédiaire
COPE DE BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY	2 922	51,15	57	Urbain
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	4 350	49,90	87	Urbain
COPE DES COMMUNES DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ET VILLECHETIF	4 138	46,34	89	Urbain
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	12 006	45,96	261	Urbain
COPE DE LA REGION DE CHESSY-LES-PRES / DAVREY / COURTAULT	797	44,32	18	Rural
COPE DE BAR-SUR-AUBE	5 027	41,67	121	Urbain
COPE DE LA REGION DE MACEY	1 384	41,13	34	Intermédiaire
COPE DE LA VALLEE DE L'ARDUSSON	1 825	40,40	45	Intermédiaire
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	1 531	40,05	38	Intermédiaire
COPE DE LA REGION DE SAINT-MESMIN	2 161	38,44	56	Urbain
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	613	37,89	16	Rural
COPE DES SOURCES DE LA BARBUISE	1 678	36,00	47	Intermédiaire
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	603	35,47	17	Rural
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	1 823	35,29	52	Urbain
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	975	34,44	28	Intermédiaire
COPE DE LA RIVIERE-DE-CORPS	3 565	32,06	111	Urbain
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	1 041	31,78	33	Intermédiaire
COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE	559	29,78	19	Rural
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	1 188	29,42	40	Intermédiaire

COPE	Habitants	Linéaire de réseau (en km)	Densité	Régime
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	765	28,18	27	Intermédiaire
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	1 566	28,10	56	Urbain
COPE DU LANDION	436	27,85	16	Rural
COPE DE CHAMOY / SAINT-PHAL	1 049	26,59	39	Intermédiaire
COPE DE SAINTE-MAURE / LAVAU	2 443	26,23	93	Urbain
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	2 091	25,85	81	Urbain
COPE DE LA REGION DE MONTIGNY-LES-MONTS	939	24,76	38	Intermédiaire
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	1 535	24,49	63	Urbain
COPE D'ESTISSAC	1 859	24,48	76	Urbain
COPE DE LA REGION DE MERGEY	1 695	24,02	71	Urbain
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	1 144	23,94	48	Intermédiaire
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	500	23,69	21	Rural
COPE DES COMMUNES DE SAVIERES, CHAUCHIGNY ET RILLY-SAINTE-SYRE	1 494	23,26	64	Urbain
COPE DE LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS	624	22,94	27	Intermédiaire
COPE DE LA VALLEE DE LA MARVE	506	22,76	22	Rural
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	773	22,06	35	Intermédiaire
COPE DE FONTETTE, SAINT-USAGE, VERPILLIERES-SUR-OURCE	392	21,30	18	Rural
COPE DE MERY-SUR-SEINE	1 571	21,06	75	Urbain
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	776	20,08	39	Intermédiaire
COPE DE BAGNEUX-LA-FOSSE / BRAGELOGNE-BEAUVOIR	425	19,03	22	Rural
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	392	19,03	21	Rural
COPE DE LA REGION DE COURSAN-EN-OTHE	317	18,66	17	Rural
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE	1 522	17,47	87	Urbain
COPE DE BALNOT-LA-GRANGE / MAISONS-LES-CHAOURCE	281	17,42	16	Rural



Chap.1. Présentation générale du service

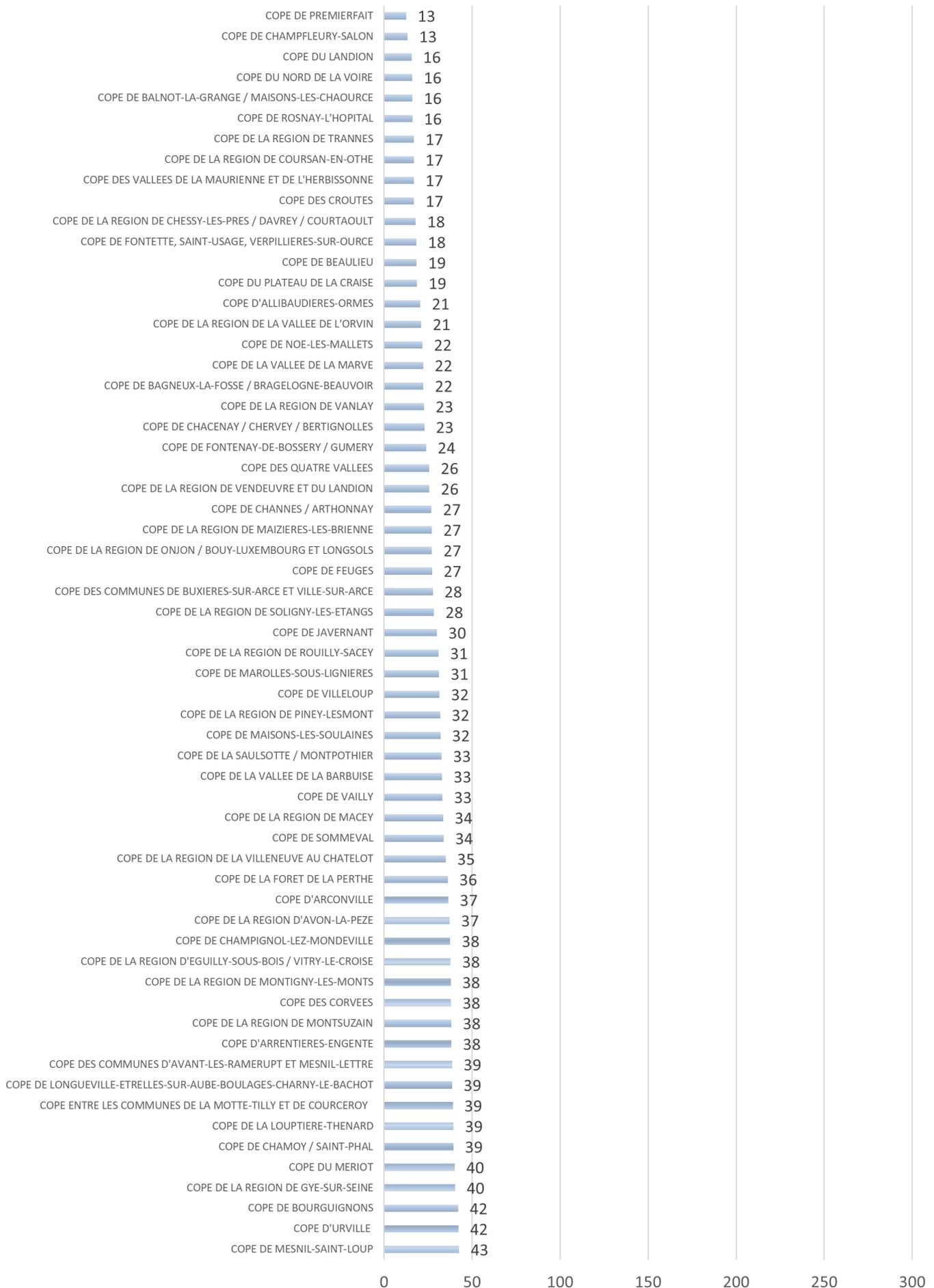
COPE	Habitants	Linéaire de réseau (en km)	Densité	Régime
COPE DE LOCHES-SUR-OURCE / LANDREVILLE	788	17,35	45	Intermédiaire
COPE DE LA VALLEE DE LA BAR- BUISE	569	17,23	33	Intermédiaire
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	228	17,00	13	Rural
COPE DE LA REGION DE JEUGNY	739	16,55	45	Intermédiaire
COPE DU MERIOT	630	15,67	40	Intermédiaire
COPE D'ESSEY	727	14,88	49	Intermédiaire
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	624	14,62	43	Intermédiaire
COPE DE BAYEL	760	14,14	54	Urbain
COPE DE MARCILLY-LE-HAYER	738	13,72	54	Urbain
COPE DE TORVILLIERS	993	13,00	76	Urbain
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	507	12,97	39	Intermédiaire
COPE DE FONTAINE-LES-GRES	892	12,81	70	Urbain
COPE DE FONTENAY-DE-BOSSERY / GUMERY	302	12,63	24	Rural
COPE DE POLISY / POLISOT	532	12,32	43	Intermédiaire
COPE DE FEUGES	336	12,31	27	Intermédiaire
COPE DES NOES-PRES-TROYES	3 316	12,20	272	Urbain
COPE DES COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR- ARCE	334	12,04	28	Intermédiaire
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	271	11,82	23	Rural
COPE DE LAINES-AUX-BOIS	540	11,48	47	Intermédiaire
COPE DES CORVEES	421	11,07	38	Intermédiaire
COPE DE FONTVANNES	719	10,86	66	Urbain
COPE DE MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	336	10,72	31	Intermédiaire
COPE DE CHANNES / ARTHONNAY	280	10,39	27	Intermédiaire
COPE DE VIREY-SOUS-BAR	623	10,36	60	Urbain
COPE DE LA REGION DE DIERREY- SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JU- LIEN	580	10,21	57	Urbain
COPE D'ARSONVAL JAUCOURT	491	9,99	49	Intermédiaire
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	365	9,79	37	Intermédiaire
COPE DE SOULAINES-DHUYS	423	9,79	43	Intermédiaire

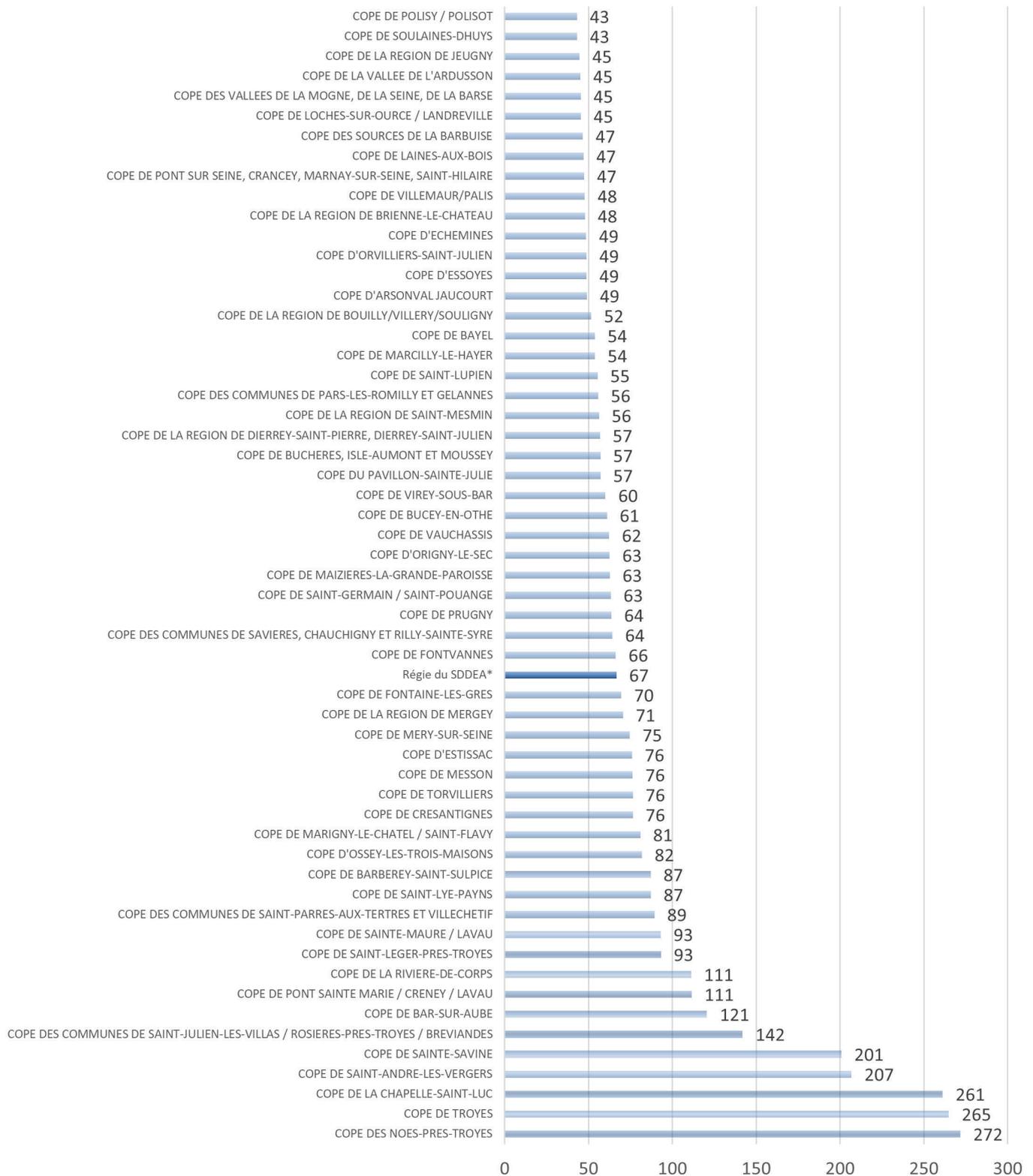
COPE	Habitants	Linéaire de réseau (en km)	Densité	Régime
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	610	9,75	63	Urbain
COPE DE SAINT-LEGER-PRES-TROYES	906	9,71	93	Urbain
COPE DE SOMMEVAL	316	9,31	34	Intermédiaire
COPE DE LA REGION D'EGUILLY-SOUS-BOIS / VITRY-LE-CROISE	350	9,25	38	Intermédiaire
COPE DE VAILLY	292	8,78	33	Intermédiaire
COPE DE BEAULIEU	159	8,58	19	Rural
COPE DE VAUCHASSIS	506	8,12	62	Urbain
COPE DE LA LOUPTIERE-THENARD	301	7,63	39	Intermédiaire
COPE D'OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	602	7,36	82	Urbain
COPE DE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	275	7,31	38	Intermédiaire
COPE DE BUCEY-EN-OTHE	444	7,28	61	Urbain
COPE DE PREMIERFAIT	90	7,16	13	Rural
COPE DE BOURGUIGNONS	286	6,78	42	Intermédiaire
COPE D'ARRENTIERES-ENGENTE	248	6,48	38	Intermédiaire
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	311	6,37	49	Intermédiaire
COPE DE MESSON	477	6,25	76	Urbain
COPE DE PRUGNY	381	5,99	64	Urbain
COPE DES CROUTES	97	5,69	17	Rural
COPE DES COMMUNES D'AVANT-LES-RAMERUPT ET MESNIL-LETTRE	220	5,69	39	Intermédiaire
COPE DE NOE-LES-MALLETS	120	5,50	22	Rural
COPE DU PAVILLON-SAINTE-JULIE	301	5,27	57	Urbain
COPE DE JAVERNANT	156	5,20	30	Intermédiaire
COPE DE SAINT-LUPIEN	237	4,28	55	Urbain
COPE DE CRESANTIGNES	318	4,16	76	Urbain
COPE DE VILLELOUP	127	4,02	32	Intermédiaire
COPE D'URVILLE	126	2,98	42	Intermédiaire
COPE D'ARCONVILLE	107	2,93	37	Intermédiaire
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	69	2,15	32	Intermédiaire
COPE D'EHEMINES	95	1,95	49	Intermédiaire
Régie du SDDEA¹	263 726	3 957,37	67	Urbain

1. Densité moyenne = (Total d'habitants desservis par la Régie du SDDEA / Linéaire total de réseau d'eau potable de la Régie)



Figure 6 : classement par densité





Les COPE de production d'eau potable ne desservant pas directement des habitants, ne sont pas considérés dans cet indicateur. Selon le critère établi, la Régie du SDDEA en 2021 était composée de :

- 25 COPE ruraux ;
- 53 COPE intermédiaires (ou semi-urbain) ;
- 40 COPE urbains (correspondant à un linéaire de réseau relativement faible pour le nombre d'habitants desservis).

*.Densité moyenne = (Total d'habitants desservis par la Régie du SDDEA/ Linéaire total de réseau d'eau potable du SDDEA)



2. TARIFICATION

2.1 MODALITÉS DE TARIFICATION

Les COPE ont la maîtrise de la tarification de l'eau. Les modèles d'application choisis par les COPE sont donc très variables. Ils restent toutefois basés sur les 3 points suivants, conformes à la réglementation¹ :

- Part proportionnelle unifiée ou évolutive selon les volumes ;
- Part fixe unifiée ou progressive selon les diamètres et l'usage ;
- Redevances annexes pour branchement temporairement inutilisé ou branchement secondaire.

À noter le cas particulier des COPE D'ARRELLES / VILLIERS-SOUS-PRASLIN, DE BERGERES / URVILLE et DE LA FERME DES MEES dont le financement passe par la vente d'eau en gros aux usagers membres (COPE et Communes), sous la forme d'une contribution annuelle composée d'une part fixe et d'une part proportionnelle. Ces parts sont indexées annuellement selon une formule définie par convention.



La facture-type moyenne* de la Régie du SDDEA sur 120 m³ s'élève à **238,38 € TTC** en 2021 soit **1,99 € TTC** par m³ comptabilisé. (Prix au m³ = (Part fixe + 120 x part variable)/120)

- La part fixe annuelle moyenne s'élève à **44,46 € HT** ;
- Le prix moyen au m³ s'élève à **1,28 € HT**.

78 % de la facture hors taxes consolidée 120 m³ est liée à la consommation d'eau potable.

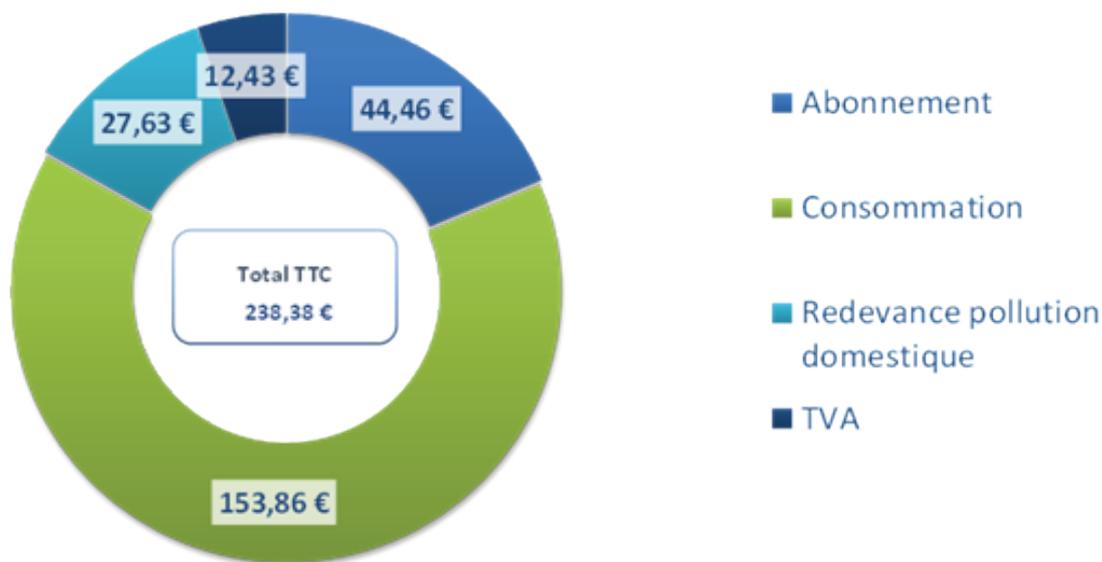
*(pondérée par le nombre d'abonnés pour chaque COPE)

1. Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.



En comparaison avec les données nationales de l'ONEMA, on peut observer que le prix moyen de l'eau potable TTC (en €/m³) est bien en dessous de la moyenne française : 2,11 €/m³ en 2020. Point d'attention, s'agissant de données collectées en 2020 cette moyenne n'est pas comparable directement avec les 1,99 €/m³ de moyenne de la Régie du SDDEA (donnée 2021).

Figure 7 : répartition consolidée sur une facture type pour 120 m³



La part fixe (Abonnement) en moyenne de 22 % (hors taxes et redevances) pour une facture type 120 m³. Selon la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 la part fixe ne doit pas excéder 30 % du total de la facture type d'eau pour 120 m³.

Perceptions sur la facture d'eau : Abonnement et consommation (Régie du SDDEA), redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau Seine-Normandie) et TVA (État) au taux de 5,5 %.

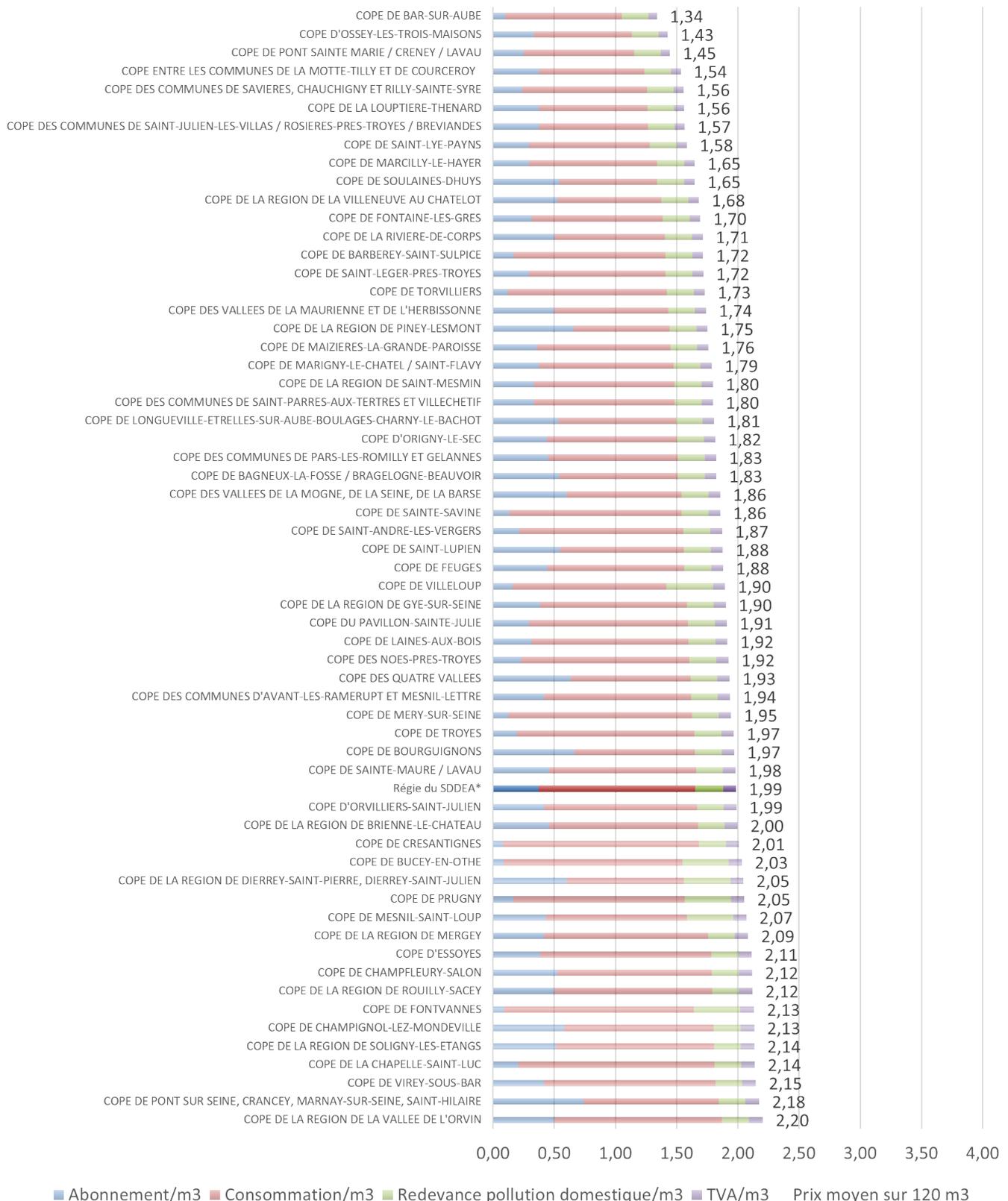
Références :

Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques / Arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé / Circulaire du 4 juillet 2008 présentant les modalités de calcul du plafond de la part non proportionnelle au volume d'eau consommé (ou part fixe) de la facture d'eau.

2.2 DÉTAILS DES TARIFS

Les graphes suivants rappellent les tarifs en vigueur en 2021 pour les COPE eau potable, à l'exception des COPE D'ARRELLES / VILLIERS-SOUS-PRASLIN, DE BERGERES / URVILLE et DE LA FERME DES MEES (cf. supra).

Figure 8 : classement par prix TTC du service au m³ pour 120 m³





Chap.2. Tarification



2.3 ÉCONOMIE DU SERVICE



Le compte administratif 2021 présente un solde d'exploitation positif de 7 325 k€ et un besoin de financement en investissement de 4 663 k€.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2021.

Le budget annexe Eau potable de la Régie du SDDEA consolide les charges d'administration du service à l'échelle de la Régie du SDDEA et les budgets votés par COPE, lesquels sont présentés dans les rapports annuels de chacun d'entre eux.

Tableau 6 : économie du service

	(en k€)	(en %)	
Produits d'exploitation	Ventes	27 576,6	93,1%
	Participations collectivités ¹	93,2	0,3%
	Quote-part des subventions (Fonctionnement)	1 226,8	4,1%
	Reprises sur provisions sur créances douteuses	2,3	0,0%
	Autres produits	56,4	0,2%
	Produits financiers et exceptionnels	663,9	2,2%
Charges d'exploitation	Charges à caractère général	12 953,3	58,1%
	Charges de personnel et assimilés	95,2	0,4%
	Atténuations de produits	3 149,5	14,1%
	Autres charges (dont abandons de créances)	92,3	0,4%
	Charges financières exceptionnelles	573,6	2,6%
	Dotations aux amortissements	5 430,7	24,4%
	Provision pour créances douteuses	-	0,0%
Résultat d'exploitation	7 324,6		

1. La participation des collectivités est constituée de la participation des communes au titre du renouvellement des ouvrages et de la défense contre les incendies.

		(en k€)	(en %)
Produits d'investissement	Subventions d'investissement	1 671,4	23%
	Dotation aux amortissements	5 430,7	74%
	Recettes financières et divers	20,6	0%
	Résultats de liquidation suite au transfert	257,7	3%
	Emprunts contractés	-	0%
Charges d'investissement	Travaux de l'exercice	9 376,7	78%
	Acquisition diverses	-	0%
	Quote-part des subventions (Inv)	1 226,8	10%
	Remboursement du capital	1 439,5	12%
Besoin de financement		4 662,7	
Solde du service		2 661,9	

Les produits des ventes et les charges à caractère général se décomposent comme suit :

Figure 9 : répartition des produits des ventes

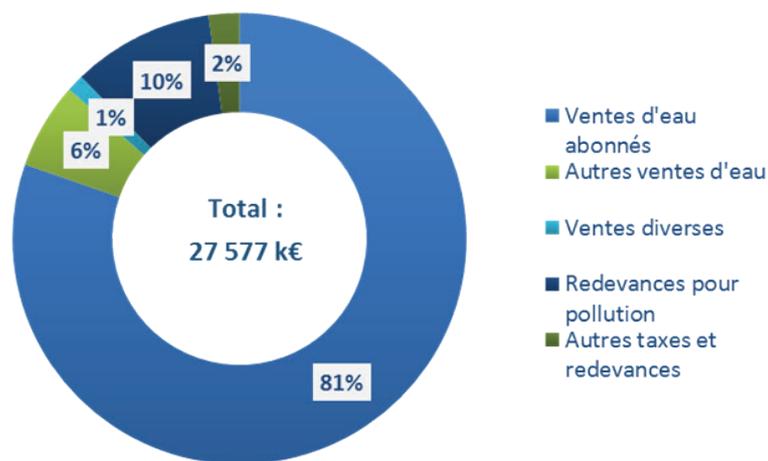
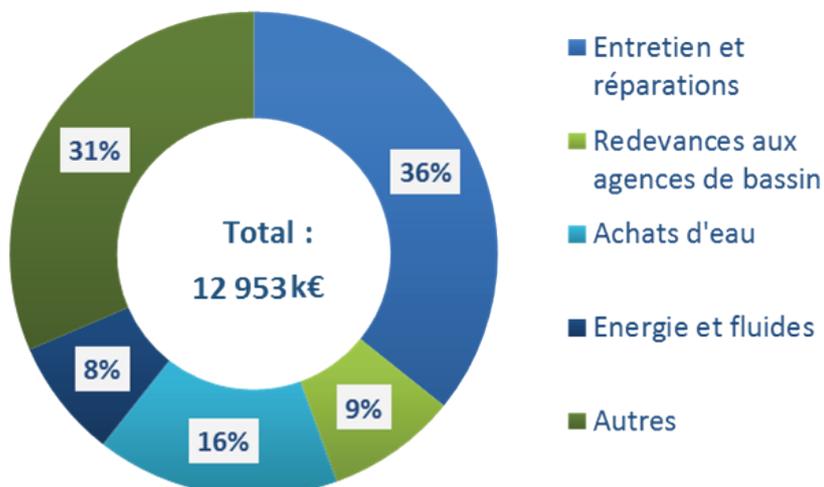


Figure 10 : répartition des charges à caractère général





Les charges d'entretien-réparation (36 %) correspondent aux prestations réalisées par la Régie du SDDEA pour le compte des COPE et tarifées selon différentes modalités (prestations administratives, maintenance travaux ou service de maîtrise d'œuvre). Ces tarifs intègrent les charges administratives et de gestion de la Régie.

Concernant les charges liées aux actions de solidarité, la Régie du SDDEA constate en 2021 :

- Des abandons de créance à vocation solidaire a une hauteur de 1 133 € sur les COPE de TROYES et SAINTE-SAVINE ;
- Aucun versement à un fonds de solidarité ;
- Aucune action de coopération décentralisée.



3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Noté de 0 à 120, cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous.

- **Partie A : Plan du réseau**
 - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable ;
 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.
- **Partie B : Inventaire des réseaux**
 - Existence d'un inventaire des réseaux ;
 - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée ;
 - Les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées ;
 - Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs de distribution, etc.) et des servitudes.
- **Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux**
 - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes ;
 - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants ;
 - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
 - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau ;
 - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau ;
 - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau ;
 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations ;
 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux.

Sur le périmètre eau potable de la Régie du SDDEA, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale s'établit entre des niveaux « médiocres » et « bons » selon les territoires (30 à 110).



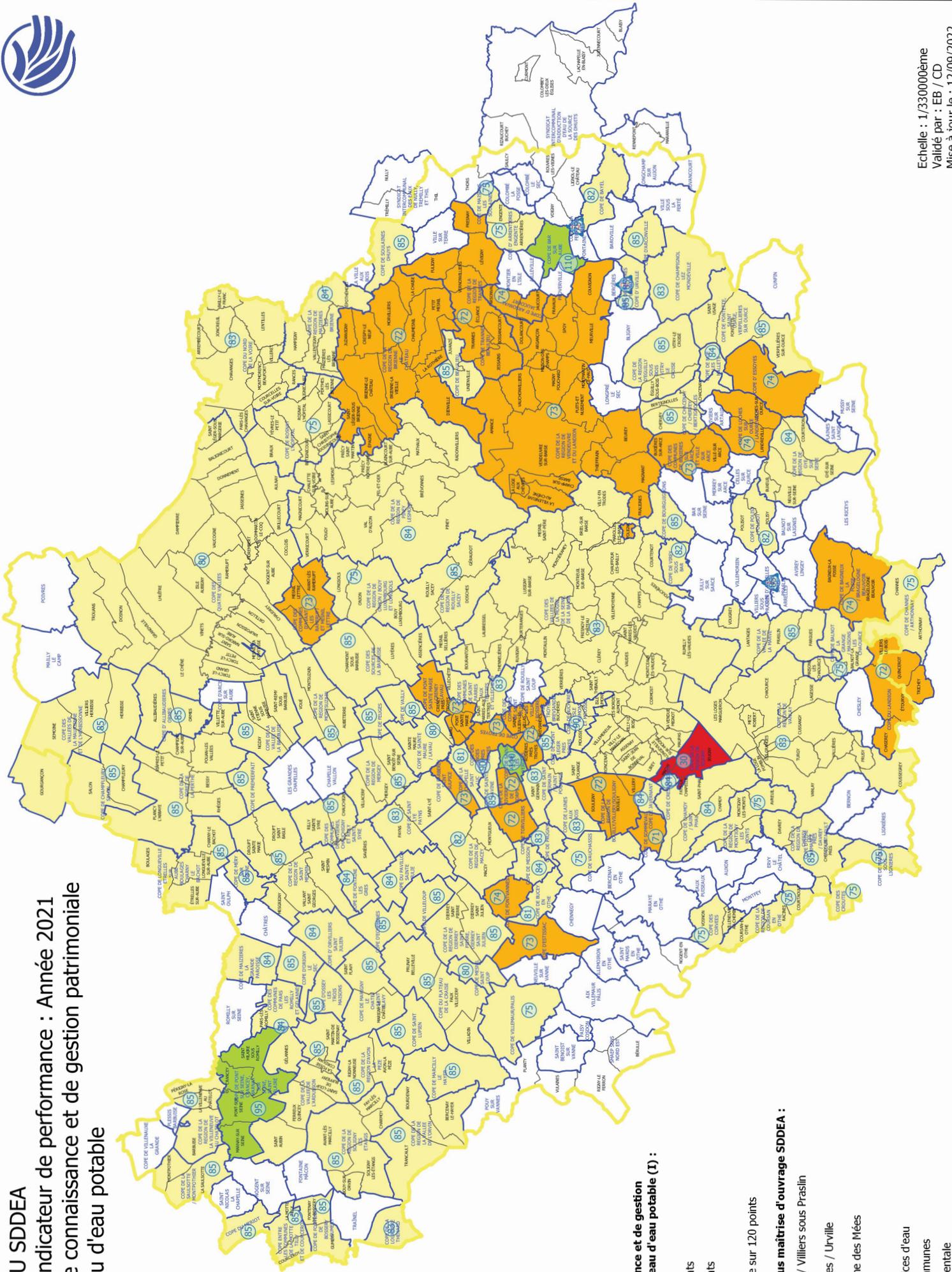
L'indice de connaissance et de gestion global s'établit à 81.

C'est une moyenne pondérée par le linéaire de réseau de chaque COPE.

Le rapport de l'ONEMA précise que l'indice moyen est de 101 (donnée 2020).



REGIE DU SDDEA
COPE : Indicateur de performance : Année 2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale
du réseau d'eau potable
(P103)



Légende :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable (I) :

- I ≥ 95 points
- 75 ≤ I < 95 points
- 45 ≤ I < 75 points
- I < 45 points
- Valeur de l'indice sur 120 points

Production d'eau sous maîtrise d'ouvrage SDDEA :

- ▲ COPE d'Arrelles / Villiers sous Praslin
- ▲ COPE de Bergères / Urville
- ▲ COPE de la Ferme des Mées

- Limites des services d'eau
- Finages des communes
- Limite départementale

3.2 RENDEMENT DE RÉSEAU

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

5 COPE ont un rendement inférieur au seuil de majoration du taux de redevance, ils vous sont présentés dans le tableau ci-dessous avec leur rendement respectif et la valeur seuil calculée :

COPE	Rendement réseau	Valeur seuil
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	59%	66%
COPE DE BEAULIEU	63%	66%
COPE D'ESSEY	62%	66%
COPE DE LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS	53%	66%
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	48%	66%

L'ensemble des 115 autres COPE de la Régie du SDDEA présente un rendement de réseau supérieur au seuil de majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ». Ce seuil est égal au cinquième de l'ILC + 65 selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012.

Pour les 5 COPE dont le rendement est inférieur à la valeur seuil, un plan d'actions est mis en place ou des travaux ont été réalisés afin d'améliorer le rendement. En effet, lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le présent décret pour l'année N, un plan d'actions et de travaux doit être engagé et réalisé avant la fin de l'année N+2. À défaut, dès l'année N+3, le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliqué automatiquement conformément à l'article D. 213-48-14-1. du Code de l'Environnement.

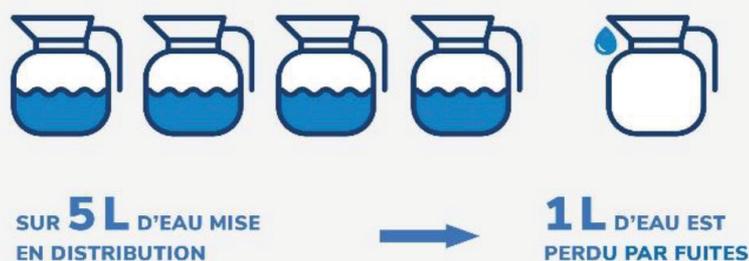
Le plan d'actions et de travaux comprend quatre phases plus ou moins longues, plus ou moins imbriquées en fonction de la taille et de la complexité du réseau de distribution.

- La première phase consiste à collecter les données disponibles, à définir les méthodologies et les outils nécessaires à la lutte contre les fuites afin d'identifier les données manquantes.
- La deuxième étape vise à :
 - comprendre le fonctionnement du réseau, aussi bien en période de pointe qu'en période nocturne qui est la période de plus faible consommation,
 - analyser les volumes non comptabilisés,
 - améliorer la gestion des pressions,
 - rechercher et à réparer systématiquement les fuites.
- À moyen-terme, la troisième phase consiste à agir pour limiter les pertes en eau, et à :
 - renouveler le parc des compteurs de vente d'eau,
 - ajuster la pression de service en fonction des besoins (moins de pression, moins de perte),

- diviser le réseau en sous réseaux homogènes (sectoriser),
 - pré-localiser les fuites en temps réel,
 - analyser les risques de défaillance,
 - construire une stratégie de renouvellement des réseaux.
- Enfin, à long-terme, la dernière étape revient à entreprendre le renouvellement préventif des conduites de distribution, des branchements d'eau potable et des organes du réseau.

En application du plan d'actions et de travaux, le descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable est mis à jour en indiquant les secteurs ayant fait l'objet de recherches de pertes d'eau et les réparations effectuées.

Rendement et fuites



La Régie du SDDEA présente un **rendement** de réseaux de **84,2 %**.

D'après les données nationales de l'ONEMA la moyenne en France est de 80,1 % en 2020, inférieur au niveau de la Régie du SDDEA.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif du rendement pour chaque COPE avec les seuils de majoration du taux de redevance :

Tableau 7 : détail des rendements réseau et seuils pour chaque COPE

COPE	Rendement réseau	Valeur seuil
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	77%	66%
COPE D'ARCONVILLE	98%	66%
COPE D'ARRELLES / VILLIERS-SOUS-PRASLIN	100%	65%
COPE D'ARRENTIERES-ENGENTE	76%	67%
COPE D'ARSONVAL JAUCOURT	69%	66%
COPE DE BAGNEUX-LA-FOSSE / BRAGELOGNE-BEAUVOIR	71%	66%
COPE DE BALNOT-LA-GRANGE / MAISONS-LES-CHAOURCE	93%	66%
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE	79%	68%
COPE DE BAR-SUR-AUBE	84%	70%
COPE DE BAYEL	78%	66%
COPE DE BEAULIEU	63%	66%
COPE DE BERGERES / URVILLE	82%	68%
COPE DE BOURGUIGNONS	86%	66%
COPE DE BUCEY-EN-OTHE *	100%	66%



COPE	Rendement réseau	Valeur seuil
COPE DE BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY	89%	68%
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	72%	66%
COPE DE CHAMOY / SAINT-PHAL	85%	66%
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	80%	67%
COPE DE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	78%	66%
COPE DE CHANNES / ARTHONNAY	71%	66%
COPE DE CRESANTIGNES	89%	67%
COPE DE FEUGES	91%	66%
COPE DE FONTAINE-LES-GRES	83%	67%
COPE DE FONTENAY-DE-BOSSERY / GUMERY	88%	66%
COPE DE FONTETTE, SAINT-USAGE, VERPILLIERES-SUR-OURCE	78%	66%
COPE DE FONTVANNES	95%	71%
COPE DE JAVERNANT	85%	66%
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	94%	72%
COPE DE LA FERME DES MEES	89%	67%
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	76%	66%
COPE DE LA LOUPTIERE-THENARD	98%	67%
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	95%	66%
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	83%	66%
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	79%	67%
COPE DE LA REGION DE CHESSY-LES-PRES / DAVREY / COURTAULT	88%	66%
COPE DE LA REGION DE COURSAN-EN-OTHE	75%	66%
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	83%	67%
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	83%	67%
COPE DE LA REGION DE JEUGNY	84%	66%
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	82%	66%
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	75%	66%
COPE DE LA REGION DE MACEY	81%	66%
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	82%	66%
COPE DE LA REGION DE MERGEY	77%	67%
COPE DE LA REGION DE MONTIGNY-LES-MONTS	73%	66%
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	93%	69%
COPE DE LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS	53%	66%
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	80%	66%
COPE DE LA REGION DE ROUILLY-SACEY	97%	66%
COPE DE LA REGION DE SAINT-MESMIN	78%	67%

COPE	Rendement réseau	Valeur seuil
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	75%	66%
COPE DE LA REGION DE TRANNES	86%	66%
COPE DE LA REGION DE VANLAY	88%	66%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	76%	66%
COPE DE LA REGION D'EGUILLY-SOUS-BOIS / VITRY-LE-CROISE	69%	66%
COPE DE LA RIVIERE-DE-CORPS	89%	68%
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	73%	66%
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	95%	66%
COPE DE LA VALLEE DE LA MARVE	78%	66%
COPE DE LA VALLEE DE L'ARDUSSON	82%	67%
COPE DE LAINES-AUX-BOIS	92%	66%
COPE DE LOCHES-SUR-OURCE / LANDREVILLE	78%	67%
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	77%	66%
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	48%	66%
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	91%	67%
COPE DE MARCILLY-LE-HAYER	83%	66%
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	81%	67%
COPE DE MAROLLES-SOUS-LIGNIERES *	100%	66%
COPE DE MERY-SUR-SEINE	82%	68%
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	92%	67%
COPE DE MESSON	89%	67%
COPE DE NOE-LES-MALLETS	69%	66%
COPE DE POLISY / POLISOT	78%	66%
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	83%	69%
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	59%	66%
COPE DE PREMIERFAIT	77%	66%
COPE DE PRUGNY	81%	67%
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	81%	66%
COPE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	86%	70%
COPE DE SAINTE-MAURE / LAVAU	91%	68%
COPE DE SAINTE-SAVINE	92%	71%
COPE DE SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE	69%	67%
COPE DE SAINT-LEGER-PRES-TROYES	82%	67%
COPE DE SAINT-LUPIEN	89%	67%
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	97%	68%
COPE DE SOMMEVAL	90%	66%

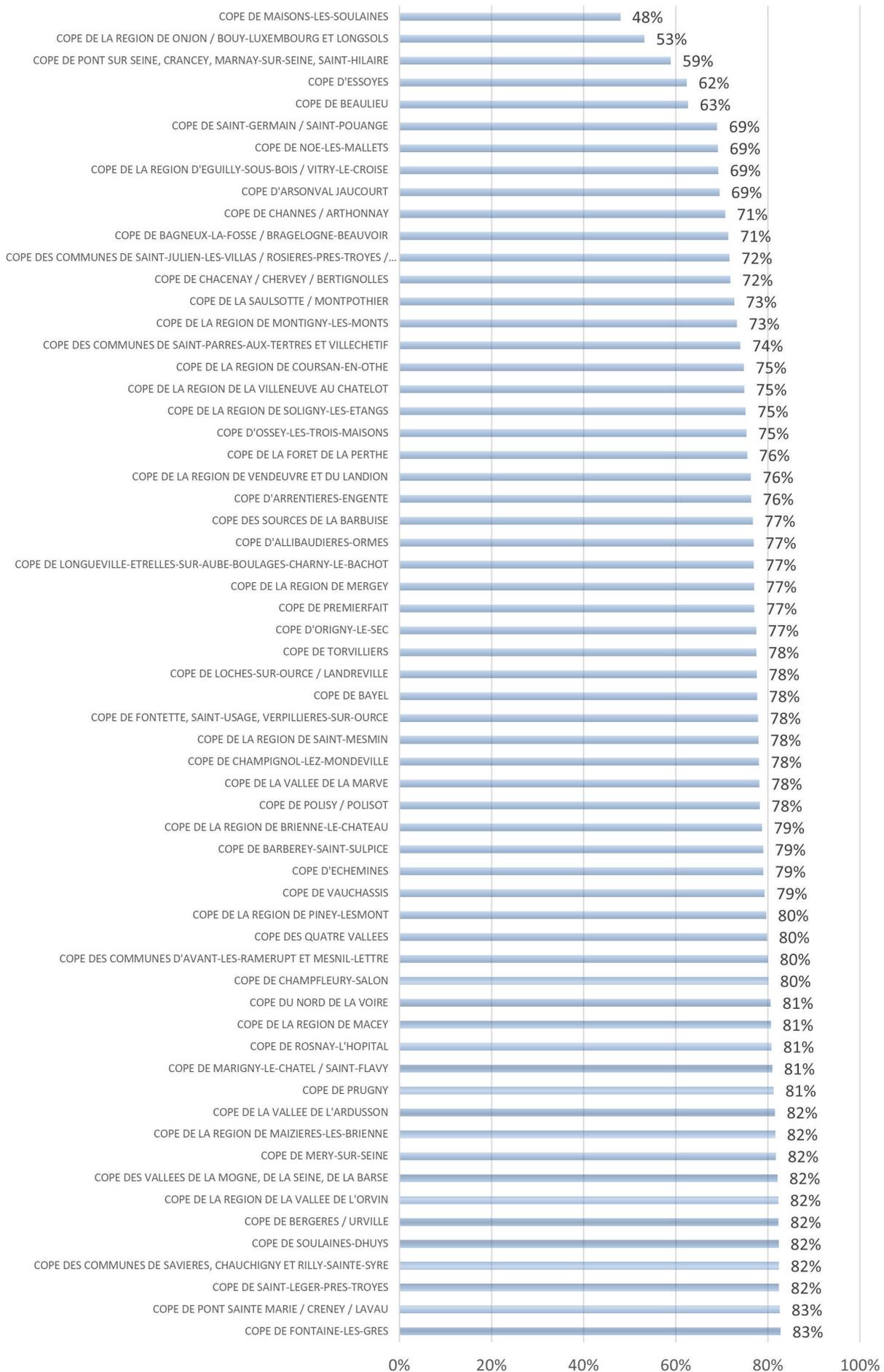


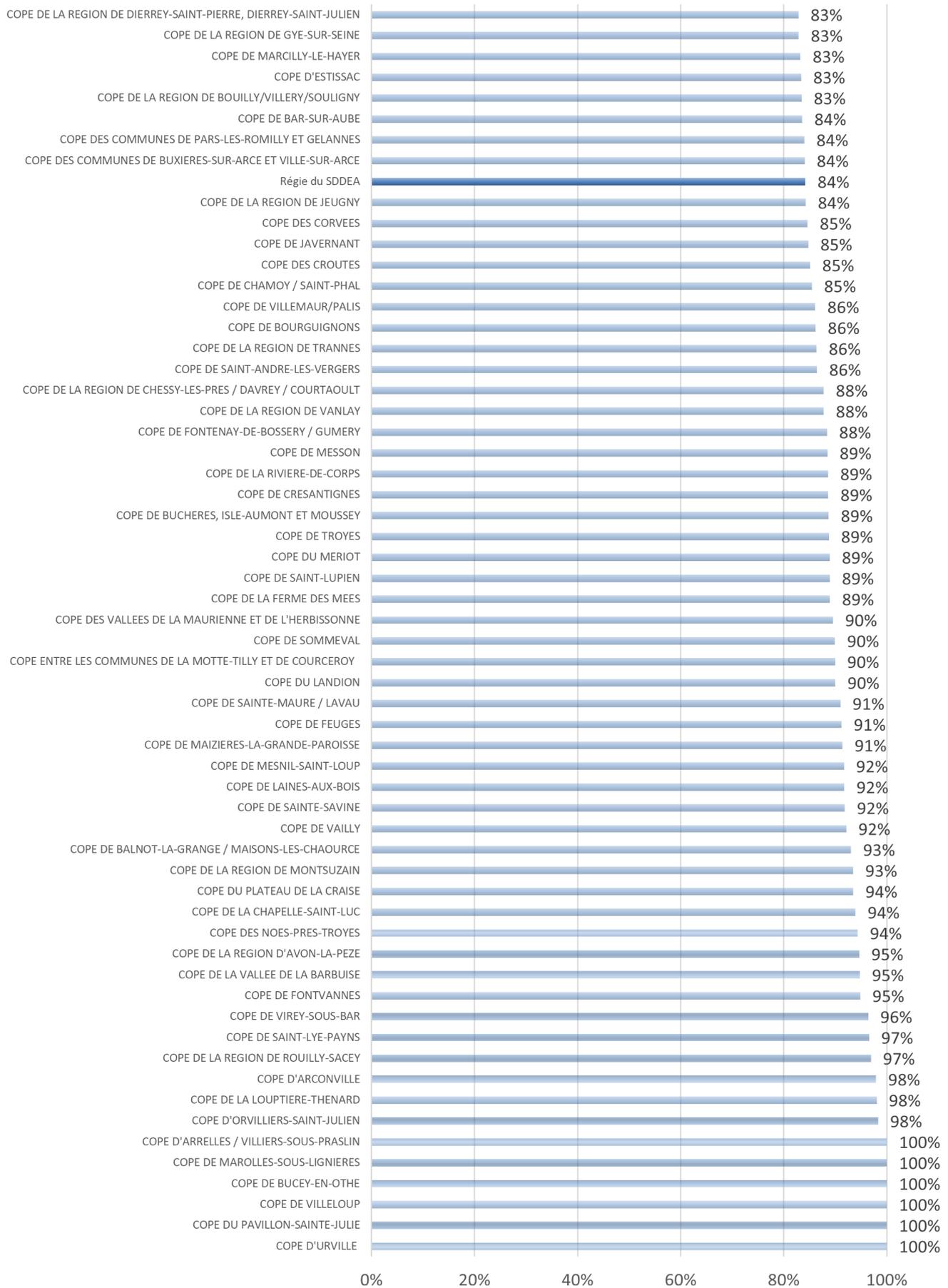
Chap.3. Indicateurs de performance

COPE	Rendement réseau	Valeur seuil
COPE DE SOULAINES-DHUY	82%	66%
COPE DE TORVILLIERS	78%	67%
COPE DE TROYES	89%	77%
COPE DE VAILLY	92%	66%
COPE DE VAUCHASSIS	79%	67%
COPE DE VILLELOUP *	100%	66%
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	86%	66%
COPE DE VIREY-SOUS-BAR	96%	66%
COPE D'EHEMINES	79%	67%
COPE DES COMMUNES D'AVANT-LES-RAMERUPT ET MESNIL-LETTRE	80%	67%
COPE DES COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR-ARCE	84%	67%
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	84%	66%
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BRE-VIANDES	72%	70%
COPE DES COMMUNES DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ET VILLECHETIF	74%	68%
COPE DES COMMUNES DE SAVIERES, CHAUCHIGNY ET RILLY-SAINTE-SYRE	82%	67%
COPE DES CORVEES	85%	66%
COPE DES CROUTES	85%	67%
COPE DES NOES-PRES-TROYES	94%	71%
COPE DES QUATRE VALLEES	80%	66%
COPE DES SOURCES DE LA BARBUISE	77%	67%
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSE	90%	66%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	82%	67%
COPE D'ESSEY	62%	66%
COPE D'ESTISSAC	83%	67%
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	77%	66%
COPE D'ORVILLIERS-SAINTE-JULIEN	98%	67%
COPE D'OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	75%	67%
COPE DU LANDION	90%	66%
COPE DU MERIOT	89%	67%
COPE DU NORD DE LA VOIRE	81%	66%
COPE DU PAVILLON-SAINTE-JULIE *	100%	66%
COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE	94%	66%
COPE D'URVILLE *	100%	67%
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	90%	67%
Régie du SDDEA	84,2%	67%

** Ces COPE présentent un rendement anormal constaté, pour lesquels il va être procédé pour trois d'entre eux au remplacement du compteur de production (COPE DE VILLELOUP, PAVILLON-SAINTE-JULIE et URVILLE). Pour le COPE DE MAROLLES-SOUS-LIGNIERES, la relève sur la période de référence de calcul du rendement 2021 n'a pas fait l'objet d'une relève physique pour l'ensemble des compteurs. En raison des précautions liées au Covid, les agents ne rentraient pas chez les abonnés. Les abonnés avaient la possibilité de relever l'index de leur compteur, mais la facturation a été établie pour beaucoup d'usagers sur la base d'une estimation. Dans ces conditions, le volume comptabilisé domestique extrapolé du volume entre 2 relèves semble excessif : volume entre 2 relèves 18 128 m³ pour 333 jours, extrapolé à 22 815 m³ sur 365 jours. Une relève sur 2022 permettra de corriger cette problématique. Des investigations sont en cours pour comprendre le rendement anormal sur le COPE de BUCEY-EN-OTHE, avec peut-être une explication semblable à celle du COPE de MAROLLES-SOUS-LIGNIERES.*

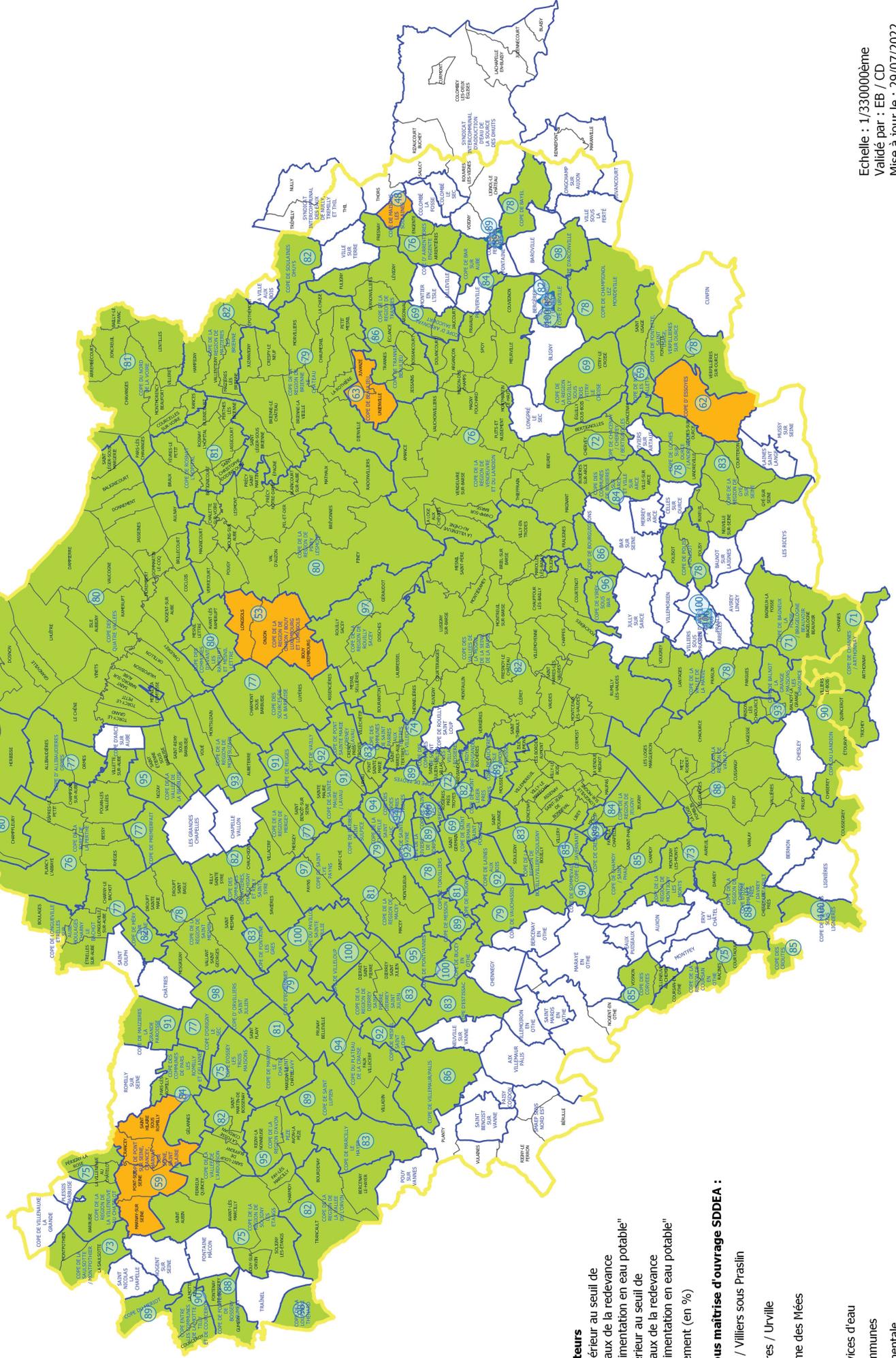
Figure 11 : détail des rendements réseau et seuils pour chaque COPE







REGIE DU SDDEA
COPE : Indicateur de performance : Année 2021
Rendement du réseau de distribution d'eau potable
(P104)



Légende :

- **vue_service_indicateurs**
- Rendement supérieur au seuil de majoration du taux de la redevance pour l'usage "Alimentation en eau potable"
- Rendement inférieur au seuil de majoration du taux de la redevance pour l'usage "Alimentation en eau potable"
- Valeur du rendement (en %)

Production d'eau sous maîtrise d'ouvrage SDDEA :

- ▲ COPE d'Arrelles / Villiers sous Praslin
- ▲ COPE de Bergères / Urville
- ▲ COPE de la Ferme des Nées

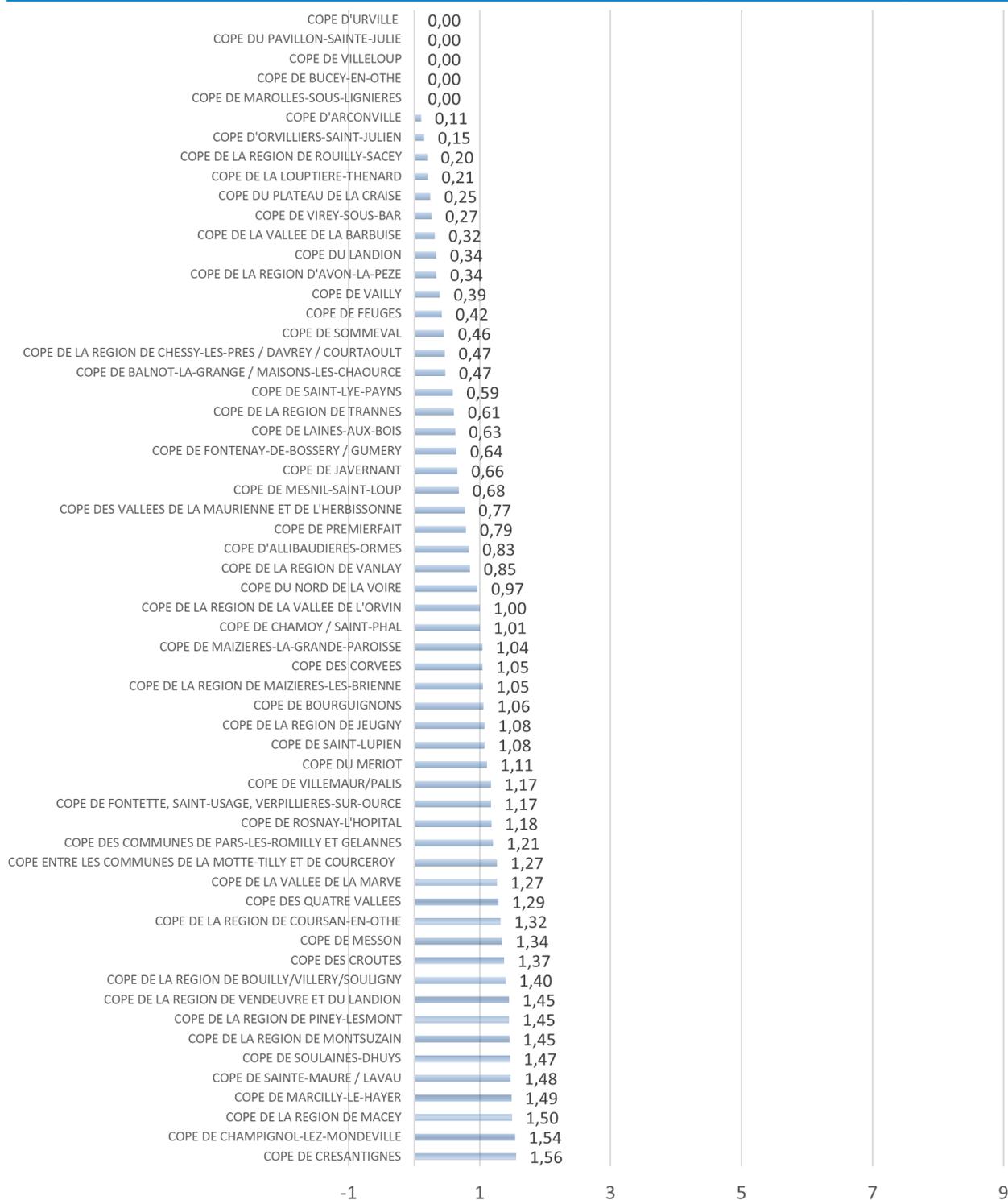
- Limites des services d'eau
- Finages des communes
- Limite départementale

3.3 INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur périmètre du service.

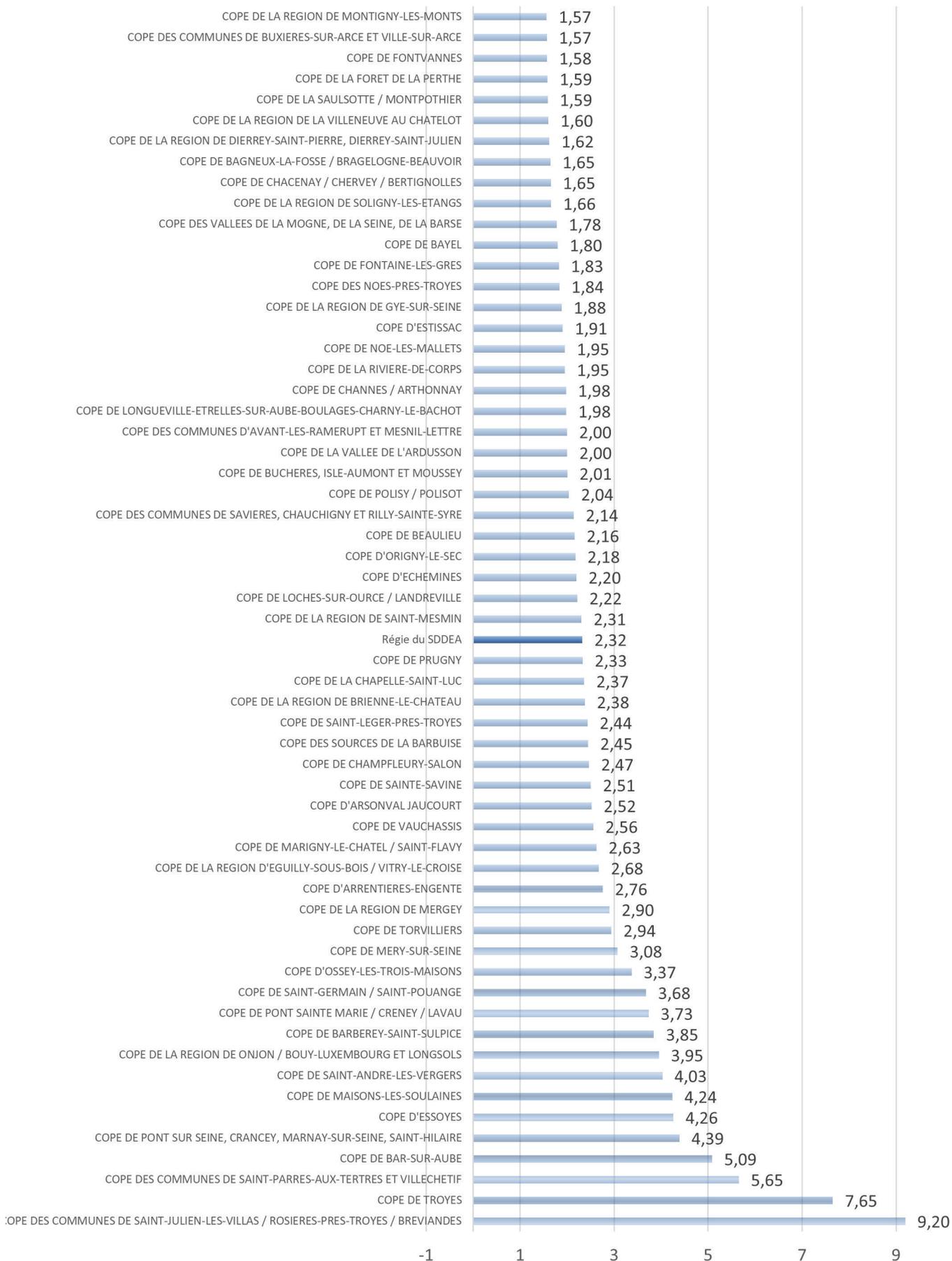
L'analyse de l'indice linéaire de pertes (ILP) permet de qualifier le rendement brut calculé précédemment par rapport au linéaire de réseau (plus un réseau est dense – rapport entre le nombre d'abonnés et le linéaire de réseau – plus son rendement doit être bon). Pour chacun des COPE, à l'exception des COPE de production d'eau potable exclusivement, les résultats sont les suivants :

Figure 12 : classement par ILP





Chap.3. Indicateurs de performance



Les ILP de chaque COPE de la Régie du SDDEA sont compris entre 0 et 9,2 sans prendre en compte les COPE pour lesquels une anomalie de comptage de réseau a été détectée.

Les ILP de tous les COPE s'établissant aux niveaux « bon » et « acceptable ».



L'ILP global de la Régie du SDDEA est de **2,32**. Il est considéré comme **bon**.

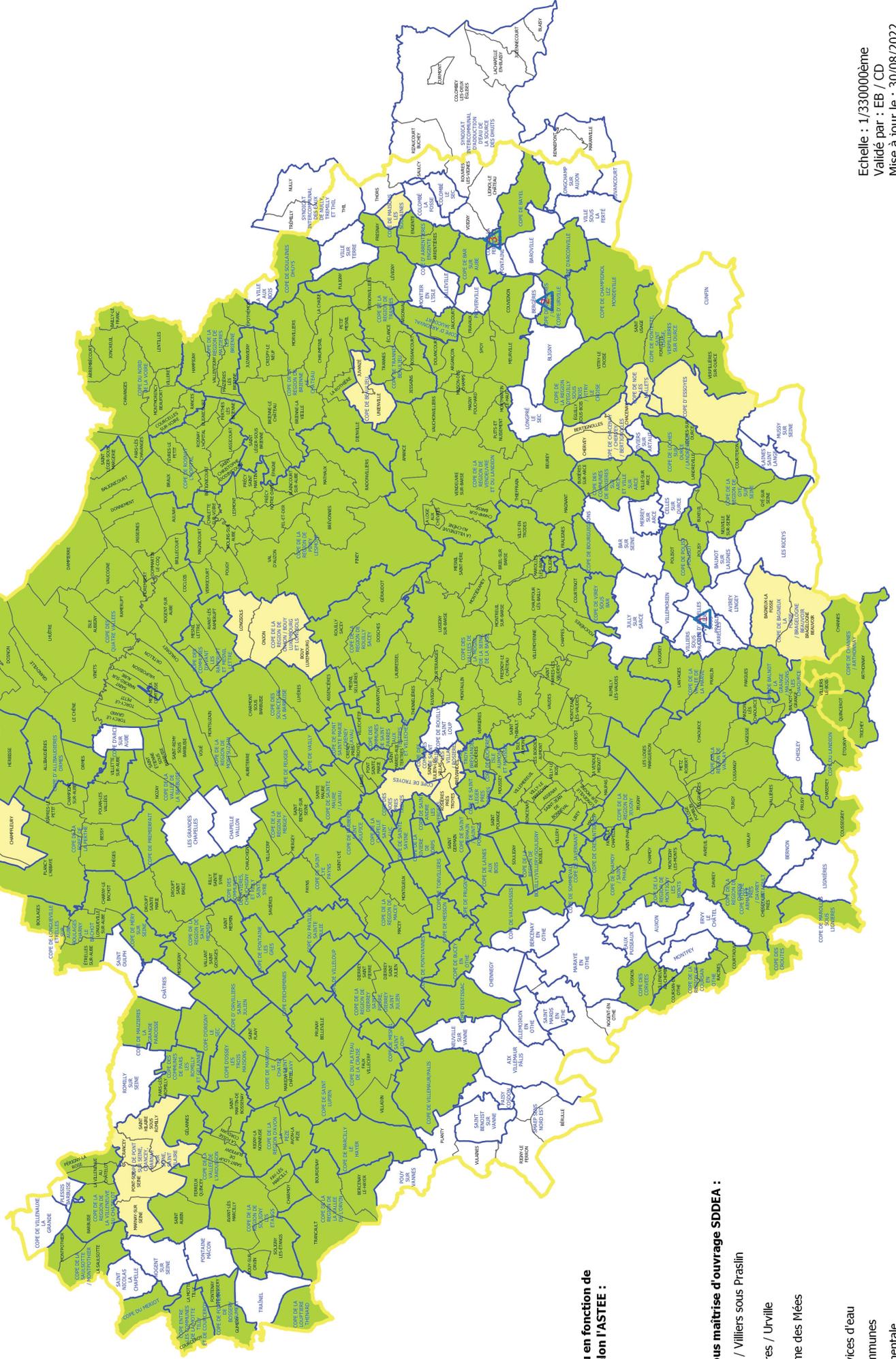
Compte-tenu de la localisation des COPE, la Régie du SDDEA est au consolidé, en régime urbain. L'indice linéaire de pertes en réseau est donc qualifié de manière globale de « **BON** » selon l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) pour la Régie du SDDEA.

Le tableau de caractérisation de cet indicateur selon l'ASTEE est présenté ci-dessous :

Tableau 8 : références pour l'ASTEE pour la caractérisation de l'ILP en fonction de la densité			
Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
BON	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
ACCEPTABLE	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
MEDIOCRE	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 16
MAUVAIS	ILP > 4	ILP > 8	ILP > 16



REGIE DU SDDEA
COPE : Indicateur de performance : Année 2021
Indice linéaire de pertes en réseau
(P106)



Légende :

Catégorie de réseau en fonction de la valeur de l'ILP selon l'ASTEE :

- Bon
- Acceptable
- Médiocre
- Mauvais

Production d'eau sous maîtrise d'ouvrage SDDEA :

- ▲ COPE d'Arrelles / Villiers sous Praslin
- ▲ COPE de Bergères / Urville
- ▲ COPE de la Ferme des Nées

- Limites des services d'eau
- Finages des communes
- Limite départementale

3.4 TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements, il permet ainsi de voir la capacité de renouvellement de la Régie du SDDEA. Il convient de rappeler qu'une durée de vie moyenne d'un réseau est de 80 à 100 ans.

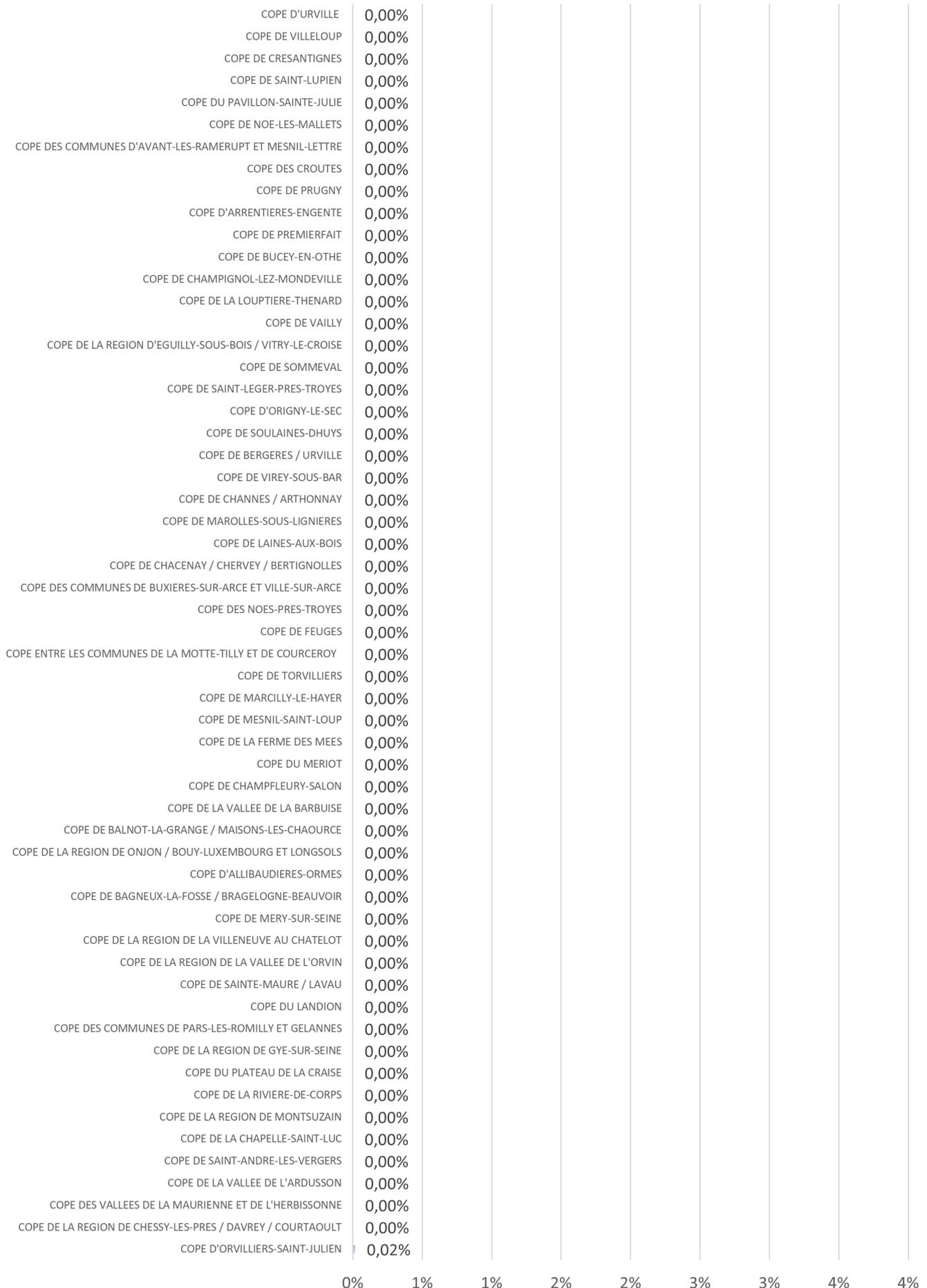


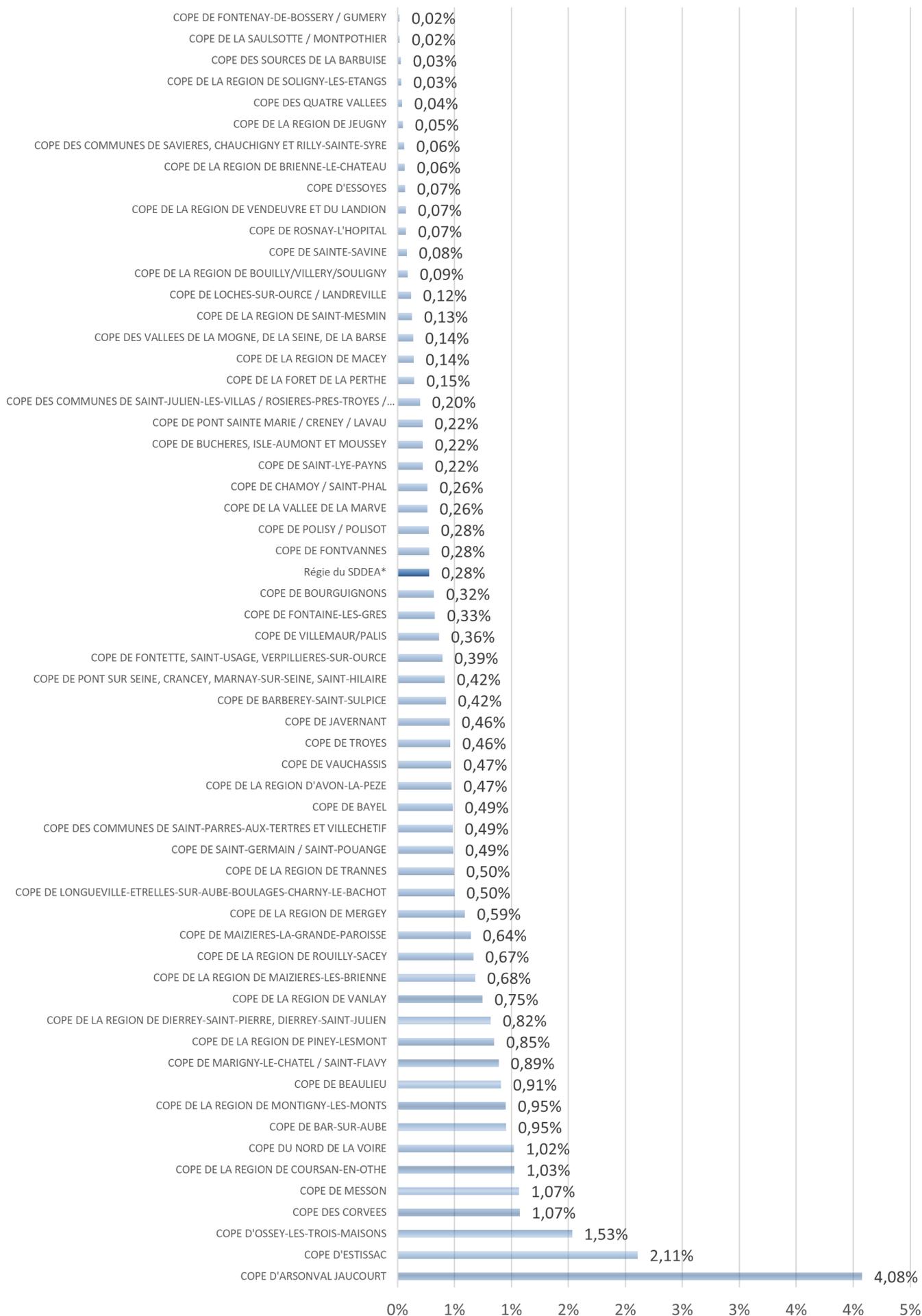
Le **taux moyen de renouvellement** des réseaux de la Régie du SDDEA consolidé est de **0,28 %** soit un niveau bien inférieur à la moyenne régionale (qui est de 1,04%), ainsi qu'à la moyenne nationale (0,67%).





Figure 13 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable par COPE







3.5 INDICATEURS LIÉS À LA QUALITÉ DES EAUX

Ces indicateurs permettent de mettre en avant la qualité de l'eau au sein de chaque COPE. La qualité de l'eau est considérée bonne lorsque plus de 90 % des analyses réalisées au cours de l'année sont conformes. Une analyse n'est réalisée que tous les 3 ans sur les COPE de production d'eau potable. Cette année, les COPE D'ARRELLES / VILLIERS-SOUS-PRASLIN et DE LA FERME DES MEES n'ont pas eu d'analyse microbiologique.



117 des 118 COPE (analysés) de la Régie du SDDEA distribuent une eau de **bonne qualité microbiologique**.

La première carte présente le taux de non-conformités des analyses microbiologiques réalisées durant l'année 2021. Elle atteste que l'eau est de bonne qualité microbiologique sur l'ensemble des COPE de la Régie du SDDEA exceptés le COPE DE VILLELOUP qui présente une qualité d'eau microbiologique moyenne pour l'année 2021 (12 % d'analyses non conformes) :

La première carte présente le taux de non-conformités des analyses microbiologiques réalisées durant l'année 2021. Elle atteste que l'eau est de bonne qualité microbiologique sur l'ensemble des COPE de la Régie du SDDEA exceptés le COPE DE VILLELOUP qui présente une qualité d'eau microbiologique moyenne pour l'année 2021 (12 % d'analyses non conformes) :

Sur le COPE de VILLELOUP, l'eau présente une qualité d'eau microbiologique moyenne pour l'année 2021, avec 1 analyse non conforme (4 n / 100 mL). Des opérations de purge ont été réalisées dès réception de ces non-conformités. Les prélèvements de contrôles ont permis de constater que l'eau était redevenue conforme.



76 des 118 COPE (analysés) de la Régie du SDDEA distribuent une eau de **bonne qualité physico-chimique**.

La seconde carte présente le taux de non-conformités des analyses physico-chimiques (phytosanitaires, nitrates, métaux lourds, ...) réalisées durant l'année 2021 dont le détail et les explications par COPE ou par secteurs vous sont précisés ci-après. L'ensemble de ces COPE est concerné par la présence de métabolites du chloridazone (chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl). Le chloridazone est un pesticide utilisé jusqu'au 1^{er} janvier 2021 dans la culture de la betterave, très présente au nord et à l'ouest du département. Les teneurs observées sont réglementairement non-conformes mais ne présentent pas de risques pour la santé humaine.

Secteur Nord-Ouest Aubeis	
COPE	Analyses non conformes
COPE DU PAVILLON-SAINTE-JULIE	21%
COPE DE VILLELOUP	19%
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	50%
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	14%
COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE	68%
COPE DE SAINT-LUPIEN	94%
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	80%
COPE DE MARCILLY-LE-HAYER	18%
COPE DE FONTAINE-LES-GRES	90%
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	41%
COPE DE LA VALLEE DE L'ARDUSSON	90%
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	81%
COPE D'EHEMINES	30%
COPE DE LA REGION DE SAINT-MESMIN	18%
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	27%
COPE D'OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	40%
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	27%

Les COPE et autres services d'eau du Nord-Ouest Aubeis inscrits dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable sont tous concernés par la présence de nitrates et/ou de pesticides, ils viennent de valider le scénario des travaux à mettre en œuvre pour un retour à la conformité de l'eau distribuée. Ce scénario consiste à repenser entièrement le réseau d'eau potable existant, par la mise en place d'interconnexions, de création d'ouvrages de production, de mise en place de traitements et de mélanges d'eaux.

Ce programme de travaux doit être engagé en 2023. Le montant des travaux est estimé à environ 84 000 000 €.



Secteur Pays d'Othe	
COPE	Analyses non conformes
COPE DE BUCEY-EN-OTHE	92%
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	38%
COPE DE MESSON	63%
COPE D'ESTISSAC	40%
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	33%
COPE DE PRUGNY	100%

Ces COPE sont intégrés dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable d'Othe et devront définir des scénarios permettant d'aboutir à des solutions pérennes de retour à la conformité. Ce secteur est concerné par 3 COPE sous mise en demeure de retour à la conformité : ESTISSAC, BUCEY-EN-OTHE, PRUGNY. Des études sont en cours pour rétablir la qualité de l'eau dans les meilleurs délais.

Secteur alimenté par le captage de Montsuzain	
COPE	Analyses non conformes
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	11%
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	19%
COPE DE VAILLY	14%

Le charbon actif utilisé n'est pas en capacité de traiter suffisamment le flux de chloridazone produit par le captage. La Régie du SDDEA procède actuellement à la comparaison de charbons actifs en vue d'identifier le matériau le plus efficace pour traiter l'eau et revenir à la conformité.

Secteur Nord	
COPE	Analyses non conformes
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	64%
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	71%
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	27%
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	25%

Secteur Est	
COPE	Analyses non conformes
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	11%
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	19%
COPE DE VAILLY	14%

Autres COPE	
COPE	Analyses non conformes
COPE DE LA REGION DE VANLAY	22%
COPE DE LA REGION DE MONTIGNY-LES-MONTS	13%

Pour l'ensemble de ces COPE, des échanges vont être engagés pour trouver une solution commune à ces COPE voisins afin de rétablir la qualité de l'eau dans les meilleurs délais.

Cas spécifiques	
COPE	Analyses non conformes
COPE DES QUATRE VALLEES	15%
Une phase de caractérisation de la pollution est actuellement en cours et déterminera si, selon l'ARS, les non-conformités observées sont temporaires et aboutissent finalement à un retour à la conformité.	
COPE	Analyses non conformes
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	39%
Il a déjà été acté l'installation d'un traitement des eaux produites sur le paramètre « pesticides ». Il est nécessaire, auparavant, d'améliorer le rendement du réseau d'Aix-en-Othe, dont le raccordement à Villemaur et Palis est prévu. Le dimensionnement de la station de traitement aura lieu en parallèle pour son installation dans les meilleurs délais.	
COPE	Analyses non conformes
COPE DE SAINT-LEGER-PRES-TROYES	12%
Le COPE est interconnecté au réseau du COPE DE TROYES, dont la qualité de l'eau produite est satisfaisante. Ainsi, un pompage plus important sur le réseau de Troyes a déjà lieu en période où les teneurs en nitrates sont trop élevées. Ce prélèvement sur les ressources en eau du COPE DE TROYES sera augmenté en fonction de l'évolution de la qualité de l'eau produite à Saint-Léger-près-Troyes sur les paramètres « pesticides ».	
COPE	Analyses non conformes
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	80%
Pour ce COPE des échanges vont être engagés pour trouver une solution avec les services d'eau voisins et retrouver une qualité d'eau conformes.	



Physico-chimiques liés à d'autres molécules que les nitrates ou pesticides	
COPE	Analyses non conformes
COPE DU MERIOT	18%
<p>Le COPE DU MERIOT a été concerné par la présence de bromates. Il s'agit d'un sous-produit de désinfection, par réaction d'ions Bromures (Br-) et du chlore. Leur présence est due à la configuration physique du réseau, qui engendre des zones rechlorées plusieurs fois, ce qui augmente la teneur en sous-produits de désinfection à un point donné. Afin de ne pas prolonger l'exposition de la population avec cette molécule, le secteur où les bromates ont été détectés font l'objet d'une purge plus régulière pour limiter le risque d'allers-retours de l'eau vers le réservoir, où a lieu une rechloration. Depuis, la teneur en bromates est inférieure à la limite de qualité.</p>	
COPE	Analyses non conformes
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	12%
<p>Sur le secteur de Bouilly / Souligny, de manière ponctuelle, la teneur en nitrates est supérieure à la limite de qualité. En effet, ce réseau est alimenté par deux ressources : la source de Souligny, faiblement chargée en nitrates, et le puits de Roncenay, fortement chargé en nitrates. En période de basses eaux (octobre à décembre), la source ne produit plus suffisamment d'eau pour permettre de diluer l'eau chargée en nitrates de Roncenay.</p> <p>Sur le secteur de Villery, le COPE est concerné par la présence de métabolites de l'atrazine, molécules interdites depuis 2003 mais toujours détectées à ce jour. Les teneurs observées sont réglementairement non-conformes mais ne présentent pas de risques pour la santé humaine.</p> <p>Le COPE est intégré au schéma directeur d'alimentation en eau potable d'Othe, qui devra permettre de trouver des solutions techniques pérennes pour alimenter en eau les habitants concernés par une eau de qualité.</p>	
COPE	Analyses non conformes
COPE DE TORVILLIERS	11%
<p>Le COPE est alimenté en partie par une source dont la teneur en nitrates varie au cours de l'année, parfois jusqu'à dépasser la limite de qualité de 50 mg/L. Les vannages mis en place permettent désormais d'alimenter la totalité du COPE via le réseau du COPE DE TROYES, dont la qualité d'eau est satisfaisante.</p>	
COPE	Analyses non conformes
COPE DE LA REGION DE ROUILLY-SACEY	15%
<p>Le COPE DE LA REGION DE ROUILLY-SACEY était alimenté par deux puits dont la qualité était dégradée en nitrates. Le COPE a décidé d'abandonner ces puits chargés en nitrates et d'activer de manière permanente l'interconnexion du COPE avec le COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE, dont la qualité d'eau est satisfaisante.</p>	

Ci-après, un détail du taux de conformité des analyses pour chaque COPE ainsi que les cartographies départementales associées :

Tableau 9 : taux de conformité des analyses par COPE		
COPE	Analyses microbiologiques conformes	Analyses physico-chimiques conformes
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	100%	100%
COPE D'ARCONVILLE	100%	100%
COPE D'ARRELLES / VILLIERS-SOUS-PRASLIN	pas d'analyse	pas d'analyse
COPE D'ARRENTIERES-ENGENTE	100%	100%
COPE D'ARSONVAL JAUCOURT	100%	100%
COPE DE BAGNEUX-LA-FOSSE / BRAGELOGNE-BEAUVOIR	100%	100%
COPE DE BALNOT-LA-GRANGE / MAISONS-LES-CHAOURCE	100%	100%
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE	100%	100%
COPE DE BAR-SUR-AUBE	100%	100%
COPE DE BAYEL	100%	100%
COPE DE BEAULIEU	100%	100%
COPE DE BERGERES / URVILLE	100%	100%
COPE DE BOURGUIGNONS	100%	100%
COPE DE BUCEY-EN-OTHE	100%	8%
COPE DE BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY	100%	100%
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	100%	100%
COPE DE CHAMOY / SAINT-PHAL	100%	100%
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	100%	29%
COPE DE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	100%	100%
COPE DE CHANNES / ARTHONNAY	100%	100%
COPE DE CRESANTIGNES	100%	91%
COPE DE FEUGES	100%	100%
COPE DE FONTAINE-LES-GRES	100%	10%
COPE DE FONTENAY-DE-BOSSERY / GUMERY	100%	100%
COPE DE FONTETTE, SAINT-USAGE, VERPILLIERES-SUR-OURCE	100%	100%
COPE DE FONTVANNES	100%	100%
COPE DE JAVERNANT	100%	100%
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	100%	100%
COPE DE LA FERME DES MEES	pas d'analyse	pas d'analyse
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	100%	75%
COPE DE LA LOUPTIERE-THENARD	100%	100%



COPE	Analyses microbiologiques conformes	Analyses physico-chimiques conformes
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	100%	86%
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	100%	88%
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	100%	100%
COPE DE LA REGION DE CHESSY-LES-PRES / DAVREY / COURTAULT	100%	100%
COPE DE LA REGION DE COURSAN-EN-OTHE	100%	100%
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	100%	67%
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	100%	100%
COPE DE LA REGION DE JEUGNY	100%	100%
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	100%	59%
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	100%	100%
COPE DE LA REGION DE MACEY	100%	100%
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	100%	65%
COPE DE LA REGION DE MERGEY	100%	100%
COPE DE LA REGION DE MONTIGNY-LES-MONTS	100%	87%
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	100%	81%
COPE DE LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS	100%	100%
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	100%	100%
COPE DE LA REGION DE ROUILLY-SACEY	100%	85%
COPE DE LA REGION DE SAINT-MESMIN	100%	82%
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	100%	73%
COPE DE LA REGION DE TRANNES	100%	100%
COPE DE LA REGION DE VANLAY	100%	78%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	100%	100%
COPE DE LA REGION D'EGUILLY-SOUS-BOIS / VITRY-LE-CROISE	100%	100%
COPE DE LA RIVIERE-DE-CORPS	100%	100%
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	100%	20%
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	100%	89%
COPE DE LA VALLEE DE LA MARVE	100%	100%
COPE DE LA VALLEE DE L'ARDUSSON	100%	10%
COPE DE LAINES-AUX-BOIS	100%	100%
COPE DE LOCHES-SUR-OURCE / LANDREVILLE	100%	100%
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	100%	73%
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	100%	100%
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	100%	100%
COPE DE MARCILLY-LE-HAYER	100%	82%

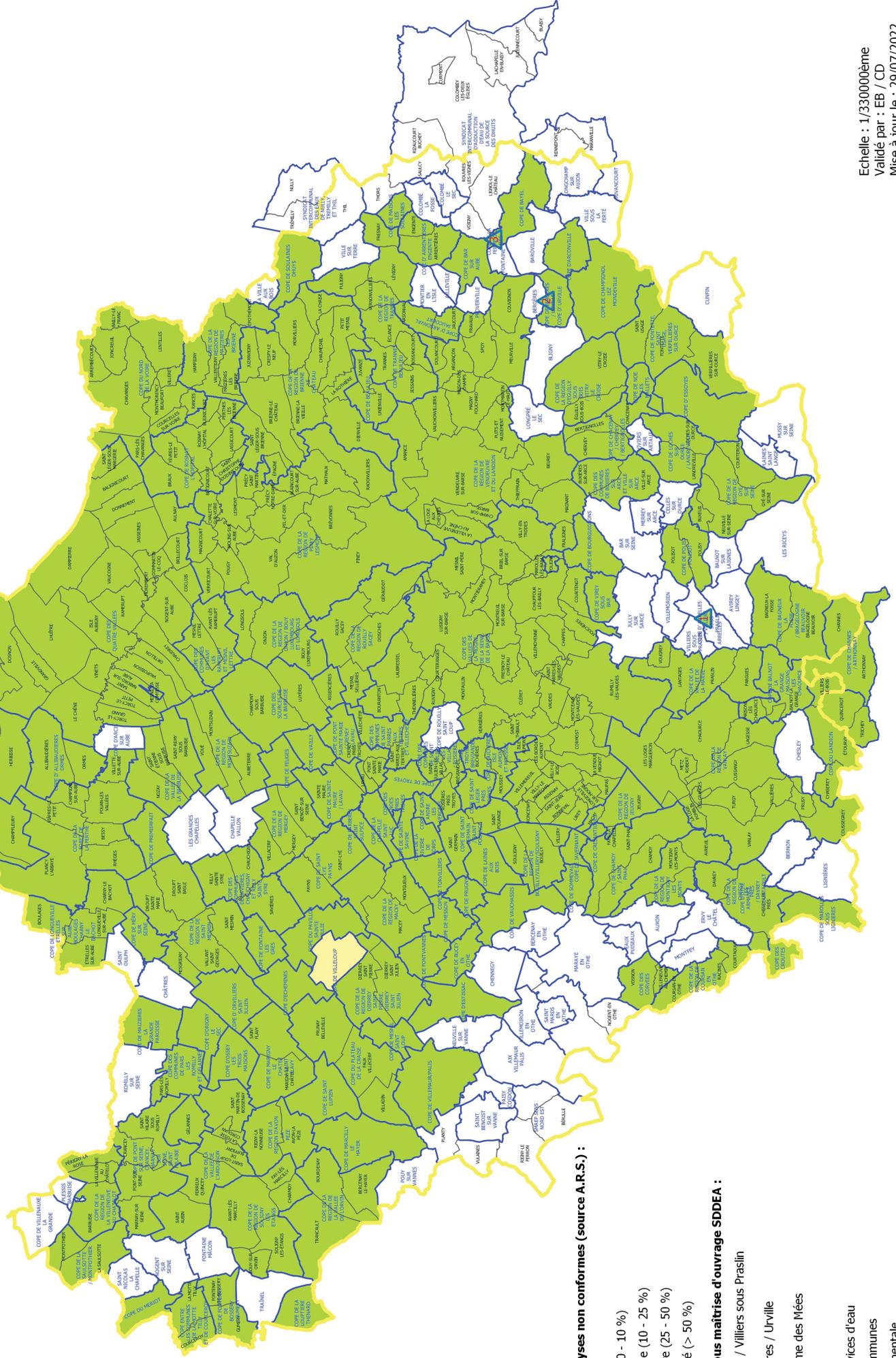
COPE	Analyses microbiologiques conformes	Analyses physico-chimiques conformes
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	100%	19%
COPE DE MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	100%	100%
COPE DE MERY-SUR-SEINE	100%	100%
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	100%	63%
COPE DE MESSON	100%	38%
COPE DE NOE-LES-MALLETS	100%	100%
COPE DE POLISY / POLISOT	100%	100%
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	100%	95%
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	94%	100%
COPE DE PREMIERFAIT	100%	100%
COPE DE PRUGNY	100%	0%
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	100%	100%
COPE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	100%	100%
COPE DE SAINTE-MAURE / LAVAU	100%	100%
COPE DE SAINTE-SAVINE	100%	100%
COPE DE SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE	100%	100%
COPE DE SAINT-LEGER-PRES-TROYES	100%	88%
COPE DE SAINT-LUPIEN	100%	6%
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	100%	93%
COPE DE SOMMEVAL	100%	100%
COPE DE SOULAINES-DHUYS	100%	100%
COPE DE TORVILLIERS	100%	89%
COPE DE TROYES	100%	100%
COPE DE VAILLY	100%	86%
COPE DE VAUCHASSIS	100%	100%
COPE DE VILLELOUP	88%	81%
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	94%	61%
COPE DE VIREY-SOUS-BAR	100%	100%
COPE D'EHEMINES	100%	70%
COPE DES COMMUNES D'AVANT-LES-RAMERUPT ET MESNIL-LETTRE	100%	100%
COPE DES COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR-ARCE	100%	100%
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	92%	20%
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	100%	100%
COPE DES COMMUNES DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ET VILLECHETIF	100%	100%



COPE	Analyses microbiologiques conformes	Analyses physico-chimiques conformes
COPE DES COMMUNES DE SAVIERES, CHAUCHIGNY ET RILLY-SAINTE-SYRE	100%	100%
COPE DES CORVEES	100%	100%
COPE DES CROUTES	100%	100%
COPE DES NOES-PRES-TROYES	100%	100%
COPE DES QUATRE VALLEES	94%	85%
COPE DES SOURCES DE LA BARBUISE	100%	91%
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	100%	36%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	100%	98%
COPE D'ESSOYES	100%	100%
COPE D'ESTISSAC	100%	60%
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	100%	73%
COPE D'ORVILLIERS-SAINTE-JULIEN	100%	50%
COPE D'OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	100%	60%
COPE DU LANDION	100%	100%
COPE DU MERIOT	100%	82%
COPE DU NORD DE LA VOIRE	100%	77%
COPE DU PAVILLON-SAINTE-JULIE	100%	79%
COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE	100%	32%
COPE D'URVILLE	100%	100%
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	100%	100%



REGIE DU SDDEA
COPE : Indicateur de qualité : Année 2021
Qualité microbiologique de l'eau potable
(P101)



Légende :

Pourcentage d'analyses non conformes (source A.R.S.) :

- Pas d'analyse
- Bonne qualité (0 - 10 %)
- Qualité moyenne (10 - 25 %)
- Qualité médiocre (25 - 50 %)
- Mauvaise qualité (> 50 %)

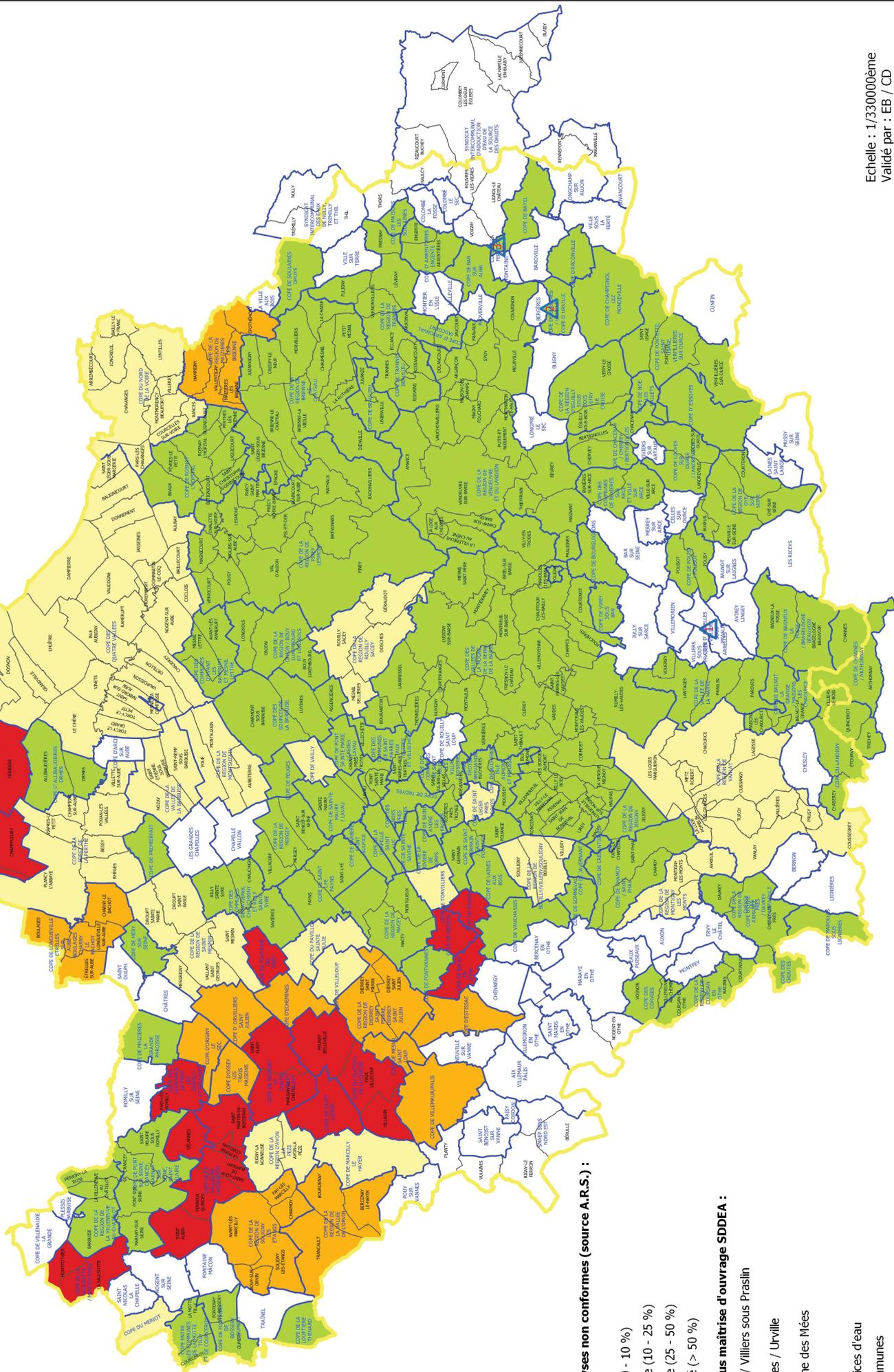
Production d'eau sous maîtrise d'ouvrage SDDEA :

- COPE d'Arrelles / Villiers sous Prasin
- COPE de Bergères / Urville
- COPE de la Ferme des Nées

- Limites des services d'eau
- Finages des communes
- Limite départementale



REGIE DU SDDEA
COPE : Indicateur de qualité : Année 2021
Qualité physico-chimique de l'eau potable
(P102)



Légende :

Pourcentage d'analyses non conformes (source A.R.S.) :

- Pas d'analyse
- Bonne qualité (0 - 10 %)
- Qualité moyenne (10 - 25 %)
- Qualité médiocre (25 - 50 %)
- Mauvaise qualité (> 50 %)

Production d'eau sous maîtrise d'ouvrage SDDEA :

- COPE d'Arrelles / Villiers sous Prasin
- COPE de Bergères / Urville
- COPE de la Ferme des Mées

- Limites des services d'eau
- Finages des communes
- Limite départementale

3.6 INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Cet indice est défini par la collectivité pour chaque COPE en fonction du niveau d'avancement, selon les modalités suivantes :

- 0% aucune action ;
- 20% études environnementales/hydrogéologiques en cours ;
- 40% avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50% dossier recevable déposé en préfecture ;
- 60% arrêté préfectoral ;
- 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre ;
- 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté.



Pour **84 %** des captages de la Régie du SDDEA, l'**arrêté préfectoral** a été complètement **mis en œuvre**.

Voici ci-dessous un tableau récapitulatif des équipements de production pour l'ensemble des COPE :

Tableau 11 : Indice de l'avancement de la protection de la ressource en eau par captage

COPE	Nom du captage	Avancement de la protection de la ressource en eau
COPE D'ARRELLES / VILLIERS-SOUS-PRASLIN	Arrelles / Fontaine des Ormes	100%
COPE D'ARSONVAL JAUCOURT	Fontaine d'Arlette	20%
COPE D'ARSONVAL JAUCOURT	Puits du Val d'Arlette	20%
COPE DE BALNOT-LA-GRANGE / MAISONS-LES-CHAOURCE		50%
COPE DE BAR-SUR-AUBE	Captage P1 (derrière Mathaux)	100%
COPE DE BAR-SUR-AUBE	Captage P2 (Fontaine Honrion)	100%
COPE DE BAYEL		50%
COPE DE BEAULIEU	Captage de Trannes	50%
COPE DE BERGERES / URVILLE	ll	100%
COPE DE BOURGUIGNONS		100%
COPE DE BUCEY-EN-OTHE	chemin de Vau rancher	100%
COPE DE BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY	P1	80%
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	La Chapelle	60%
COPE DE CHAMOY / SAINT-PHAL	Champsicourt	0%
COPE DE CHAMOY / SAINT-PHAL	Haie Moucheuse	100%



COPE	Nom du captage	Avancement de la protection de la ressource en eau
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	La Corve	100%
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	Le village	100%
COPE DE CHANNES / ARTHONNAY	Fontaine d'Almoy	100%
COPE DE CHANNES / ARTHONNAY	Les Grandes Fontaines	100%
COPE DE CHANNES / ARTHONNAY	Les Grandes Fontaines Nouveau puits	100%
COPE DE CRESANTIGNES	Les Valmerys	40%
COPE DE CRESANTIGNES	Puits des corvées	80%
COPE DE FEUGES		100%
COPE DE FONTAINE-LES-GRES	Haccards-Ancien	100%
COPE DE FONTAINE-LES-GRES	Haccards-Nouveau	100%
COPE DE FONTETTE, SAINT-USAGE, VERPILLIERES-SUR-OURCE	Verpillieres sur Ourse	80%
COPE DE FONTVANNES	Puits Villiers	100%
COPE DE JAVERNANT	Les Baudes - Les Haves	40%
COPE DE LA FERME DES MEES	Ferme des Mées	100%
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	F2	60%
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	FE1	80%
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	FE2	80%
COPE DE LA LOUPTIERE-THENARD	la garenne	100%
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	Nouveau puit	100%
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Puits de Villery	100%
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Puits de Roncenay	100%
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Source de Montaigu	100%
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Fosse le double P5 (P3 en BSS)	60%
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Fosse le double P4 (P4 en BSS)	60%
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Lassicourt II - FR1	100%
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	Lassicourt II - FR3	100%
COPE DE LA REGION DE CHESSY-LES-PRES / DAVREY / COURTAOULT	Près midet	100%
COPE DE LA REGION DE COURSAN-EN-OTHE	Le Chene F1	60%
COPE DE LA REGION DE COURSAN-EN-OTHE	Le Chene F2	80%
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	La Ferme	80%
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Station de pompage	50%

COPE	Nom du captage	Avancement de la protection de la ressource en eau
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	Trancault	100%
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	Sausseron	80%
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	les Rigollots	100%
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	les Sicherons	100%
COPE DE LA REGION DE MERGEY	Captage de Villacerf	100%
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	Nouveau puits F2	40%
COPE DE LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS	Le Marais	80%
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	Champ pain blanc	100%
COPE DE LA REGION DE ROUILLY-SACEY	Les Grands Champs	80%
COPE DE LA REGION DE ROUILLY-SACEY	Nozot Guillier	80%
COPE DE LA REGION DE SAINT-MESMIN	Captage de Saint-Mesmin	80%
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	L'Etang de Fontenay	50%
COPE DE LA REGION DE TRANNES	Trannes 3 - P1	40%
COPE DE LA REGION DE TRANNES	PAEP4 - P4	80%
COPE DE LA REGION DE TRANNES	PS2 - P3	40%
COPE DE LA REGION DE TRANNES	P5	80%
COPE DE LA REGION DE VANLAY	puits de Rome	100%
COPE DE LA REGION DE VANLAY	Les pres bas (Turgy Hennequin)	100%
COPE DE LA REGION DE VANLAY	B1	100%
COPE DE LA REGION DE VANLAY	C2	100%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	le Pré Chardot Puit 1	80%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	le Pré Chardot Puit 2	80%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Binneval	80%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	La petite prairie F2	80%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	La petite prairie F1	80%
COPE DE LA REGION D'EGUILLY-SOUS-BOIS / VITRY-LE-CROISE	Les Landes	100%
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	Les bois communaux F1	80%
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	Les bois communaux F2	80%
COPE DE LA VALLEE DE LA MARVE	Les Bordes	100%
COPE DE LA VALLEE DE L'ARDUSSON	Station de pompage	100%
COPE DE LAINES-AUX-BOIS	Grande Vignes	80%
COPE DE LAINES-AUX-BOIS	Val de gloire	80%
COPE DE LOCHES-SUR-OURCE / LANDREVILLE	Station de traitement	100%



COPE	Nom du captage	Avancement de la protection de la ressource en eau
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	Nouveau forage	100%
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	Sainte Amandine	60%
COPE DE MARCILLY-LE-HAYER	Puits	100%
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	Station ancien	100%
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	forage nouveau	100%
COPE DE MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	Les Fèves	40%
COPE DE MERY-SUR-SEINE	Les Monts	40%
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	Puits de saint loup	80%
COPE DE MESSON	Puits ancien	100%
COPE DE MESSON	Forage nouveau	100%
COPE DE NOE-LES-MALLETS	Puits principal	100%
COPE DE NOE-LES-MALLETS	Puits de secours	100%
COPE DE POLISY / POLISOT		100%
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Captage de Creney 2	100%
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Captage du Stade	100%
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	la Noue Lieuse	100%
COPE DE PRUGNY	Cortin Poinard	80%
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	Lassicourt I	80%
COPE DE SAINTE-MAURE / LAVAU	pultine 2	40%
COPE DE SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE	Puits de Beauregard	80%
COPE DE SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE	Fontaine de Richebourg	100%
COPE DE SAINT-LEGER-PRES-TROYES		100%
COPE DE SAINT-LUPIEN	Station de pompage	50%
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	Les Orges Foins	80%
COPE DE SOMMEVAL	Source	100%
COPE DE TORVILLIERS	les dix arpants	100%
COPE DE TROYES	PA / P6	80%
COPE DE TROYES	PB / P7	80%
COPE DE TROYES	P1	80%
COPE DE TROYES	P2	80%
COPE DE TROYES	P3	80%
COPE DE TROYES	P4	80%
COPE DE TROYES	P5	80%
COPE DE TROYES	Servigny	80%

COPE	Nom du captage	Avancement de la protection de la ressource en eau
COPE DE TROYES	Les Fontaines	80%
COPE DE VAILLY		100%
COPE DE VAUCHASSIS	Captage de la vallée de Jouy	100%
COPE DE VAUCHASSIS	Foret de Fays	100%
COPE DE VAUCHASSIS	F2	60%
COPE DE VILLELOUP	Les Accins	50%
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	Galerie drainante Bois de Villadin	80%
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	Les Bordes (L'Aulnaie)	0%
COPE D'EHEMINES	Ancien puits	50%
COPE D'EHEMINES	Nouveau puits	50%
COPE DES COMMUNES D'AVANT-LES-RAMERUPT ET MESNIL-LETTRE	Château d'eau	20%
COPE DES COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR-ARCE	Dessous Chatel P1	100%
COPE DES COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR-ARCE	Dessous Chatel P2	100%
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	Le battois	100%
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	P3	80%
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	P2	80%
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	P1	80%
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	La Vanne	80%
COPE DES COMMUNES DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ET VILLECHETIF	PAEP1	100%
COPE DES COMMUNES DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ET VILLECHETIF	PAEP2	100%
COPE DES COMMUNES DE SAVIERES, CHAUCHIGNY ET RILLY-SAINTE-SYRE	Les Grèves	80%
COPE DES CORVEES	le Pont aux Moines	80%
COPE DES QUATRE VALLEES	Captage de l'Huitre F1	100%
COPE DES QUATRE VALLEES	Captage de l'Huitre F2	100%
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	La Haute Rive	80%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	de Jean de Bonneval	80%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	p1	100%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	p2	100%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	p3	100%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Les pâtures de Saint Aventin	100%
COPE D'ESSOYES	Le closet	100%



COPE	Nom du captage	Avancement de la protection de la ressource en eau
COPE D'ESTISSAC	Thuisy	100%
COPE D'ESTISSAC	Beauregard - Le Betrot	100%
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	Petit canton ancien	50%
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	voie de Chalon Nouveau	100%
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	Les vergers	100%
COPE D'OSSEY-LES-TROIS-MAISONS		100%
COPE DU LANDION	Sur Trichey	60%
COPE DU MERIOT	Les Glangers - Beaulieu	100%
COPE DU NORD DE LA VOIRE	Rances	100%
COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE	Fosse Dodier	80%
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	La Lizonniere	100%

3.7 PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les captages classés sensibles et prioritaires au niveau du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eau) doivent bénéficier d'une démarche visant la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau.

Cette démarche se décompose en 3 grandes étapes :

Étape 1

La réalisation d'une étude hydrogéologique permettant de délimiter la surface terrestre contribuant à l'alimentation du captage par apports des eaux de pluies s'infiltrant vers la nappe et d'identifier en son sein les zones de vulnérabilité. Cette surface est appelée Aire d'Alimentation du Captage (AAC).

INDICE : 79% DES CAPTAGES CLASSES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE SDDEA (46/58)

Étape 2

La réalisation d'un diagnostic territorial multi-pression de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) permettant d'identifier les pratiques humaines à risques pouvant émettre des polluants qui impactent la qualité de l'eau du captage. Ce diagnostic aboutit à la réalisation d'un programme d'actions visant à limiter, réduire ou compenser les pratiques à risques pour éviter la pollution des eaux.

INDICE : 53% DES CAPTAGES CLASSES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE SDDEA (31/58)

Étape 3

La mise en œuvre de la programmation définies et d'actions locales ou territoriales avec les acteurs et partenaires concernés pour reconquérir et préserver la qualité de l'eau du captage. Cette étape est appelée animation de l'Aire d'Alimentation du Captage et se déroule à 2 niveaux selon l'enjeu du captage :

INDICE : 43% DES CAPTAGES CLASSES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE SDDEA (25/58)

- a. Une animation territoriale intégrant l'ensemble des AAC d'un territoire homogène visant à fédérer et construire des projets de territoire pour la préservation de la qualité de l'eau bénéficiant à la masse d'eau dans sa globalité.
43% (11+14/58)
- b. Une animation prioritaire sur les captages grenelle et conférences environnementales visant un accompagnement personnalisé des acteurs dans un objectif fort de réduction des pressions.
19% (11/58)



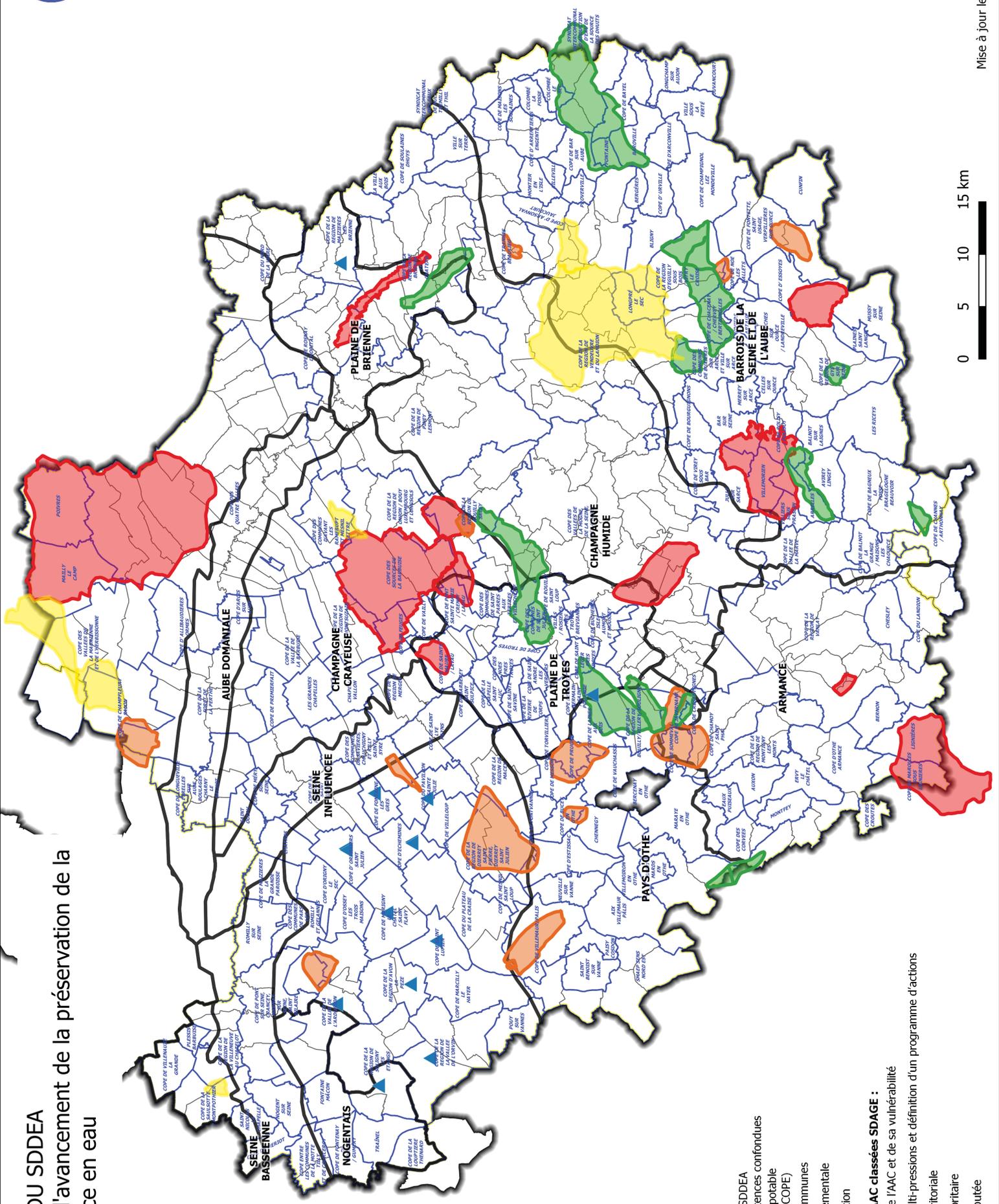
Tableau des indices sur l'année 2021	
Thématique	Indice
Accompagnement individuel d'agriculteurs dans le changement de pratiques	66
Journées techniques de sensibilisation et de formation aux bonnes pratiques	7
Réunions d'information	9
Communication technique	4
Action de communication grand public sur la protection de la ressource	2
Surface engagée dans des mesures agroenvironnementale et climatique (MAEC) sur les territoires à enjeux eau	328 HA

Dans le cadre du déploiement de l'animation territorialisée, le SDDEA porte une étude de recherche et développement, lancée en 2021, pour définir des indicateurs de suivi des démarches de protection et pour construire un outil de pilotage. Les livrables de cette étude sont attendus pour la fin 2022 et permettront d'incrémenter et de préciser cette partie dans les prochains rapports.



REGIE DU SDDEA

Indice d'avancement de la préservation de la ressource en eau



Légende :

- Périmètre du SDDEA
- toutes compétences confondues
- Service d'eau potable (COPE et non COPE)
- Limites des communes
- Limite départementale
- Unités de gestion

Délimitation des AAC classées SDAGE :

- Délimitation de l'AAC et de sa vulnérabilité
- Diagnostic multi-pressions et définition d'un programme d'actions
- Animation territoriale
- Animation prioritaire
- Etude non débutée



3.8 INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

Cet indice permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de la distribution aux abonnés. Cet indicateur n'est donc pas calculé pour les COPE D'ARRELLES / VILLIERS-SOUS-PRASLIN, DE BERGERES

Tableau 12 : indice linéaire des volumes non comptés

COPE	Indice 2019	Indice 2020	Indice 2021
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	8,75	9,47	9,52
COPE DE TROYES	9,74	11,32	7,99
COPE DES COMMUNES DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ET VILLECHETIF	3,51	2,81	5,91
COPE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	5,62	5,04	5,75
COPE DE BAR-SUR-AUBE	12,28	7,31	5,48
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	4,83	3,83	4,96
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	2,71	4,41	4,64
COPE DE LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS	2,40	5,83	4,56
COPE DE PRUGNY	3,48	4,01	4,51
COPE D'ESSEYES	3,35	3,60	4,40
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE	3,99	3,50	4,13
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	2,83	5,19	3,96
COPE DE SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE	5,62	3,21	3,86
COPE D'OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	2,97	1,82	3,55
COPE DE TORVILLIERS	1,96	4,51	3,25
COPE D'ARRENTIERES-ENGENTE	2,70	4,96	3,21
COPE DE LA REGION DE MERGEY	1,86	3,57	3,16
COPE DE LA REGION D'EGUILLY-SOUS-BOIS / VITRY-LE-CROISE	1,65	1,94	3,12
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	0,25	2,91	2,87
COPE DE SAINTE-SAVINE	3,95	1,27	2,82
COPE DE VAUCHASSIS	1,18	1,21	2,79
COPE D'ARSONVAL JAUCOURT	2,71	2,41	2,79
COPE DES COMMUNES D'AVANT-LES-RAMERUPT ET MESNIL-LETTRE	1,40	1,63	2,74
COPE DE SAINT-LEGER-PRES-TROYES	2,05	1,36	2,65
COPE DE LOCHES-SUR-OURCE / LANDREVILLE	4,11	2,26	2,62
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	2,07	1,96	2,62
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	4,34	2,62	2,61
COPE DES SOURCES DE LA BARBUISE	2,13	2,09	2,59
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	2,31	1,83	2,58

COPE	Indice 2018	Indice 2019	Indice 2020
COPE DE LA REGION DE SAINT-MESMIN	2,34	2,62	2,54
COPE DE BEAULIEU	1,21	1,85	2,45
COPE DE MESSON	3,63	0,30	2,43
COPE DE POLISY / POLISOT	1,11	1,41	2,43
COPE DES COMMUNES DE SAVIERES, CHAUCHIGNY ET RILLY-SAINTE-SYRE	1,73	3,44	2,38
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	3,02	2,31	2,34
COPE D'EHEMINES	-	2,50	2,34
COPE DE CHANNES / ARTHONNAY	2,44	3,12	2,32
COPE DE NOE-LES-MALLETS	2,82	2,38	2,25
COPE DE LA RIVIERE-DE-CORPS	3,38	3,62	2,21
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	2,30	2,73	2,21
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	1,05	2,33	2,20
COPE DE LA VALLEE DE LARDUSSON	2,35	1,78	2,20
COPE DE BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY	3,38	1,07	2,18
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	1,86	2,44	2,17
COPE DE BAYEL	1,53	2,43	2,13
COPE D'ESTISSAC	7,17	4,27	2,10
COPE DE FONTAINE-LES-GRES	1,92	1,35	2,06
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	1,13	1,13	2,01
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	1,93	1,60	1,91
COPE DE BAGNEUX-LA-FOSSE / BRAGELOGNE-BEAUVOIR	2,29	1,74	1,90
COPE DES NOES-PRES-TROYES	1,01	2,52	1,90
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	1,80	2,24	1,85
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	1,82	1,54	1,83
COPE DES COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR-ARCE	1,44	2,81	1,83
COPE DE FONTVANNES	3,01	1,25	1,83
COPE DE LA REGION DE MONTIGNY-LES-MONTS	3,15	1,20	1,80
COPE DE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	1,48	0,86	1,79
COPE DE CRESANTIGNES	0,68	1,05	1,79
COPE DE SOULAINES-DHUYS	2,25	0,65	1,74
COPE DE LA REGION DE MACEY	2,37	1,60	1,73
COPE DE SAINTE-MAURE / LAVAU	4,47	1,23	1,72
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	1,40	1,76	1,72
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	2,41	2,62	1,71
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	0,97	1,90	1,69
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	2,17	1,72	1,65



Chap.3. Indicateurs de performance

COPE	Indice 2018	Indice 2019	Indice 2020
COPE DES CROUTES	2,32	2,42	1,65
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	1,11	2,34	1,62
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	1,65	1,77	1,60
COPE DE LA VALLEE DE LA MARVE	3,38	1,70	1,55
COPE DE FONTETTE, SAINT-USAGE, VERPILLIERES-SUR-OURCE	1,14	1,01	1,51
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	-	1,18	1,50
COPE DE LA REGION DE COURSAN-EN-OTHE	1,34	0,24	1,49
COPE DES QUATRE VALLEES	1,12	1,44	1,49
COPE DU MERIOT	2,38	1,52	1,47
COPE DE SAINT-LUPIEN	2,15	2,21	1,46
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	1,30	1,68	1,45
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	1,07	1,45	1,38
COPE DES CORVEES	2,95	2,83	1,35
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	0,89	0,79	1,34
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	2,87	3,42	1,34
COPE DE BOURGUIGNONS	5,11	4,19	1,31
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	2,24	0,09	1,28
COPE DE LA REGION DE JEUGNY	1,30	0,46	1,27
COPE DE CHAMOY / SAINT-PHAL	2,47	2,11	1,20
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	1,45	1,25	1,18
COPE DU NORD DE LA VOIRE	0,93	1,00	1,17
COPE DE LA REGION DE VANLAY	1,36	0,92	1,12
COPE DE MERY-SUR-SEINE	-	-	3,20
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	0,31	0,29	0,93
COPE DE PREMIERFAIT	0,61	1,09	0,92
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSE	0,75	0,50	0,88
COPE DE LAINES-AUX-BOIS	1,12	1,06	0,85
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	0,45	2,64	0,83
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	3,72	2,79	0,81
COPE DE JAVERNANT	0,21	0,12	0,80
COPE DE LA REGION DE TRANNES	0,90	0,93	0,79
COPE DE FONTENAY-DE-BOSSERY / GUMERY	2,33	1,74	0,79
COPE DE BALNOT-LA-GRANGE / MAISONS-LES-CHAOURCE	1,62	2,36	0,71
COPE DE LA REGION DE CHESSY-LES-PRES / DAVREY / COURTAOULT	0,58	0,59	0,68
COPE DE VAILLY	2,70	1,88	0,68
COPE DE FEUGES	0,90	1,14	0,61

COPE	Indice 2018	Indice 2019	Indice 2020
COPE DE SOMMEVAL	1,29	1,38	0,60
COPE DU LANDION	0,53	0,78	0,59
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	0,44	0,72	0,59
COPE DE MARCILLY-LE-HAYER	-	1,07	1,66
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	0,55	1,07	0,52
COPE DE LA LOUPTIERE-THENARD	0,96	1,76	0,51
COPE DE VIREY-SOUS-BAR	1,73	0,13	0,49
COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE	0,54	0,39	0,40
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	2,06	0,43	0,35
COPE DE LA REGION DE ROUILLY-SACEY	1,09	1,53	0,32
COPE D'ARCONVILLE	0,56	0,22	0,32
COPE DE BUCEY-EN-OTHE	0,77	0,33	0,11
COPE DE VILLELOUP	0,06	-	0,11
COPE DE MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	-	0,41	0,02
COPE DU PAVILLON-SAINTE-JULIE	0,12	-	-
COPE D'URVILLE	0,75	0,43	-
Régie du SDDEA	2,94	2,77	2,61

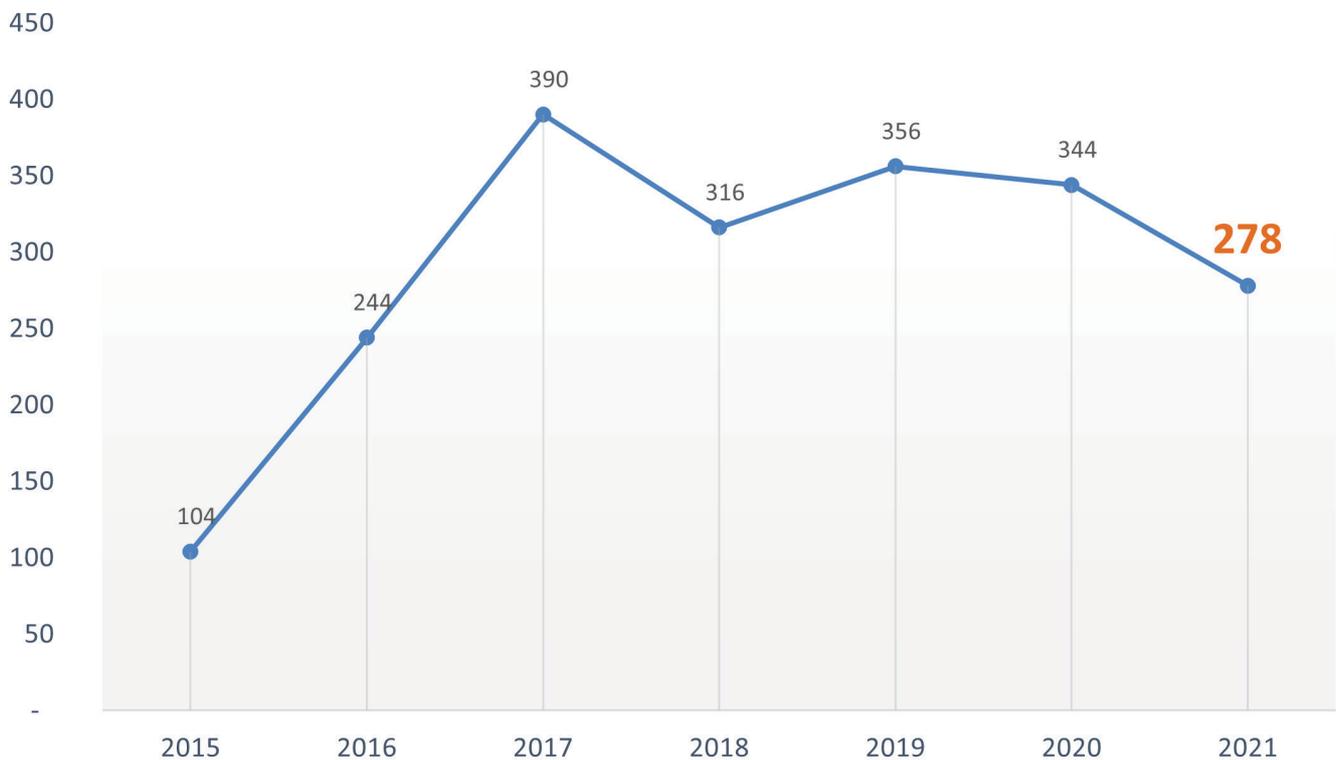


L'indice Linéaire de Volumes Non Comptés pour l'ensemble de la Régie du SDDEA est de **2,61** en 2021 soit légèrement moins élevé qu'en 2020.

3.9 TAUX D'OCCURENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES

L'ensemble des COPE eau potable depuis leur transfert de compétence au SDDEA présente les taux d'occurrence des interruptions de service non programmées suivants :

Figure 14 : nombre d'interruptions non programmées sur la Régie du SDDEA



L'année 2017 présente le nombre d'interruptions de service non programmées le plus important (390). Nous avons constaté une diminution sur 2018. Cette tendance semble s'inverser sur 2019. Le nombre de casse ayant fortement augmenté cette année sur certains COPE. De plus, le suivi du réseau assuré par la cellule de recherche de fuites entraîne des interventions parfois non programmées afin d'agir rapidement sur la fuite détectée. La tendance à la hausse observée en 2019 semble s'inverser depuis.

**Tableau 13 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur la Régie du SDDEA
(en nombre/1 000 abonnés)**

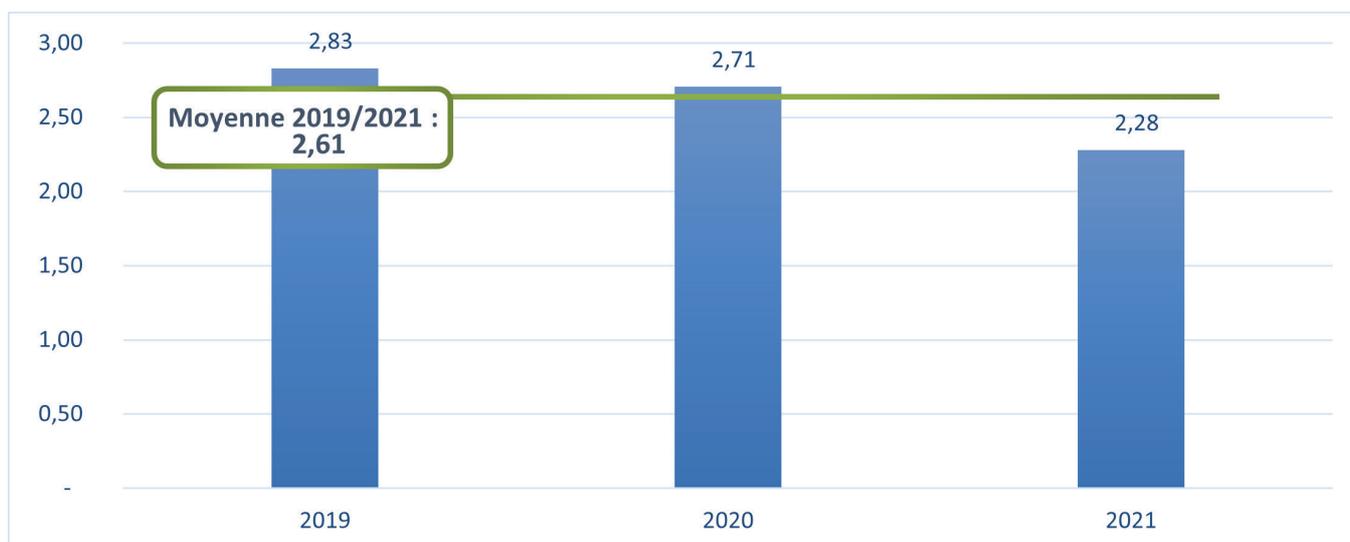
COPE	2019	2020	2021	Moyenne
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	5,18	5,08	10,20	3,42
COPE D'ARCONVILLE	-	-	-	-
COPE D'ARRELLES / VILLIERS-SOUS-PRASLIN	-	-	-	-
COPE D'ARRENTIERES-ENGENTE	5,71	-	5,65	1,90
COPE D'ARSONVAL JAUCOURT	11,58	3,86	3,91	7,74
COPE DE BAGNEUX-LA-FOSSE / BRAGELOGNE-BEAUVOIR	8,06	2,70	8,15	4,47
COPE DE BALNOT-LA-GRANGE / MAISONS-LES-CHAOURCE	5,32	42,55	5,26	21,17
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE	-	-	3,09	-
COPE DE BAR-SUR-AUBE	0,47	2,24	3,59	0,90
COPE DE BAYEL	4,63	4,64	2,32	5,41
COPE DE BEAULIEU	-	9,62	-	3,21
COPE DE BERGERES / URVILLE	-	-	-	-
COPE DE BOURGUIGNONS	-	-	-	-
COPE DE BUCEY-EN-OTHE	10,00	-	-	5,00
COPE DE BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY	3,63	1,38	2,70	2,89
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	-	14,02	9,26	7,77
COPE DE CHAMOY / SAINT-PHAL	22,39	9,31	7,46	19,22
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	-	-	-	-
COPE DE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	4,59	8,93	13,64	6,02
COPE DE CHANNES / ARTHONNAY	4,10	16,33	8,16	6,81
COPE DE CRESANTIGNES	-	-	-	2,27
COPE DE FEUGES	-	-	-	-
COPE DE FONTAINE-LES-GRES	2,32	-	-	1,16
COPE DE FONTENAY-DE-BOSSERY / GUMERY	-	-	-	2,21
COPE DE FONTETTE, SAINT-USAGE, VERPILLIERES-SUR-OURCE	3,33	9,90	3,30	5,49
COPE DE FONTVANNES	6,62	-	3,30	3,31
COPE DE JAVERNANT	-	-	10,64	-
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	1,09	1,76	2,12	1,71
COPE DE LA FERME DES MEES	-	-	-	-
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	3,94	2,37	-	3,15
COPE DE LA LOUPTIERE-THENARD	-	-	10,58	-
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	-	-	-	-
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	1,14	1,14	-	1,52
COPE DE LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU	6,31	2,71	5,74	4,20

COPE	2019	2020	2021	Moyenne
COPE DE LA REGION DE CHESSY-LES-PRES / DAVREY / COURTAULT	20,92	4,15	6,32	15,32
COPE DE LA REGION DE COURSAN-EN-OTHE	9,30	4,72	9,43	10,85
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	3,83	11,15	-	4,99
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	3,30	1,11	4,46	2,19
COPE DE LA REGION DE JEUGNY	56,21	20,23	5,80	33,42
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	-	-	-	-
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	-	2,51	-	0,84
COPE DE LA REGION DE MACEY	3,88	10,14	1,26	5,54
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	4,59	-	4,68	2,28
COPE DE LA REGION DE MERGEY	-	1,33	-	0,44
COPE DE LA REGION DE MONTIGNY-LES-MONTS	76,70	43,99	20,71	56,80
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	1,45	2,86	4,26	1,44
COPE DE LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS	-	3,29	9,77	1,10
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	6,74	2,37	3,17	4,22
COPE DE LA REGION DE ROUILLY-SACEY	4,67	6,99	2,34	3,89
COPE DE LA REGION DE SAINT-MESMIN	1,88	2,80	1,86	2,18
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	1,83	3,64	3,66	2,44
COPE DE LA REGION DE TRANNES	4,27	5,70	7,13	5,66
COPE DE LA REGION DE VANLAY	25,70	26,94	8,02	23,24
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	3,05	4,32	4,35	4,27
COPE DE LA REGION D'EGUILLY-SOUS-BOIS / VITRY-LE-CROISE	3,98	8,00	8,00	9,29
COPE DE LA RIVIERE-DE-CORPS	-	1,22	3,66	0,61
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	-	1,92	-	1,91
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	-	-	-	-
COPE DE LA VALLEE DE LA MARVE	26,23	22,58	3,28	19,55
COPE DE LA VALLEE DE L'ARDUSSON	-	1,06	-	0,71
COPE DE LAINES-AUX-BOIS	-	11,72	3,91	5,86
COPE DE LOCHES-SUR-OURCE / LANDREVILLE	9,51	4,75	12,76	6,84
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	-	11,63	6,96	4,65
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	-	-	-	-
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	-	5,87	-	2,74
COPE DE MARCILLY-LE-HAYER	-	5,56	2,78	5,56
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	-	1,90	-	0,63
COPE DE MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	-	14,63	4,93	14,63
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	-	6,97	-	3,49

COPE	2019	2020	2021	Moyenne
COPE DE MESSON	-	4,90	-	2,45
COPE DE NOE-LES-MALLETS	-	-	10,00	-
COPE DE POLISY / POLISOT	-	11,87	3,01	9,05
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	2,69	1,66	2,31	2,58
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	-	-	-	-
COPE DE PREMIERFAIT	-	19,61	-	6,54
COPE DE PRUGNY	5,81	11,36	-	8,59
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	10,08	2,50	7,54	5,03
COPE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	-	-	-	-
COPE DE SAINTE-MAURE / LAVAU	-	-	-	0,67
COPE DE SAINTE-SAVINE	-	-	0,21	-
COPE DE SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE	1,41	4,03	3,34	3,73
COPE DE SAINT-LEGER-PRES-TROYES	-	2,52	-	1,26
COPE DE SAINT-LUPIEN	-	-	-	-
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	2,27	2,25	3,38	1,51
COPE DE SOMMEVAL	-	-	-	-
COPE DE SOULAINES-DHUY	4,37	4,31	-	2,89
COPE DE TORVILLIERS	-	-	2,36	-
COPE DE TROYES	0,90	0,81	1,04	0,71
COPE DE VAILLY	-	7,04	6,58	3,52
COPE DE VAUCHASSIS	3,88	-	7,66	1,94
COPE DE VILLELOUP	-	-	-	-
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	8,51	11,41	8,61	8,05
COPE DE VIREY-SOUS-BAR	18,29	3,02	-	9,13
COPE D'EHEMINES	-	-	-	-
COPE DES COMMUNES D'AVANT-LES-RAMERUPT ET MESNIL-LETTRE	-	-	-	-
COPE DES COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR-ARCE	-	8,10	4,03	9,53
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	-	1,26	1,26	0,85
COPE DES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	0,19	1,50	3,33	1,42
COPE DES COMMUNES DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ET VILLECHETIF	0,51	1,00	3,51	1,50
COPE DES COMMUNES DE SAVIERES, CHAUCHIGNY ET RILLY-SAINTE-SYRE	-	1,39	-	0,46
COPE DES CORVEES	6,94	3,47	3,51	8,05
COPE DES CROUTES	28,57	14,29	-	19,05
COPE DES NOES-PRES-TROYES	1,26	-	1,23	1,69
COPE DES QUATRE VALLEES	-	1,26	0,84	0,98

COPE	2019	2020	2021	Moyenne
COPE DES SOURCES DE LA BARBUISE	1,28	1,26	-	1,28
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	8,13	2,70	2,72	4,50
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	6,61	5,65	3,34	5,99
COPE D'ESSEY	1,84	3,66	3,68	3,68
COPE D'ESTISSAC	1,04	4,13	1,04	2,59
COPE D'ORIGNY-LE-SEC	3,04	-	-	1,52
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	-	-	-	-
COPE D'OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	-	-	-	-
COPE DU LANDION	11,02	11,02	13,74	8,41
COPE DU MERIOT	-	-	6,92	1,15
COPE DU NORD DE LA VOIRE	10,74	4,85	1,23	8,31
COPE DU PAVILLON-SAINTE-JULIE	-	-	-	-
COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE	-	-	2,96	-
COPE D'URVILLE	-	-	8,70	-
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	-	-	-	-
COPE DE MERY-SUR-SEINE	-	-	-	-
Régie du SDDEA	2,83	2,71	2,28	2,61

Figure 15 : évolution du taux global



L'évolution du taux d'occurrence des interruptions de service non programmées suit logiquement l'évolution du nombre d'interruptions non programmées.

3.10 DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS DÉFINI PAR LE SERVICE ET TAUX DE RESPECT DE CE DÉLAI

Le règlement du service de la Régie du SDDEA définit un délai maximal d'ouverture de branchement au sens de l'indicateur déclaratif 151.0 à 15 jours calendaires intégrant le délai légal de rétractation. (Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés **dotés d'un branchement fonctionnel**). Ce délai est respecté à 100 % sur le périmètre de la Régie du SDDEA.



Le délai **d'ouverture** d'un branchement neuf est inférieur à **15 jours**.

3.11 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En moyenne (pondérée par le montant des rôles de chaque COPE), sur la Régie du SDDEA, le taux d'impayés sur les factures de l'année 2020 est de **3.40%** (*Pour rappel : le taux d'impayé ne correspond pas aux abandons de créances, mais les montants sont toujours dus et les payeurs relancés*). On constate une augmentation légère du taux d'impayés qui était de 2,77% en 2019.

3.12 EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MÉMORISATION DES RÉCLAMATIONS ÉCRITES REÇUES ; TAUX DE RÉCLAMATION

Un dispositif d'enregistrement et de suivi des réclamations permet de mettre en avant les réclamations sur l'année 2021. Cependant, il ne permet pas une analyse fine et ne distingue pas les réclamations écrites des réclamations orales. De plus, cet indicateur ne fait pas la distinction des réclamations sur le prix.

Le taux présenté ci-dessous apparaît en conséquence très élevé en raison de ces paramètres :



Le **taux de réclamation** des abonnés sur 2021 est de **40/1000 abonnés**.



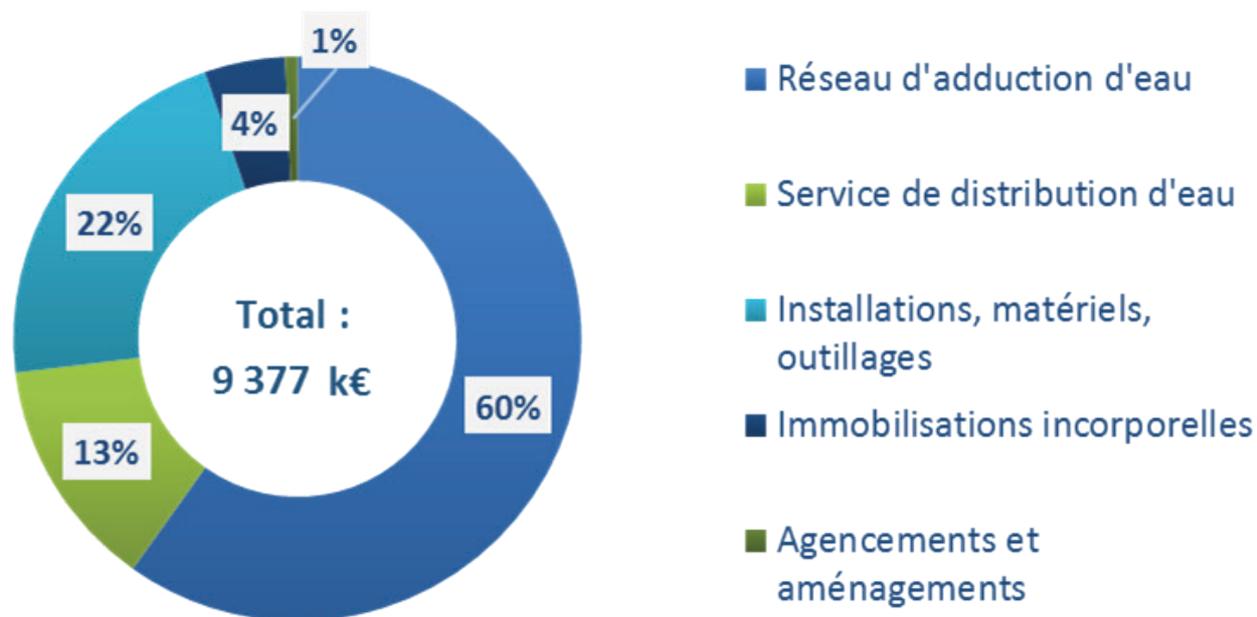
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 MONTANT DES TRAVAUX ENGAGÉS



Les travaux engagés en 2021 se chiffrent à 9 377 k€ k€ HT.

Figure 16 : montant des travaux engagés

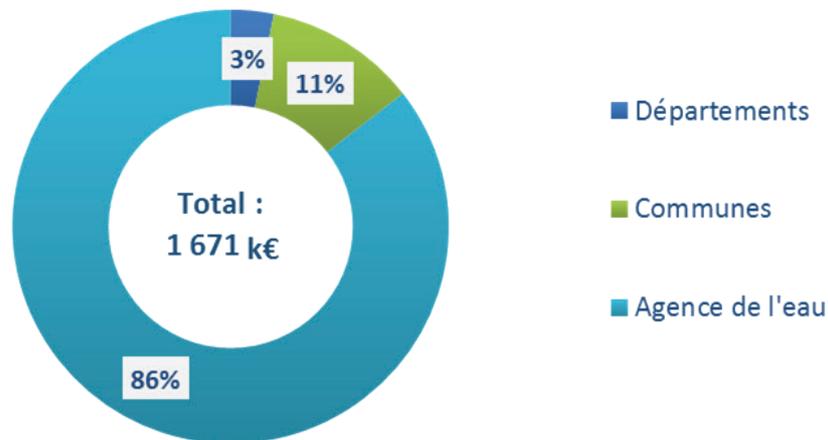


Ces travaux sont majoritairement liés au réseau d'adduction et de distribution d'eau (73 %).

4.2 MONTANT DES SUBVENTIONS ET CONCOURS VERSÉS

En 2021, la Régie du SDDEA comptabilise 1 671 k€ de subventions d'investissements sur le budget annexe Eau potable, qui constituent le seul concours perçu. Ces subventions se répartissent comme suit :

Figure 17 : répartition des subventions



Les subventions d'exploitation sont de 93 k€.

4.3 ENCOURS DE DETTE ET ANNUITÉS

L'encours de dette pour l'activité eau potable se monte à **8 011 k€** en 2021.

Les annuités consacrées au remboursement de la dette se montent en 2021 à 1 677 k€, dont 1 678 k€ (86 %) sont portés à la section d'investissement et représentent donc le capital remboursé (par opposition aux intérêts portés à la section de fonctionnement).

4.4 DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

La capacité d'autofinancement nette du budget annexe Eau potable de la Régie du SDDEA est de **11 512 k€** en 2021, à comparer avec un capital restant dû de **8 011 k€**. La durée théorique d'extinction de la dette est de 0,70 année en 2021, ce qui traduit un très faible endettement.

4.5 MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations totales liées à l'activité eau potable présentent une valeur nette comptable (VNC) de **122 522 k€** en 2021. La valeur brute est de **213 616 k€**.

Ces immobilisations sont constituées à 96,4 % d'immobilisations corporelles, afférentes au réseau d'adduction et au service de distribution.

La part du réseau d'adduction est de 32 % (39 255 k€) et celle du service de distribution de 29,7 % (36 410 k€). Les bâtiments d'exploitations comptent pour 3,6 % de la VNC (4 439 k€). À ces montants viennent s'ajouter 23 507 k€ de travaux en cours de réalisation qui représentent 19,7 % des immobilisations corporelles.

Les immobilisations liées à la production présentent des valeurs importantes mais sont déjà largement amorties.

Les dotations aux amortissements liées à l'activité eau potable s'élèvent à 5 430 k€ en 2021.

4.6 PROJETS À L'ÉTUDE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS

Les projets sont menés localement à l'échelle des COPE. Les pratiques en termes d'études et de programmation sont donc plurielles. Les projets spécifiques à chaque COPE sont présentés dans les rapports afférents.

Les projets menés à l'échelle de la Régie du SDDEA sont davantage liés à des enjeux de structuration interne et de prises de compétences qu'à des plans de travaux stricto sensu. On peut néanmoins signaler la mise en œuvre de la Stratégie 2100 à l'échelle de la Régie du SDDEA qui vise à anticiper les effets du changement climatique de manière à assurer la pérennité et la qualité de la ressource en eau souterraine et superficielle, au travers d'actions emblématiques telles que le déploiement des Schémas directeurs d'alimentation en Eau potable, une étude unique sur la modélisation de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et ses usages. Le développement du Système d'Information Géographique (SIG) qui facilitera à la fois la transmission de l'information, l'intervention des agents sur le terrain, le traitement des données ainsi qu'un travail de fond sur la transmission de l'information via des rapports annuels personnalisés et l'espace élu sur le site internet du SDDEA.

4.7 PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX

Les programmes de travaux et leur conduite sont placés sous la responsabilité des COPE, dans une logique de réponse territoriale aux besoins émis. Aucun programme pluriannuel de travaux n'est élaboré directement par la Régie du SDDEA. Les pratiques des COPE, en la matière, sont diversifiées.



RÉGIE DU **SDDEA**

22 rue Grégoire-Pierre Herluison
Cité administrative des Vassaulles
C.S. 23076 - 10 012 Troyes Cedex

Tél. : 03 25 83 27 27

Fax : 03 25 83 27 00

sddea@sddea.fr

www.sddea.fr